This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

Digitized by Google

AH 0514.10

Harvard College Library.

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most needed for the College Library, so as best to promote the objects of the College."

Received 14 March, 1896.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DU DIEU

LEHERENN D'ARDIÉGE.

Digitized by Google

Digitized by Google

MONOGRAPHIE

DU DIEU

LEHERENN D'ARDIÉGE,

PAR

Alfred-Edward

A.-E. BARRY,

Professeur d'histoire à la Faculté de Toulouse.

(Extrait des MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES de Toulouse.)

PARIS,

Chez C. ROLLIN, rue Vivienne, 12.

TOULOUSE,

E. PRIVAT, rue des Tourneurs, 45, hôtel Sipière.

1859.

Digitized by Google

III. 8251
AH 8514, 10
MAR 14 1899
LIBRARY
Mary Osgood fund.

TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Le village d'Ardiége. — Son état actuel, son état ancien. — Culte et sanctuaire du dieu Leherenn. — Historique des découvertes anciennes et récentes. — Objet et divisions du Mémoire..... pag. 1-

CHAPITRE II.

Reproduction et discussion de tous les textes épigraphiques relatifs au dieu Leherenn. — Une partie de ces monuments sont malheureusement mutilés. — Ils proviennent tous, à l'exception d'un seul, du village d'Ardiége..... pag. 9-29

CHAPITRE III.

De la nature et du caractère du dieu local d'Ardiége — Examen des hypothèses émises à ce sujet. — Idée que l'on peut s'en faire d'après les monuments écrits ou figurés. — A quelle époque ce culte a-t-il disparu sous l'influence grandissante du christianisme?..... pag. 29-46

CHAPITRE IV.

Emplacement et forme du temple d'Ardiége. — Se réduisait-il à une simple colonne (bildsaulen), analogue à la *pile* encore subsistante et toute voisine de Labarthe-de-Rivière? — Plusieurs indices nous portent à croire qu'il affectait plutôt la forme d'un petit temple. — La statue du dieu était dressée à l'intérieur, les autels votifs à l'extérieur de la *cella*, dans une enceinte murée, analogue à celle qui entoure encore les cimetières de nos églises rustiques..... pag. 46-61

CHAPITRE V.

Jusqu'où s'étendait et à quelles classes de la société gallo-romaine s'adressait le culte du dieu Leherenn? — Nous en sommes à peu près réduits, pour le savoir, à la forme des noms propres, heureusement significatifs chez les Romains. — Part inégale que prenaient à ce culte les affranchis, les esclaves domestiques et les serfs de la glèbe, qui paraissent avoir formé en majeure partie la clientèle du dieu. — Ils étaient vraisemblablement organisés en corporation ou en confrérie.... pag. 61-87

TOULOUSE, Imprimerie de DOULADOURE FRÈRES, rue Saint-Rome, 41.

Digitized by Google

LE DIEU LEHERENN

D'ARDIÉGE.

I.

Le village d'Ardiége, qui compte à peine cent quarante-cinq feux aujourd'hui (1), est situé à l'extrémité méridionale de la riche plaine de Valentine (ancien pays de Rivière), au pied d'une rampe de collines verdoyantes et alignées qui forme, de ce côté, le dernier gradin de l'amphithéâtre des Pyrénées. Au lieu de s'asseoir, comme le village voisin de Labarthe, sur les premières croupes de cette chaîne mamelonnée, ou de profiter, comme celui de Cier, de quelque déchirure occidentelle qui en écarte de loin en loin les cimes, c'est ici, au pied même des collines, dans le fond d'un vallon déboisé qui contourne un de ces monticules, que se cache le village, abrité, du côté de la plaine, par d'épais massifs de noyers et de châtaigniers qui le dérobent en partie à la vue. Son église, reconstruite, il y a quelques années, dans le style monumental du XIII^e^ siècle, et encore inachevée, est assise à l'extrémité d'une place allongée, à quelques pas d'un ruisseau (le Loung'Ardiége) dont les eaux, peu limpides et peu abondantes, pendant l'été au moins, ne sont animées que par la

(1) Il en comptait cent soixante-dix en 1762, à l'époque où parut le Dictionnaire géographique de l'abbé d'Expilly.

Digitized by Google

For pp. 3-8, see after p. 14.

voix nasillarde des canards et le caquet des laveuses du village, coupé, de loin en loin, par quelques coups de battoir énergiques (1).

Comme le pays, par une exception assez rare dans les Pyrénées, ne possède ni sources thermales exploitées ou exploitables, ni monuments en ruine, ni saint en renom de miracles, les étrangers se détournent rarement de leur route pour visiter une localité oubliée de tous les itinéraires. Dans la plaine elle-même, où l'on se déplace volontiers, nous avons rencontré bon nombre de gens qui ne connaissaient d'Ardiége que ce que l'on en voit de la route, et qui nous demandaient, à leur tour, ce que l'on irait faire dans un village qui n'a ni foires, ni marchés, ni même de fête votive où se rende la jeunesse des clochers voisins, attirée par la danse ou par le plaisir. Et cependant, il est impossible de douter, en présence des monuments authentiques que possède encore ce village oublié, que son existence ne remonte aux plus anciens temps de notre histoire, qu'il n'ait même eu son importance et son éclat à une époque où l'on citait à peine les petites villes de Montréjeau et de Saint-Gaudens, dont il relève administrativement aujourd'hui.

Comme la plupart des villages de l'ancienne peuplade des *Garumni*, auxquels appartenait le territoire connu, au moyen âge, sous le nom de Pays de Rivière, le *vicus* d'Ardiége (2) était situé sur la voie romaine qui menait de Dax à Toulouse en longeant la chaîne de collines qui encadre, du côté du

---

(1) Le Loung'Ardiége se décharge au-dessous du village, dans un ruisseau un peu plus considérable qui est connu dans le pays sous le nom de Hountarède (fount fredo, font frède, font froide?)

(2) J'ai fait dans les archives de la Haute-Goronne et dans celles des Basses-Pyrénées d'inutiles recherches au sujet du nom antique d'Ardiége. Les plus anciens documents des archives de Pau, que M. Raymond a bien voulu explorer pour moi (liasses du Nébouzan et de l'ancien pays de Rivière), ne remontent pas au delà du XVI^e^ siècle, et le village y est désigné sous le nom presque moderne d'*Ardiegia*; en 1542, par exemple, dans une déclaration générale des biens d'Ardiége faite par les Consuls dudit lieu.

Digitized by Google

viendront après nous un recueil de textes qu'ils pourront consulter avec quelque confiance.

II.

I

LEHERENNO
DOMESTICVS
RVFI F
V-S-L-M

Leherenno domesticus, Rufi *Filius*, *Votum Solvit Libens Merito*.

II

LEHEREN
DEO
TERTVLLUS
V-S-L-M

Lehereni Deo Tertullus *Votum Solvit Libens Merito*.

Les autels sur lesquels étaient gravées ces deux inscriptions, les plus anciennement connues de toutes celles que nous publions, sont perdus ou détruits depuis bien des années. Mais tout est si simple et si clair ici, qu'on peut accepter sans défiance la lecture du père Sirmond, reproduite textuellement par Gruter (1). Nous ne conserverions de scrupules que pour le premier mot de la seconde légende, où l'N finale était probablement liée à un I. Ce que nous regardons comme plus certain encore, malgré la vague indication géographique dont Gruter s'est contenté (*in Convenis Novempopuloniæ*), c'est

(1) Elles figurent dans l'édition refondue de Grævius, Amstel. 1707, sous les nos 6 et 7 de la p. MLXXIV, et ont été répétés depuis dans une foule de recueils et d'ouvrages spéciaux, archéologiques, historiques ou descriptifs.

Digitized by Google

que ces deux monuments étaient originaires d'Ardiége, comme le sont, à notre connaissance au moins, tous les monuments relatifs au culte de Leherenn. M. du Mège, dont nous sommes heureux de pouvoir invoquer sur ce point le témoignage (1), affirme, sur la foi de documents manuscrits, qu'ils étaient encastrés dans les murs d'une chapelle que possédaient à Ardiége les chevaliers du Temple (2), et qu'ils ont péri d'une manière presque tragique, placés par des curieux sur un train de bois qui chavira en heurtant un écueil (3).

Les six autels suivants ont heureusement trouvé asile dans le Musée épigraphique de Toulouse. Mais ils n'y sont arrivés, à ce qu'il paraît, que successivement et à des intervalles assez éloignés quelquefois. En 1814, à l'époque où il publiait ses Monuments religieux des Volces-Tectosages, des Convenæ et des Garumni, M. du Mège ne connaissait encore que deux inscriptions nouvelles relatives au dieu Leherenn ; car c'est à ces deux textes et aux deux textes anciens de Sirmond et de Gruter que se borne le chapitre qu'il a consacré dans son livre à cette divinité topique. Il nous apprend lui-même que la première de ces deux inscriptions avait été

---

(1) « Nous n'avons pas retrouvé d'autres monuments consacrés à Leherennus dans d'autres localités. » (M. du Mège, *Notes sur plusieurs inscriptions gallo-romaines inédites*. Mém. de l'Acad. des Sciences, Inscript. et Bell.-lettr. de Toulouse, IVe série, tom. VI, 1856, pag. 385).

(2) Cette chapelle, dédiée, comme nous l'avons dit, à Saint-Pierre, était située à l'autre extrémité du village, à côté de ce qu'on appelle encore le Château d'Ardiége. Elle a été détruite à la fin du siècle dernier.

(3) « Suivant plusieurs manuscrits, les autels qui contenaient ces inscriptions étaient encastrés dans la façade d'une chapelle bâtie à Ardiége par les chevaliers de la milice du Temple. Cet édifice ne subsiste plus. » (M. du Mège, *Monuments religieux des Volces Tectosages*, 1814, pag. 350). — « On assure que ces monuments trouvés dans le village d'Ardiége..... ayant été enlevés par un curieux, furent placés sur un radeau qui se brisa contre un écueil. » (M. du Mège, *Desc. du Musée des Antiq. de Toulouse*, 1835, pag. 41). En 1814, M. du Mège ne connaissait point encore l'histoire émouvante de ce naufrage, car il n'aurait certainement pas négligé de la raconter en reproduisant dans ses *Monuments religieux* les deux autels publiés par Sirmond.

Digitized by Google

donnée au Musée de Toulouse par un habitant du village, M. Dulac (1).

III

LEHERENNO
DEO
MANDATVS
MASVETI-F
V-S-L-M

Leherenno Deo Mandatus, Masueti (pour Mansueti) *Filius*, *Votum Solvit Libens Merito* (2).

La seconde y figurait certainement à la même époque, comme nous l'apprend encore M. du Mège, sans nous dire cette fois par qui elle avait été découverte, et de quelle manière elle y était arrivée (3).

IV

MARTI
LEHERENNI
INGENVS
SIRICCONSI
V-S-L-M

Marti Leherenni Ingenus (Ingenuus?) (4), Siricconis *Filius* (ou *Libertus*?), *Votum Solvit Libens Merito* (5).

---

(1) « J'ai découvert dans le même village un autre monument consacré à Leherennus... » et en note : « Ce monument a été donné au Musée de Toulouse par M. Dulac, habitant d'Ardiége. » (M. du Mège, *Monuments religieux*, pag. 350.)

(2) L'autel sur lequel est gravée cette inscription a 0m, 60 de hauteur totale ; il est percé au sommet d'un trou vertical peu profond et carré. Les parois latérales sont ornées du *præfericulum* et de la *patera* sans manche. L'écriture, assez régulière encore et sans lettres liées, est lourde, massive et d'un effet général peu agréable.

(3) « Ce monument a été transporté dans le Musée de Toulouse. » (M. du Mège, *ibid.*, pag. 350. Note.)

(4) Les deux V du mot *ingenuus* sont probablement superposés comme ils le sont dans un certain nombre de textes épigraphiques, dans celui-ci notamment, qui appartient à la Gaule du nord : . ACSVSANO HERCVLI // SACRV FLAVS // VIHRTIMATIS FIL (Flaus pour Flavus, le blond)... (Orelli 2004).

(5) Cet autel a 0m,43 de hauteur totale ; il est creusé aussi verticalement

Digitized by Google

M. du Mège, qui rapproche le mot Marti du mot Leherenni, dont il est séparé par la corniche sciée de l'autel, détache les deux I de Leherenni et de Siricconis des deux N, avec lesquels ils sont liés, et fait suivre (*Mon. rel., l. c.*) le mot Siricconis d'une F retournée (Ⅎ), dont le marbre n'offre et ne peut point offrir de traces, puisque ces F sont presque toujours placées, dans les Pyrénées, à la suite des noms de femme (1). Mais les inexactitudes que nous signalons sont bien autrement marquées chez les épigraphistes par accident qui ont reproduit, d'après lui, la plupart de ces légendes, chez la Boulinière, par exemple, qui formule dans ce latin barbare son invocation au Dieu Leherenn : LEHERENNUS // DEO // MANDATUS // MASUETI F // V. S. L. M. — MARTI // LEHERENNUS INGENUS // SIRICONIS // V. S. L. M. (*Itin. descr. et pitt. des H. Pyrénées*. Paris, 1825, t. III, p. 149.) — M. Mérimée, qui remplace, dans l'inscription précédente (n° III), le nom de Masueti par le barbarisme de Masuetre en ajoutant *sic* à la fin du mot, supprime dans celle-ci les deux I finals de Leherenni et de Siricconis, auquel il retranche un C, en rétablissant, de son chef, les deux V d'Ingenuus (Note sur un bas-relief du Musée de Strasbourg, *Rev. Arch.*, 1844, t. 1, p. 252). L'esprit suffit-il, en épigraphie, pour dispenser de l'exactitude ?

Nous avons cherché, sans plus de succès, dans les archives du Musée, de quelle manière et à quelle époque y était arrivé le beau texte suivant, qui ne figure dans aucun des nombreux Mémoires de M. du Mège (2), ni chez les épigraphistes de

---

d'un trou carré et étroit, et ses parois latérales sont décorées du préféricule et de la patère. Les moulures saillantes de la corniche ont été emportées de deux côtés à la scie. Les contours arrondis de l'écriture, les hastes directes et épaisses, les traverses fortement marquées encore, semblent indiquer aussi la fin du IIe siècle, ou la première moitié du IIIe.

(1) V. à ce sujet les règles d'épigraphie locale que nous avons rappelées, il y a quelques années, à propos d'une inscription inédite de la cité des Convenæ (*Revue arch.*, année 1855, p. 222).

(2) Les inscriptions relatives au culte du dieu Leherenn ont été publiées et commentées plusieurs fois par M. du Mège, d'abord dans ses *Monuments*

Digitized by Google

seconde main, qui se contentent en général de reproduire les textes qu'il donne et le commentaire dont il les accompagne.

V

LEHERENNᶜ
MARTI
TITVLLVS·A
MOENI·FIL
V·S·L·M

Leherenno Marti Titullus, Amœni Filius, *Votum Solvit Libens Merito* (1).

M. Cénac Moncaut qui a publié le premier (après M. Mérimée, *ibid.*, p. 252) ce texte épigraphique, oublié par M. du Mège et les épigraphistes qui le copient, l'a défiguré, suivant son habitude, en transformant en M les deux N liées du mot Leherenn, ce qui donne au nom du dieu une forme toute nouvelle, et en remplaçant le nom bien connu de Titullus par le nom tout aussi nouveau de Fitulius. Ce Titullus Amœni filius devient dans sa traduction plus singulière encore que le texte qu'elle est censée reproduire, Fitulius fils de Noennis (Voyage arch. et hist., 1856, p. 16).

L'inscription suivante, que je n'hésite pas à rattacher aussi au culte de Leherenn, quoiqu'elle ait été négligée jusqu'ici, et

---

religieux des Volces Tectosages (voy. *supra*); plus tard, dans son Mémoire sur quatre inscriptions antiques (*Mémoires de la Soc. Archéol. du Midi de la France*, tom. I, pag. 5, 13); puis dans la Description du Musée des antiques de Toulouse; puis dans une Note du tome VI des *Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscript. et Belles-lettr. de Toulouse* (IVe série, pag. 381 et suiv.), où se trouvent réunis, moins deux, tous les textes alors connus sur le culte local d'Ardiége.

(1) Hauteur totale de l'autel 0m,48, de la *pagina lævigata* 0,23 sur 0,22. Les parois latérales sont décorées du préféricule et de la patère; le sommet de l'*ara* est percé verticalement d'un petit trou arrondi, très-peu profond. L'écriture, toujours épaisse et pesante, est moins régulière que celle des autels précédents.

Digitized by Google

comme inaperçue de tous les épigraphistes (1) fait aussi partie de la collection épigraphique du Musée de Toulouse. Elle est gravée en petits caractères à demi cursifs, mais très-nets, sur le fût d'un autel dont la corniche brisée à dessein comme le socle, a emporté avec elle la première ligne de l'inscription :

VI

NNI-DANNONIA
HARSPI-FILIA
V-S-L-M

Au premier regard jeté sur ce fragment, l'épigraphiste le moins familiarisé avec les formules dédicatoires des inscriptions pyrénéennes reconnaîtra que les trois lettres NNI, par lesquelles elle débute dans son état actuel, ne sont et ne peuvent être autre chose que la finale d'un nom divin, que la dernière syllabe du nom du dieu auquel était dédié l'autel votif dont ce fragment a fait partie. En parcourant avec attention le catalogue déjà considérable des dieux étrangers ou indigènes dont le culte a laissé des monuments dans notre pays, je n'en ai guère trouvé qu'un seul dont les initiales s'adaptassent et répondissent parfaitement à cette finale caractéristique. C'est celui du dieu Leherennis ou Leherennus (car les deux formes sont également usitées) dont le nom, associé à celui de Mars, comme il l'est dans la plupart des textes précédents, remplirait exactement la première ligne de l'inscription, en nous donnant, chose assez remarquable, le même nombre de lettres que les deux lignes qui le terminent (2).

---

(1) Je ne la trouve publiée que dans le Recueil de M. Cénac-Moncaut (*Voyage arch. et histor.*, pag. 21), qui lui ôte toute espèce d'intérêt et de sens en ajoutant un A, de son chef (pour la compléter sans doute), à la finale NNI par laquelle elle commence.

(2) Le nom du dieu Ilunnis ou Ilunnus, auquel nous avions songé nous-même, ne remplirait la ligne absente qu'en le réunissant à un autre nom divin, et il serait suivi dans ce cas plus impérieusement encore de la sigle D (Deo) que la lecture Marti Leherenni rend complétement inutile, comme le prouvent les divers exemples que nous fournissent nos inscriptions. (Voyez p. 41, n. 1.)

Digitized by Google

sud, la plaine de Valentine (1). Aux richesses naturelles de son sol, fertile comme l'est partout le sol alluvional et profond de cette riche plaine, il joignait ainsi le produit des petites industries qu'une grande voie romaine avait le privilége le développer sur son passage, le colportage et le roulage, par exemple, auxquels font allusion plusieurs des monuments antiques du pays (2). Sa population, sédentaire elle-même, y trouvait des ressources dans l'exploitation de certains commerces de détail, dans celle de cabarets et d'auberges notamment, que l'on rencontrait à chaque village sur le parcours d'une voie romaine, et qui se distinguaient déjà les unes des autres par des enseignes peintes ou sculptées comme aujourd'hui (3). C'est par des circonstances de ce genre que s'expliquerait la prospérité momentanée du *vicus* l'Ardiége, qui paraît, comme d'autres villages de la plaine, plus peuplé et plus riche au second siècle de notre ère, qu'il ne l'a été dans des temps plus rapprochés du nôtre. Mais nous sommes tenté de croire qu'il en devait en même temps une partie à l'existence d'un de ces cultes locaux, antérieurs souvent à la conquête romaine, et qui paraît avoir atteint ici un degré exceptionnel de popularité et d'éclat, s'il est permis

---

(1) *Item ab Aquis Terebellicis Tolosam* (Itiner. geog. Antonini Aug. édit. de M. L. Rénier dans l'Annuaire de la Société des Antiq. de Fr., ann. 1850, pag. 208). Cette voie paraît avoir passé au-dessous du village et du château actuel, du côté de la plaine dont elle formait la principale voie de communication. Elle consistait, disent les vieillards du village, qui en ont vu enlever ou enlevé les débris, en un pavage assez étroit de grandes dalles inégales et irrégulières posées à plat et sillonnées profondément quelquefois par le frottement des roues.

(2) Nous ne citerons ici que le curieux bas-relief sculpté au-dessus de l'inscription funéraire d'Andossus, fils de Primulus, que nous avons publiée dans l'Annuaire de l'Académie des Sciences de Toulouse pour l'année 1857, pag. 25.

(3) Ce fait, assez peu connu, résulte fort clairement de ce texte épigraphique découvert à Narbonne et que j'emprunte aux *Miscellanea* de Spon : L. AFRANIUS CERIALIS L. // EROS IIIIVI (VIR ?) AVG. DOMO TA // TACONE OSPITALIS A GALLO // GALLINACEO... (Spon Miscell. erud. antiq., pag. 199, 2.)

Digitized by Google

d'en juger par le nombre des monuments inscrits ou figurés qui décoraient son sanctuaire.

En dépit de ces témoignages de réputation, le dieu Leherenn d'Ardiége ne paraît pas avoir été plus connu des historiens et des géographes anciens qu'une foule de divinités locales dont nous retrouvons tous les jours, dans les Pyrénées, les noms et les autels oubliés. On chercherait vainement dans leurs ouvrages, nous ne dirons point un texte, mais un trait ou un mot qui y fasse allusion (1). Nous ne savons pas même de quelle manière a disparu ce culte, florissant pendant plusieurs siècles, et à quelle époque précise s'est élevée, sur les ruines du temple païen, la première église du village, qui passe, dans la tradition locale, pour la plus ancienne du pays. La seule chose certaine, c'est que l'on s'est servi pour la bâtir, comme on le faisait souvent dans les pays pauvres, comme on l'a fait presque constamment dans les Pyrénées, où cet usage s'est maintenu jusqu'à des époques relativement récentes, des matériaux que la destruction de l'édifice païen laissait sans emploi (2). Ces débris, sauvés ainsi une pre-

(1) Nous sera-t-il permis d'ajouter que les modernes ne connaissent pas beaucoup mieux le dieu local dont nous allons essayer de recueillir les monuments et de ressaisir la physionomie, et que son nom n'est prononcé qu'accidentellement dans l'histoire sans critique de *la Religion des Gaulois* de Dom Martin, à laquelle l'ont emprunté quelques mythographes du XVIII^e^ siècle, MM. Mongez, Millin, etc.? Nous reparlons plus loin des rêveries de Keisler, dont le livre (*Antiq. Septent. et Celtic.*, 1720) précède de sept ans celui de Dom Martin. F.-J. Mone, qui accepte, comme base, pour la Gaule au moins, le livre de Dom Martin, ne nomme même plus notre dieu dans son *Hist. du paganisme dans le nord de l'Europe.* (Geschichte des heindenthums im Nördlichen Europa, Leipzig und Darmstadt, 1823; elle forme le complément et le 6^e^ vol. de *la Symbolique* de F. Kreutzer), et nous l'avons cherché sans plus de succès dans la belle et savante compilation de Jacob Grimm (Deutsche mythologie, Göttingen, 1835), qui avait au moins le droit de regarder le dieu aquitain comme étranger à son sujet. C'est, en réalité, M. du Mège qui a le premier ramené l'attention sur cette divinité oubliée (v. les divers travaux de notre savant confrère que nous citons plus loin, § 2), et formulé à l'aide d'inscriptions inédites jusqu'alors, quelques idées très-générales, il est vrai, sur sa nature divine.

(2) Les Carlovingiens, en l'érigeant en loi, ne firent que sanctionner un usage établi depuis l'origine du christianisme dans les Gaules : « *Nam ubi fana*

Digitized by Google

mière fois, ont été utilisés à deux et à trois reprises dans les travaux de reconstruction ou de remaniement que paraît avoir subis, à diverses époques, la modeste église du village. Sans enlever aux marbres leur relief ou leurs inscriptions, il suffisait, pour pouvoir les mettre en œuvre, de tronquer ou de raccourcir ici un fût d'autel, d'aplanir ailleurs la saillie de quelque base, la moulure de quelque corniche ; de sorte que c'est ici le monument chrétien transformé, à son insu, en Musée local, qui nous a conservé les souvenirs et l'histoire du sanctuaire païen dont il avait pris la place.

Ce fut, comme on le sait, le père Sirmond qui révéla le premier au monde savant l'existence et le nom du dieu Leherenn, inconnu à tous les érudits du XVI^e^ siècle, à Joseph Scaliger lui-même, qui avait jeté le premier un regard pénétrant mais distrait sur l'épigraphie caractéristique de nos montagnes (1). J. Gruter, qui publiait alors (1601), le Recueil célèbre d'Inscriptions auquel son nom est resté attaché, devait au père Sirmond, comme il nous l'apprend lui-même, les copies des deux inscriptions consacrées dans son recueil au dieu local des *Convenæ ;* car c'est sous cette vague désignation géographique qu'on les trouve reproduites chez Gruter (2), et chez les érudits qui les lui ont successivement empruntées ; chez dom Martin, entre autres, qui traduit le nom générique de *Convenæ* par le nom, plus précis et plus inexact encore, de Saint-Bertrand de Comminges (3).

---

destruxerat (B. Martinus), *statim ibi aut ecclesias aut monasteria construebat.* » (Sulp. Sev. vit. S. Martini, ed. 1665, pag. 458). « *Ex supradictæ arboris maceriâ* (un arbre sacré) *oratorium construxit eumque* (sic) *in honorem sancti Petri Apostoli dicavit.* » (Wilibald, vit. sancti Bonifacii. Pertz II, 343). C'était aussi à saint Pierre (S^t^ Pé) qu'avait été dédiée, comme une foule d'églises anciennes, la première église du village d'Ardiége, et que fut dédiée plus tard la petite chapelle des Templiers dont nous parlons plus loin.

(1) Dans ses *Ausonianæ lectiones, pass. Lugd. Gryphius*, 1574.

(2) Dans l'édition princeps (1601). Dans l'édition refondue de Grævius (Amstel. 1707), elles sont précédées de la rubrique *in Convenis Novempopul.* et suivies des deux mots *Grutero Sirmondus : Sirmondus Grutero.*

(3) Religion des Gaulois, tom. II, pag. 83.

Digitized by Google

Deux cents ans plus tard, à l'époque où des hommes dévoués à la science entreprirent de fonder le Musée de Toulouse et d'y réunir les monuments de tous les genres qui avaient échappé à dix-huit siècles d'incurie, de révolutions et de mauvais goût, leur attention s'était naturellement reportée sur le village d'Ardiége, où existaient, on le savait, de nombreux débris de bas-reliefs et des inscriptions entières encastrées, du coté des légendes, dans les montants de la porte ou dans les murailles de l'église. Mais les démarches tentées à diverses reprises par l'administration du Musée, ou par la Société archéologique du Midi de la France, et les acquisitions heureuses auxquelles ces démarches avaient abouti (en 1831 notamment), n'avaient encore porté qu'à six le nombre des monuments inscrits relatifs au dieu Leherenn. On n'y rattachait point à cette époque un septième autel, dont la première ligne avait disparu tout entière, il est vrai, mais qui appartient, selon toute apparence, au culte du dieu d'Ardiége, auquel nous l'avons restitué (1).

Pour construire l'église monumentale que possède aujourd'hui le village d'Ardiége, il a fallu démolir, presque en entier, le modeste édifice qui l'avait précédé, raser jusqu'au sol le campanile informe qui en masquait l'entrée, abattre une partie des anciennes murailles, porter la main dans leurs substructions, qui avaient peut-être servi de base aux églises antérieures (1855-1858); et l'on n'a pas été médiocrement étonné de les trouver construites sur plusieurs points, du côté du sud et de l'est particulièrement, de débris antiques qui provenaient incontestablement du sanctuaire d'Ardiége, puisque la plupart des pierres inscrites portaient encore le nom du Dieu Leherenn, auquel elles avaient été dédiées.

D'après les renseignements recueillis sur les lieux, de la bouche de l'architecte intelligent qui a dirigé ces travaux (2),

(1) Voy. plus loin n° VI, pag. 14.

(2) Je ne puis oublier ici que M. Loupot, venu de Luchon à Saint-Gaudens pour me donner les derniers renseignements dont j'avais besoin, a poussé

Digitized by Google

et des nombreux témoins qui en ont suivi les phases, de M. le Curé d'Ardiége, notamment, auquel nous devons de nombreuses et utiles indications, ces curieux débris auraient été trouvés, disséminés comme au hasard, dans la maçonnerie du vieil édifice. Des autels d'une taille et d'un poids considérables, comme ceux de Bambix, fils de Sorus, et de Maximus, affranchi de Mandatus, étaient encastrés à quatre ou cinq mètres du sol dans la muraille épaisse qui formait l'abside de l'église; d'autres, au contraire, étaient enfouis, à une certaine profondeur, dans les substructions des murailles, et surtout dans celles d'une ancienne tour démantelée et tronquée qui servait de base à son clocher. Quelques fragments, recueillis à une époque inconnue, avaient été placés avec une sorte de respect dans les baies du campanile, où ils sont restés oubliés pendant bien des années. Quoique le plus grand nombre de ces débris aient dû être dispersés, mutilés ou détruits après la destruction du *sacellum* antique, et que l'église elle-même ne nous ait probablement point rendu tous ceux auxquels elle a servi d'asile, puisque la muraille du nord est restée presque intacte au milieu de ces démolitions, le nombre des autels inscrits, pour ne citer qu'eux, s'est trouvé plus que triplé d'un coup, par le fait seul de ces découvertes. Mais ce n'était plus à des marbres inscrits qu'elles se bornaient cette fois. A côté de ces autels, dont les légendes tronquées ou entières prennent pour nous un intérêt particulier, puisqu'elles sont littéralement toute l'histoire écrite du dieu Leherenn et de son culte, on avait recueilli de nombreux fragments de sculpture ou d'architecture, noyés comme eux dans la maçonnerie ou les substructions des murailles, des dalles de marbre, des chapiteaux de taille et de forme diverses, des colonnes entières ou brisées, le torse d'une statue de marbre blanc, dont la

---

la complaisance jusqu'à m'accompagner par un temps affreux (4 février 1859) à Ardiége, où il a complété sur les lieux les renseignements et les explications qu'il m'avait données le matin sur le papier.

Digitized by Google

tête, reconnaissable encore, malgré les mutilations qu'elle a subies, est encadrée d'une chevelure et d'une barbe touffues.

A l'époque où j'arrivai, pour la première fois, à Ardiége, accompagné de mon exellent ami M. Morel (1), ces débris de toute espèce étaient entassés pêle-mêle dans un coin de la cour du presbytère: et je fus frappé, je l'avoue, du nombre et de la variété de ces monuments, qui provenaient tous du même lieu, et que l'on avait le droit de croire tous relatifs au même culte. Quelque mutilées que fussent la plupart de ces légendes, n'était-il pas possible, en les interrogeant avec attention et avec réserve, en les rapprochant, au besoin, des textes déjà connus et des monuments de divers genres qui les accompagnaient, d'en tirer au moins quelques indications sur la nature et le caractère du dieu local dont ils nous attestaient l'existence, sur les formes extérieures de son temple et de son culte, sur la population du *vicus*, où il comptait probablement ses plus nombreux et ses plus fidèles sectateurs? C'est à ces recherches, dont nous ne nous dissimulons pas la difficulté, que sont consacrées les pages qu'on va lire. Mais nous avons senti le besoin, pour placer nos lecteurs sur un terrain solide et leur permettre de contrôler par eux-mêmes toutes nos assertions, de publier d'abord les textes inédits dont nous venons de parler, en y rattachant, sous forme d'introduction, celles des inscriptions d'Ardiége, qui étaient depuis longtemps publiées et connues. Comme nous avons pu étudier la plupart de ces monuments sur la pierre elle-même, et que nous nous sommes, ici comme toujours, imposé la loi de les estamper à plusieurs reprises avant d'en arrêter la lecture, nous aurons, en les reproduisant, l'occasion de rectifier les inadvertances assez nombreuses dans lesquelles sont tombés la plupart des éditeurs qui nous ont précédé, et le mérite, à défaut d'autre, de fournir à ceux qui

(1) C'était le 28 juillet 1857.

Digitized by Google

Nous pourrions ajouter à l'appui de cette restitution, qui nous semble sortir par sa simplicité même du caractère conjectural des restitutions ordinaires, que les parois latérales du fragment qui nous occupe sont ornées de chaque côté d'une figure militaire armée et cuirassée à la façon du Mars romain, sur laquelle nous reviendrons plus loin avec quelques détails. Nous lirions donc, en rétablissant la ligne disparue de l'inscription,

MARTI-LEHERE
NNI-DANNONIA
HARSPI-FILIA
V-S-L-M

Marti Leherenni Dannonia, Harspi filia, *Votum Solvit Libens Merito.*

Si l'on admet la restitution fort simple que nous proposons ici (1), il faudrait admettre comme une conséquence à peu près nécessaire que ce petit monument, dont la provenance nous est inconnue, grâce à l'incroyable incurie de notre Musée, qui n'a ni livre d'entrée, ni catalogue pas plus manuscrit qu'imprimé, est originaire du village d'Ardiége, d'où

(1) Il existe au Musée de Toulouse un autre fragment d'autel, mutilé dans sa partie supérieure comme celui que nous décrivons, et que plus d'une induction autoriseraient à rattacher au culte du dieu Leherenn, car il provient aussi du village d'Ardiége, « où il était encastré dans le mur de l'église. » (M. du Mège, Description des Antiq. du Musée de Toulouse, pag. 39.)

.....
L-VAL-CAM
PANVS.
S-L-M

Nous devons faire remarquer cependant que le nom de Lucius Valerius Campanus est plus complet et plus officiel que ne le sont généralement les noms des *cultores* du dieu Leherenn. (V. § v.)

Digitized by Google

sont sortis jusqu'ici tous les monuments relatifs au culte du dieu Leherenn (1).

C'est par les soins éclairés de la Société Archéologique du Midi de la France, fondée, comme on le sait, en 1831, que le Musée de Toulouse s'est enrichi des deux autels suivants, dont le premier a été publié à plusieurs reprises (2). Nous le reproduisons, comme ceux qui précèdent, d'après un estampage comparé lettre à lettre avec la légende du marbre antique :

VII

LEHEREN
MARTI
BAMBIX
PVBL'-L'I
V-S-L-M

Lehereni Marti Bambix, Publi (Publii) Libertus, Votum Solvit Libens Merito (3).

---

(1) M. du Mège croit se rappeler, sans rien affirmer pourtant, que ce curieux fragment provient du village de Valcabrère, ce qui, en admettant l'exactitude de l'assertion, ne contrarierait pas sérieusement l'induction que nous venons d'émettre.

(2) Les procès-verbaux de la Société nous apprennent, sous la date du 29 octobre 1831, que cette négociation avait été confiée à M. Chaton père, horloger à Saint-Gaudens. Les quatre inscriptions, détachées par M. Chaton du pavé et des murailles de l'église, étaient : 1° le grand autel de Diane, que M. du Mège avait trouvé, en 1814, encastré dans l'un des montants de la porte (nous le reproduisons plus loin, voy. § v); 2° et 3° les deux autels dédiés à Leherenn par Bambix Publii Libertus, et par Gemellus et Festina (nos VII et VIII); 4° un fragment d'inscription monumentale (il était encastré dans le pavé de l'église, à ce que nous apprend M. V. Caze) sur lequel on ne lit plus que le nom tronqué de (PR) OXVMVS (voy. plus loin, § IV). M. du Mège, qui a publié ces monuments fort peu de temps après l'acquisition faite par M. Chaton (Mém. de la Soc. Archéol. du Midi de la France, tom. I, pag. 5, 13), dit, dans son Catalogue du Musée, en parlant d'un des autels que nous venons de citer : « J'en ai recueilli quatre autres..... » (pag. 41).

(3) Cet autel, équarri de tous les côtés à la scie et martelé latéralement comme une pierre de taille, ce qui lui donne l'aspect d'un linteau de porte, a, dans son état actuel, 0m,40 de hauteur totale sur 0,19 de largeur. L'écriture, encore régulière, est lourde, élargie et creusée jusqu'à l'exagération.

Digitized by Google

Le marbre n'offre pas trace du mot *Deo*, que M. du Mège lit et imprime en toutes lettres au-dessus du nom de Leherenn (M. du Mége, *Descr. du Musée des Antiques de Toulouse*, p. 42). M. Castillon, qui se borne d'ordinaire à copier, en les défigurant, les textes publiés par M. du Mège (*Hist. des popul. pyr. du Nébouzan et du Comminges*, t. II, p. 507), supprime, comme lui, le petit *i* du mot *Publi*, inscrit comme celui du mot *Lib.* dans l'angle intérieur de l'*L*. M. Cénac Moncaut (*Voyage*, etc., p. 18), fidèle à ce procédé de multiplication épigraphique, que nous aurons plusieurs fois l'occasion de signaler, fait de cette inscription fort claire deux inscriptions distinctes, dont il emprunte l'une à M. du Mège (celle qui intercale gratuitement dans le texte le mot *Deo*) en y ajoutant de son chef deux inexactitudes : *Lehren* au lieu de *Leheren*, *Bamrix* au lieu de *Bambix*. L'autre, relevée probablement sur l'original, remplace le nom bien connu de *Publius* (Publi) par le *prænomen* inédit de *Purius* (Puri) qui eut rendu bien heureux le savant Reinesius (*Ibid.*, p. 16). Enfin, comme si tout le monde était d'accord contre cette malheureuse légende, M. Mérimée lui-même substitue le prénom de *Publicius* à celui de *Publius* et remplace par le mot *Rumeix* (l'R et le V sont liés, dit-il,) le nom de *Bambix* que nous allons retrouver sur un autre monument d'Ardiége (Note sur un bas-relief du Musée de Strasbourg, *Rev. Arch.*, 1844, t. I, p. 252).

Par une fatalité regrettable, de quelque manière qu'on l'explique, le second des deux autels dont nous venons de parler a disparu, depuis plusieurs années déjà, des galeries du Musée, où nous l'avons inutilement cherché à bien des reprises. M. du Mège, qui l'a publié peu de temps après l'acquisition faite à Ardiége par la Société Archéologique du Midi, remarque que la pierre avait souffert de nombreuses dégradations et que la légende paraissait mutilée à dessein à la suite de la première ligne (1).

(1) Mémoire sur quatre inscriptions antiques. (Mém. de la Soc. Archéol du Midi de la France, tom. 1, pag. 12.)

Digitized by Google

DEO MARTI

.....

VIII GEMELLVS
ET FESTINA

.....

Deo Marti..... Gemellus et Festina.....

Il est impossible de décider, dans l'absence du marbre antique surtout, si l'invocation de la première ligne : Deo Marti, était suivie du mot Leherenni, (ce que nous hésiterions à admettre à cause précisément du mot Deo, que l'on n'énonçait guère dans ce cas), ou de quelqu'autre nom de divinité locale qu'il eût été intéressant d'étudier sur le marbre lui-même (1). Ce que l'on peut au moins regarder comme indubitable à notre sens, c'est que le dieu Mars, dont il est question ici, n'était pas autre chose que le Mars Leheren, auquel sont dédiés, presque sans exception, tous les autels découverts à Ardiége. La forme de l'inscription, les noms serviles des donateurs, et surtout la provenance de l'autel encastré dans les murs de l'église, comme celui que nous reproduisions tout à l'heure, nous semblent autant d'arguments qui ne laissent guère de place au doute. Nous retrouverons plus loin le dieu Leheren désigné sous le nom exclusif de Mars, sur un petit autel découvert, comme celui-ci, dans les murs de l'église d'Ardiége.

Les nombreux autels dont nous allons publier les inscriptions en les accompagnant au besoin de quelques explications purement exégétiques, proviennent tous des travaux de restauration et d'agrandissement dont l'église du village a été l'objet, de l'année 1855 à l'année 1858. Mais nous devons reconnaître qu'elles ne sont point toutes inédites; quatre d'entre

(1) Nous aurions songé au complétif *et genio loci*, si cette formule était aussi commune dans les Pyrénées qu'elle l'est dans le nord de la Gaule, sur les bords de la Moselle et du Rhin, par exemple.

Digitized by Google

elles ont été publiées, peu de temps après l'ouverture des travaux (1856), par M. du Mège, d'après des copies assez peu exactes en général qui lui auraient été fournies, si nous comprenons bien les formules un peu vagues dont il se sert, par M. Victor Caze de Saint-Bertrand (1). Nous nous contenterons de les reproduire en corrigeant quelques inexactitudes de lecture ou d'interprétation qui se sont glissées dans le travail de notre savant collègue.

IX

LEHERENO
DEO
BAMBIX SORI
F-V-S-L-M

Lehereno Deo Bambix, Sori *Filius*, *Votum Solvit Libens Merito* (2).

X

LEHERᴺN
NOMAR
ˢERANVS
TIIIIF

Leherenno Mar*ti* Seranus ...Tilli ou Tilii *Filius*.... (3).

---

(1) « C'est encore de ce point (Ardiége) que M. Victor Caze a voulu retirer les autres monuments dont je vais rapporter les inscriptions..... » (M. du Mège, *Note sur plusieurs Inscript. gallo-romaines inédites. Mémoires de l'Académie des Sciences, Inscript. et Belles-lettres de Toulouse*, IVe série, tom. VI, 1856, pag. 385). — Il cite en note une « lettre de M. le Curé de cette localité, » et plus loin, pag. 387, il ajoute : « qu'il me soit permis, en finissant, de prier l'Académie d'adresser des remercîments à M. Caze, investigateur zélé..... »

(2) L'autel sur lequel est gravée cette élégante inscription, a 0m,47 de hauteur totale : le champ de l'inscription mesure 0,19 sur 0,17. Il est encadré, même latéralement, de moulures qui dessinent sur le socle deux espèces de portes. Les parois latérales sont décorées, suivant l'usage, du *præfericulum* et de la patère.

(3) La hauteur totale de cet autel, dont l'angle droit a été brisé, est de 0m, 28. Le champ mesure 0,19 de hauteur. La forme élégante des caractères indiquerait le second et peut-être le premier siècle de notre ère.

Digitized by Google

L'E de la troisième syllabe du nom divin que M. du Mège ne distingue point de ceux des syllabes précédentes est minuscule et intercalé sur le marbre. L'S, qui commence le nom de Seranus, a disparu en grande partie, et au-dessous de ce nom, où s'arrête chez lui la légende, on lit assez distinctement, quoiqu'ils soient rognés par la base, les caractères TIIIIF qui paraissent la finale d'un nom finissant en Tillus ou en *Tilius* (*Pixtilli, Atilii, Sextilii filius ?*). Le F final est indubitable. Quant à la syllabe MAR, que M. du Mège traduit par Marcus, nous aimons mieux y voir le commencement du mot Marti (Leherenno Marti) que celui du mot Marcus que les Romains expriment presque constamment par la sigle M.

XI

LEHEREN[I].
·VRIAXE·
ILVNNoSI
FIIIA (1).

Le mot Leheren, dont M. du Mège supprime à tort la finale EN, occupe toute la première ligne à laquelle il ne manque que deux lettres, les deux dernières. A la seconde, la première et la dernière lettre ont disparu. A la troisième, le mot ILVNNo (M. du Mège lui donne deux l, et supprime également à tort le petit o intercalé de la dernière syllabe), est suivi d'une S et d'un trait qui doit se rattacher aux lettres mutilées de la dernière ligne : FIIIA. Quant à l'explication de ce texte, obscur par ses lacunes et par la nouveauté des noms propres, de celui de . URIAXE surtout, nous avouons de très-bonne foi n'être arrivé qu'à des interprétations purement conjecturales et que nous tenons à épargner aux rares lecteurs qui ont eu la patience de nous suivre jusqu'ici. Peut-être s'agit-il ici de deux autres divinités topiques, le dieu Muriax ou Luriax (inédit), et le Dieu Ilunnus (celui-ci est connu par

(1) Le fragment d'autel qui nous a conservé cette inscription, a 0[m],21 de hauteur : le champ mesure 0,18 de largeur.

Digitized by Google

d'autres monuments pyrénéens) associés sur le même autel, comme on en voit d'autres exemples, au Mars Leherenn d'Ardiége.

XII

_EHERENN
DEO
MAXIMVS
MANDATI-L

V-S-L-M

Leherenni Deo Maximus, Mandati *Libertus*, *Votum Solvit Libens Merito* (1).

Le nom du Dieu (Leherenni) dont M. du Mège supprime le dernier I, est complet sur le marbre, car l'I est lié avec le dernier jambage des deux NN liées qu'il domine. A la dernière ligne, l'N et le D de Mandatus sont liés, et ce nom propre lui-même est suivi d'un trait dans lequel on reconnaît la sigle habituelle du mot *libertus*.

A l'exception de ces quatre inscriptions qui portent à douze le nombre des monuments publiés du dieu Leherenn, toutes les pierres inscrites, recueillies dans les travaux dont nous venons de parler, sont encore inédites à l'heure qu'il est, et quoique la plupart ne soient que des fragments, nous avons tenu à honneur de les publier sans en rien omettre, convaincu qu'une ligne tronquée, un mot, un simple nom propre, peuvent avoir leur intérêt et leur sens rapprochés surtout de textes complets qui les éclairent et les expliquent. Comment oublier d'ailleurs, en présence de ce que nous avons vu et de ce que nous voyons tous les jours, que ces précieux débris, qui sont pour nous toute une histoire, sont entassés, depuis trois ans bientôt, dans la cour du presbytère, exposés non-

(1) L'autel sur lequel est gravée cette légende a 0m,43 de hauteur totale. La *pagina lævigata* de la face antérieure mesure 0,24 de largeur. Les parois latérales sont décorées de la patère et du *præfericulum*.

Digitized by Google

seulement aux intempéries des saisons, mais aux outrages des enfants, à la convoitise des marchands, au caprice des touristes étrangers, et que d'un jour à l'autre ils peuvent disparaître à jamais de notre pays sans y laisser d'autre trace que les copies attentives que nous en relevons ici ?

Ce petit autel, que nous signalons le premier, parce que la légende en est complète comme celle de l'autel suivant, a été cédé à M. Victor Caze, dans le cabinet duquel il figure aujourd'hui, à la suite des démolitions de l'église d'Ardiége d'où il est sorti.

XIII

HERENNODEO
SABINO
V-S-L-M

Herenno (ou Leherenno) Deo Sabinus (l'N et l'V paraissent liés) *Votum Solvit Libens Merito* (1).

Quoique le premier jambage de l'H par laquelle commence cette courte inscription ne présente, sur le marbre que nous avons étudié avec soin, aucune trace appréciable de traverse ou de barre inférieure, nous n'oserions point affirmer cependant que ce premier trait ne soit et ne puisse être une L dont la traverse inférieure aurait disparu suivant les habitudes capricieuses de l'épigraphie locale qui nous offre, au IIIe siècle particulièrement, de nombreux exemples de ces bizarreries (2). Cette L sans traverse inférieure, superposée à l'H dont elle recouvrirait la haste de gauche, formerait avec l'échelon horizontal de l'H, un E d'abord (HE), un H ensuite, dont le second jambage sert à son tour de haste au second E, et nous donne-

(1) Cette *arula*, qui rappelle par ses dimensions les petits autels votifs de Luchon et de Monserié, n'a que 0m, 20 de hauteur totale ; le champ de l'inscription, gravée sans encadrement sur le fût de l'autel, mesure 0,09 sur 0,06.

(2) V. la grande inscription de la Borne milliaire des Philippe, que nous avons restituée et interprétée dans la *Revue arch.* Paris, 1857, p. 718-724.

Digitized by Google

rait, grâce à ces superpositions de lettres, le nom complet de Leherennus tel que nous l'ont offert jusqu'ici tous les monuments découverts à Ardiége.

Dans le texte suivant, l'un des plus complets et des plus intéressants que nous ait encore fournis le culte de Leherenn, l'L (quoique sa haste soit brisée) est positivement distincte de l'E qui la suit; mais le second E est lié, comme dans l'inscription précédente, avec la seconde haste de l'H.

XIV

LEHERENNO
DEO
OSSON
PRIAMI·L
V·S·L·M

Leherenno Deo Osson, Priami *Libertus*, *Votum Solvit Libens Merito* (1).

Les fragments suivants, tout mutilés qu'ils sont, nous offrent tantôt le nom du dieu avec ses variantes habituelles d'orthographe et de désinence, tantôt les noms intéressants eux-mêmes de ses *cultores* ou de ses adorateurs.

XV

·AR
LEHEI
V·S·L

Le nom barbare du dieu était probablement accompagné ici du nom latin de Mars, comme dans quelques-uns des textes précédents.

(1) Cet autel a 0m, 45 de hauteur totale : le champ de l'inscription mesure 0m,28 sur 0,18.

Digitized by Google

XVI LEHERENN
.....

Tronçon d'autel mutilé par le bas (1).

.....
LEHEREN
XVII NI
V-S-L-M (2)

Tronçon d'autel mutilé par le haut. C'est évidemment ici par le nom du dieu que se terminait la formule dédicatoire.

LEHERENNO
XVIII DEO
PRIMVLI

Leherenno Deo Primul*us* (3).

..ALIS
XIX .⁻RR'S
RENN

Le nom latin en *alis* (*Vitalis, Cerialis*), dont nous n'avons ici que la finale, était suivi probablement de quelqu'un de ces noms ibériens en *erris* ou *arris*, si communs dans les vallées des affluents supérieurs de la Garonne. C'était à la fin du *titulus*, comme nous en avons déjà vu d'autres exemples, que se trouvait rejeté le nom du dieu, reconnaissable encore dans les quatre lettres : RENN.

L'autel suivant a été scié des deux côtés dans le sens de sa

(1) Ce fragment a 0ᵐ,18 de largeur mesurée sur le fût. L'écriture ferme, mais lourde, indiquerait le second ou le troisième siècle.

(2) 0,22 de hauteur totale. Le champ de l'inscription a 0,19 de largeur.

(3) Largeur du champ, 0,21.

Digitized by Google

longueur, et sa légende, mutilée ainsi d'un bout à l'autre, a de plus souffert des outrages du temps qui a rongé le marbre.

XX

LEHE.
MART.
...S..
CONII.
..F..
V-S-L

. Leher*enno* Mart*i*..... *Votum Solvit Libens* (1).

Le nom latin de Mars que nous avons toujours trouvé associé jusqu'ici au nom barbare de Leherenn, figure seul sur ce petit autel, découvert à Ardiége postérieurement à ceux que nous venons de reproduire.

XXI

MAR
TI
ATTIA
FAVSTI
NA
V-S-L-M

Marti Attia Faustina *Votum Solvit Libens Merito* (2).

Cette Attia Faustina, et la Dannonia d'une des inscriptions précédentes, sont jusqu'ici les seules femmes dont nous ayons retrouvé le nom sur les autels d'Ardiége. On pourrait remarquer de plus que la capitale de ce petit autel, d'apparence rustique et cursive, n'est pas sans analogie avec celle de l'autel dédié par la fille de Harsp.

Ces trois derniers fragments, dans lesquels le nom du dieu

(1) Ce fragment a 0m,43 de hauteur.

(2) Le petit autel, d'un marbre jaunâtre, sur lequel est gravé ce *titulus*, a 0,26 de hauteur totale. La largeur du fût est de 0,07, celle de la base sur laquelle est tracée la fin de l'inscription, de 0,10.

Digitized by Google

Lehèrenn n'est plus explicitement énoncé (ils sont mutilés tous les trois dans leur partie supérieure), ressemblent de si près et par tant de côtés aux autels que nous venons de décrire, que nous n'hésitons point, pour notre part, à les rattacher au culte du même dieu. Nous ferons remarquer d'ailleurs à ceux de nos lecteurs qui conserveraient quelques scrupules à cet égard, que le village d'Ardiége ne nous a encore fourni jusqu'ici qu'un seul monument épigraphique que l'on puisse regarder comme incontestablement étranger au culte du dieu Leherenn ; nous voulons parler du grand autel dédié à Diane, par L. Pom. Paulinianus. (*v.* § v.)

XXII

..... D
·RIMVLV·
V-S-L-M

..... *Deo* Primulus *Votum Solvit Libens Merito* (1).

XXIII

.....
MANDA
TVS
V-S-L-M

..... Mandatus *Votum Solvit Libens Merito* (2).

Nous avons déjà remarqué sur deux des autels cités plus haut, et dédiés positivement au dieu Leherenn (*v.* n° III et n° XVIII), les deux noms de Primulus et de Mandatus.

XXIV

.....
.....
CA..
V-S

(1) Petit autel de 0,15 de hauteur sur 0,075 de largeur dans le champ, Ecriture grossière et presque cursive.

(2) Fragment d'autel, brisé par le haut comme le précédent : largeur du champ, 0,085.

Digitized by Google

Ces quatre lettres que nous reproduisons, pour ne rien omettre, sont grossièrement tracées, comme dans l'inscription d'Attia Faustina, sur le socle d'un autel cruellement mutilé.

C'est au milieu des débris dont nous venons de reproduire scrupuleusement les légendes qu'a été découvert le *titulus* suivant, qui n'appartient plus évidemment à la série des autels et des inscriptions votives ; il est gravé avec une élégance assez rare à Ardiége, sur une tablette de marbre blanc de Saint-Béat, qui nous est parvenue presque intacte, car le coup de scie qui a entamé latéralement le marbre n'a enlevé qu'une lettre à chacune des quatre lignes dont le texte se compose.

XXV

VENNOA
VSVERV
MARMOR
RIVSPOSVI

Vennonus Verus Marmorarius Posui (ou Posuit) (1).

Quoique cette inscription, laconique comme tous les textes d'Ardiége, se réduise à un nom propre accompagné d'un épithète, il est à peu près certain qu'elle s'appliquait en manière de signature (*posuit*) à quelque ouvrage de sculpture (*marmorarius*), à une colonne ou à une statue, par exemple, et au moins vraisemblable que cet ouvrage lui-même faisait partie de la décoration intérieure ou extérieure du sanctuaire. Elle a de plus le mérite de nous avoir conservé le nom d'un des artistes inconnus, dont nous retrouvons, de loin en loin, les ouvrages dans les *vici* et les hameaux des Pyrénées. Ce Vennonus Verus, qui appartenait suivant toute apparence à l'école ou aux carrières de Saint-Béat, comme d'autres *marmorarii* dont d'autres monuments nous ont conservé les noms, aurait vécu au IIe et plutôt au IIIe siècle de notre ère, s'il fallait s'en

(1) Cette tablette de marbre blanc (*tabella*) a 0m,40 de hauteur sur 0,28 de largeur dans son état actuel.

Digitized by Google

rapporter au caractère épigraphique du monument qui peut, nous le savons, induire quelquefois en erreur.

Le marbre inscrit et sculpté, par lequel nous terminerons cette longue revue, est, jusqu'à présent, le seul monument connu du culte de Leherenn qui ne provienne point du village d'Ardiége et de l'ancienne *civitas* des Convenæ. Le savant Schœpflin qui l'avait publié et gravé (Alsatia illustrata, 1751-1762, p. 521, § 147 et s., tab. 1, n° 4) plus de cent ans avant l'explication toute nouvelle, il est vrai (1), qu'en a donnée M. Mérimée (*Rev. Arch.*, t. 1, 1844, p. 251-253), nous apprend formellement qu'il avait été découvert et découvert par lui à Strasbourg (l'antique Argentoratum) à une assez grande profondeur au-dessous du sol actuel de la ville (2). Ce monument, dont on peut consulter le dessin, un peu idéalisé chez Schœpflin, un peu cru chez M. Mérimée, consiste en un bas-relief de gré rouge des Vosges (nous le reproduisons plus loin, p. 43), d'un travail plat et barbare (3) et au-dessus duquel est gravé, sur un bandeau formant saillie, le mot

XXVI LE..INIVS

Au nominatif, dans lequel le spirituel archéologue a cru reconnaître le nom du dieu Leherennus des *Convenæ* (4).

---

(1) Est-ce par ce motif que M. Mérimée ne cite point la description détaillée que Schœpflin avait donnée de ce monument, ou ignorait-il qu'il fût depuis longtemps publié et connu ?

(2) « Inter profana Alsatiæ romanæ monumenta lapis est, quem an. MDXXXVII Argentorati in cella subterranea reperi (Schœpflin, *loc. cit.*, p. 521). »

(3) Le monument a 1m de hauteur totale sur 0m,60 de largeur et 0,25 d'épaisseur.

(4) « L'inscription est mutilée ; cependant la lacune me semble facile à remplir, et je n'hésite point à lire Leherennus. C'est, à mon sentiment, l'image d'une des divinités guerrières adorées dans la Gaule. » (M. Mérimée. *Note sur un bas-relief antique du Musée de Strasbourg*, *Rev. archéol.* 1844, tom. 1, pag. 250). — Grâce à l'extrême obligeance de mon excellent collègue, M. Lereboullet, professeur à l'école de médecine de Strasbourg, et de M. Jung, le savant conservateur du Musée de la même ville, j'ai pu me

Digitized by Google

III.

S'il règne encore bien des incertitudes sur l'origine, et même sur le caractère du culte local d'Ardiége, en présence des nombreux monuments que nous venons de réunir, on comprendra sans peine ce que devaient avoir de téméraire et d'aventureux les premières hypothèses émises sur ces questions délicates, à l'époque où l'érudition en était réduite aux deux textes laconiques de Sirmond et de Gruter. C'est ainsi qu'un savant allemand, le premier, si nous ne nous trompons, qui ait étudié scientifiquement et avec quelque attention ce qu'on appellerait aujourd'hui le *mythe* de Leherenn, était tenté d'y reconnaître une divinité germanique d'origine, par la seule raison qu'il avait trouvé en Thuringe un dieu des eaux, une espèce d'*Elf* sans doute, dont le nom (Lahran) n'était point sans quelque affinité matérielle avec le nom du

---

procurer un double estampage de la courte légende gravée sur le bandeau du bas-relief, et je dois à la vérité de dire que la lecture proposée par M. Mérimée, et acceptée sans hésitation par plusieurs épigraphistes, ne laisse pas de soulever plus d'une objection sérieuse. Je remarque, par exemple, que la traverse oblique de l'N, très-visible dans la première de ces deux lettres, manque complétement à la seconde, et que le marbre n'offre point trace de la traverse horizontale par laquelle il l'a gratuitement remplacée, changeant ainsi cette N en une H, que ne nous offrent nulle part les textes gravés d'Ardiége. Il faut ajouter que l'espace laissé libre entre la première syllabe LE qui est indubitable, et le reste du mot, ne permettrait point de placer les deux syllabes HERE, à moins de superpositions savantes comme celles que nous avons signalées plus haut, et qui seraient sans raison ici, la légende remplissant à peine la moitié du bandeau sur lequel elle est gravée. Je remarque même sur les deux estampages, immédiatement avant la première N, une rondeur assez marquée, qui peut venir il est vrai d'un éclat accidentel de la pierre, indépendant de tout caractère antérieurement tracé. Schœpflin, comme on le sait, ne voyait dans cette légende, malheureusement mutilée, que le mot Lepontius dont il faisait un nom d'homme, le nom d'un chef de Gaulois auxiliaires à la solde de l'empire et originaire des Alpes (Alpes Lepontiæ ?)

Digitized by Google

dieu d'Ardiége (1). D'autres, sans autre fondement que ces ressemblances tout extérieures et toutes fortuites, l'auraient volontiers rapproché de la déesse Nehalennia des Bataves, dont la mer avait abandonné, en 1646, sur la grève d'une des îles de l'Escaut, le *sacellum* et les autels submergés depuis des siècles (2). A une époque beaucoup plus rapprochée de nous, lorsque M. Mérimée eut reconnu ou cru reconnaître le nom du dieu Leherenn sur le monument du Musée de Strasbourg, l'attention, réveillée par cette découverte, s'était reportée de nouveau du côté du Rhin, où l'on croyait retrouver, pour la seconde fois, des traces du culte local que nous étudions. Sans prendre formellement parti en faveur de la vieille opinion de Keisler, M. du Mège ne pouvait s'empêcher pourtant de remarquer, dans un de ses travaux les plus récents, ce qu'il y a de singulier dans l'extension de ce culte, qui se trouverait ainsi répandu des Pyrénées jusqu'au Rhin, jusqu'au delà du Rhin même, s'il faut reconnaître, comme le voulait Keisler, le dieu local d'Ardiége dans la divinité aquatique de la Thuringe (3).

Pour réduire à leur juste valeur ces hypothèses mythologiques, qu'il serait trop long de discuter une à une, il nous suffira de remarquer que tous les monuments du culte de

---

(1) « Leherennum hunc aquatile numen fuisse et cum Thuringorum Lahran convenire alio loco demonstrabimus. » (Keisler, *Antiq. septent. et Celtic.*, Hannov. 1720, pag. 275-276.)

(2) « Nehalennia dea in Zelandinis inscriptionibus. » Gudius cité par Grævius dans la nouv. édit. du *Thesaurus* de Gruter, pag. MLXXIV, n° 6. — Dom Martin, *Hist. de la relig. des Gaulois*, tom. II, pag. 83. — Mongez, *Dict. d'antiq.*, sub voce Leherenn.

(3) « On pourrait en conclure, ce que l'on n'a pas fait jusqu'à présent, que des Pyrénées jusqu'au Rhin, le dieu de la guerre était révéré sous le nom de Leherennus, et il faudrait rechercher si ce ne serait pas le même dieu que celui qui, selon Keisler, était adoré dans la Thuringe sous le nom de Lahran. » (M. du Mège, *Recueil de quelques inscript. rom. inédites ou peu connues. Mém. de la Soc. arch. du Midi de la France*, tom. V, pag. 85). — « Ainsi le culte de cet être mythique se serait étendu des bords du Rhin jusqu'au pied des Pyrénées. » (*Id.* Not. sur plus. insc. gallo-rom. inéd. Mém. de l'Acad. des sc., inscript. et bell. lett. de Toulouse, IV^e^ série, tom. VI, pag. 385.)

Digitized by Google

Leherenn paraissent, jusqu'à présent, exclusivement concentrés (à une seule exception près) dans le village d'Ardiége, et, qu'à moins de supposer qu'il n'y soit sorti de terre à la façon de la fontaine Aréthuse, il devient assez difficile de s'expliquer par quelle préférence il serait venu s'incarner dans ce *vicus* oublié, sans laisser dans la Gaule du centre et dans celle du nord, qu'il aurait forcément traversées, une seule trace de son passage. Loin d'admettre que ce soit de la Germanie, purement barbare à cette époque, et fort stérile dans tous les temps en inventions religieuses (1), que le culte de Leherenn ait été ainsi transplanté si loin du sol natal, nous admettrions beaucoup plus tôt, avec M. Mérimée, que c'était du village d'Ardiége qu'il avait rayonné accidentellement jusqu'aux bords du Rhin, porté par quelque légionnaire de race aquitaine dans les camps retranchés des deux Germanies, qui touchaient eux-mêmes à la ville gauloise d'Argentoratum (2). Tous les cultes ne se trouvaient-ils point représentés, comme toutes les langues de l'empire, dans ces vastes agglomérations d'hommes dont les monuments, disséminés sur les deux bords du fleuve, prennent eux-mêmes quelque chose de bigarré et de cosmopolite ? Quoi de plus naturel que de supposer qu'un légionnaire d'Ardiége, contemporain des *Vicani*, dont nous retrouvons les noms sur nos autels, se soit rappelé, sous les

---

(1) Cette stérilité d'idées et surtout de formes religieuses dans la Germanie primitive, tenait à la fois à l'esprit vaguement panthéiste de la race et à l'impuissance de l'art indigène, qui ne s'est développé que beaucoup plus tard : « Cæterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem adsimulare ex magnitudine cœlestium arbitrantur. Lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud quod sola reverentia vident. » (Tacit., *de Germ.* c. 9.)

(2) « Il ne serait pas invraisemblable, je pense, d'attribuer l'inscription de Strasbourg à des Aquitains, soldats dans les armées romaines. L'armée de Germanie avait cinq cohortes d'Aquitains sous Vespasien, comme l'atteste une curieuse inscription publiée par M. Arneth (*Rom. militar. diplome*, Wien, 1843, lib. III). ....On peut supposer que le culte de Leherennus a été importé de la même manière en Alsace. » (M. Mérimée : Sur un bas-relief du Musée de Strasbourg, Rev. archéolog., 1re année, 1844, pag. 253).

Digitized by Google

brumes de la Germanie, dans un jour de tristesse ou de rêverie pieuse, le ciel bleu, les noyers verts, le dieu protecteur de son village, et en ait fait sculpter, de mémoire, une image grossière, destinée à orner un laraire domestique ou une de ces petites chapelles en plein air, auxquelles font allusion plusieurs des monuments épigraphiques du pays (1)?

Si c'est dans le *vicus* d'Ardiége que se sont accomplies, comme tout semble l'indiquer, les destinées du culte local dont nous essayons de ressaisir l'histoire, s'il est même impossible de l'étendre, comme on l'a plusieurs fois essayé, au peuple des *Garumni* tout entier, il y a bien des raisons de croire que c'est à Ardiége même qu'il avait commencé, à une époque probablement antérieure à la conquête romaine. Au lieu d'être une religion étrangère, transplantée là par une série d'invraisemblances, le culte du dieu Leherenn redevient tout simplement un culte indigène, un culte aquitain ou pyrénéen, analogue par ses origines, comme par son caractère, à ces innombrables religions topiques que l'on voit changer ici de vallée en vallée, quelquefois de village en village. Mais s'il ne reste point de doute sérieux, à notre sens, sur la provenance de ce culte essentiellement local, il est plus difficile d'arriver à un ensemble de notions exactes sur la nature ou le caractère du dieu lui-même, sur les idées ou les attributs qui le distinguaient des autres essences divines dont le domaine confinait avec le sien.

Quoique le nom sous lequel il était connu dans le pays soit probablement indigène, facile à rétablir même en le dépouillant des deux finales latines dont l'affublaient indiffé-

---

(1)...AEDEM AR || AM..... (St Remy in Alsat. Orelli, 1395.) — DEO MERCV RIO ATTEGI || AM TECVLICIAM COMP || OSITAM SEVERINIVS || SATVL-LINVS C. F. EX VO || TO POSVIT L. L. M. (prope Niederbronnam vicum : Orelli, 1396). Ces chapelles rustiques, élevées le plus souvent au bord des grandes routes, étaient quelquefois abritées comme les nôtres par un bouquet d'arbres..... ARAM ET SIG || NVM INTER || DVOS (*sic*) ARBO || RES CVM AE || DICVLA EX VO || TO POSVIT (M. de Boissieu, inscript. antiq. de Lyon, pag. 42).

Digitized by Google

remment les marbriers de la montagne de Rie (Heren-us, Leheren-us, is ; Leherenn-us, is), il n'y aurait pas grande lumière à tirer de ce nom propre lui-même, puisque c'est une question très-controversée encore que de savoir auquel des idiomes parlés dans le pays il faudrait en demander l'étymologie ; s'il appartenait, par exemple, à l'idiome celtique, dont on suit les traces plus ou moins marquées jusqu'au pied de la montagne, ou à l'idiome euskarien, qui paraît s'être maintenu avec les populations ibériennes elles-mêmes dans les hautes vallées des Pyrénées centrales, sur le cours supérieur de la Garonne, comme sur celui de l'Adour (1). De la désinence habituellement masculine de ce nom et du complétif *Deus* qui le suit presque toujours dans les textes les plus anciens eux-mêmes, on était déjà en droit de conclure que l'on se trouvait

(1) Nous avons tenu à épargner à nos lecteurs ces rêveries étymologiques empruntées à toutes les langues parlées ou non dans l'ancienne Aquitaine, à l'allemand, par exemple, auquel M. Mérimée a eu la singulière idée de s'adresser (Leherenn de Lehren, enseigner, l'*enseigneur*... à coups de poing sans doute. *Loc. cit.*, pag. 253), au moment même où il niait avec toute raison l'origine germanique du culte lui-même. Tandis que le celtomane M. Baudouin de Maisonblanche, cherchait dans le celtique les racines et l'explication du nom de Leherenn (Lec'h-er-ren, la pierre de la conduite, la pierre conductrice), d'autres la demandaient à l'idiome ibérien que parlent encore les Basques des Pyrénées. Les uns pensaient au mot Lehertcea (écraser, assommer, l'assommeur. M. Mérimée, *loc. cit.*, pag. 252); d'autres au primitif Lehen (le premier-né, le premier par excellence, M. Léonce Goyetche, *Messager de Bayonne*, 17 février 1857), qui se complique, à l'occasion, d'affixes plus précises (Lehen bicicoric, une première chose, Lehen bicicoa, un premier être ; M. Du Mège, *loc. cit.*, pag. 383). Sans nier, pour notre part, les affinités de sonorité et d'allure que présente ce nom divin avec les noms d'apparence ibérienne que nous ont conservés les historiens, les monnaies ou les inscriptions du pays (deus Bolenn [us], rex Adietuan [us] ou Adietuen [us], Eresen [is], Hahantenn Bihoscinn [is], Conduesen, Sembetten.....) et même avec quelques mots celtiques (comme Arduenna et Baduhenna.....), nous persistons à croire que si les noms de lieu se décomposent aisément dans certaines langues, comme l'allemand, le celtique, le basque, il n'en est déjà plus de même des noms d'hommes et surtout des noms de dieux, bien plus simples et plus anciens, en général, que les noms d'hommes. A-t-on trouvé jusqu'ici dans les idiomes grec, romain ou germanique, l'étymologie et le sens des noms que portent les dieux les plus connus de la Grèce, de Rome ou de la Scandinavie ?

Digitized by Google

ici en présence d'une divinité mâle ou virile. Les vagues aperceptions de Grævius et de Dom Martin, qui pensaient, en enregistrant ce nom divin, à la déesse Nehalennia, celles plus récentes de Millin qui avait songé à une divinité topique des Tolosates, à la déesse Lahe, moins éloignée, il est vrai, de la chaîne des Pyrénées que la divinité maritime de la Zélande, s'évanouissaient d'elles-mêmes devant ce simple rapprochement (1). Ce n'est cependant, comme on l'a judicieusement remarqué, qu'à l'époque assez récente où l'on a trouvé le nom latin de Mars, associé, sur plusieurs de nos autels, au nom barbare de Leherenn, que la figure du dieu, si longtemps indécise, a commencé à s'éclairer de quelques rayons directs de lumière (2).

De quelque manière que l'on s'explique la transformation rapide que paraît avoir subie le naturalisme exubérant et confus de l'Aquitaine, sous l'influence du polythéisme romain, devenu la religion officielle sinon la religion exclusive de la Gaule, on peut regarder au moins comme certain que ce ne fut jamais sans raison sérieuse, c'est-à-dire sans d'intimes affinités antérieures, que les types divins des deux olympes en vinrent à se rapprocher, et quelquefois à se confondre. Pour que les marbriers du pays, devenus, comme nous l'avons dit souvent, les agents de cette singulière transformation, se crussent en droit d'*interpréter*, suivant le mot très-juste de Tacite (3), le nom barbare de Leherenn, par le nom latin du dieu Mars, de donner aux images qu'ils ébauchaient de lui le

---

(1) « Gruter (pag. MLXXIV, nos 6, 7) nous a conservé le nom de Leherennus sur une inscription qui a été trouvée comme celle-ci (erreur) dans la Novempopulanie, à Saint-Bertrand, au pied des Pyrénées. Si c'est le même dieu qui est ici nommé Laherennus (il s'agit de la déesse Lahe) au lieu de Leherennus..... » Millin, Voy. dans le Midi de la France, tom. IV, pag. 448.

(2) M. du Mège, Mém. de la Société Archéol., tom. I, pag. 11. — Catalogue du Musée de Toulouse, pag. 41. — Mémoires de l'Acad. des sciences, inscriptions et belles-lett. de Toulouse, IVe série, tom. VI, pag. 386.

(3) « Deos interpretatione romana Castorem Pollucemque memorant. » (Tac. *de Germ.* c. 43).

Digitized by Google

costume, l'armure, tous les attributs du dieu guerrier des Romains; il fallait certainement qu'ils eussent remarqué dans l'idée populaire que l'on se faisait de lui, dans les rites ou les formes de son culte, tel trait intime ou saillant, telle tendance spéciale, qui ne se seraient pas prêtés avec la même facilité à un autre rapprochement ou à une autre alliance.

Tout semble indiquer, en effet, que le dieu Leherenn n'était, en principe au moins, qu'un dieu d'action et de guerre, comme l'était dans la vallée voisine de la Neste, ce Mars Ergé ou Erié, dont le sanctuaire le disputait de popularité à celui d'Ardiége (1), comme l'étaient dans la chaîne plus éloignée des Cevennes, au nord de la Narbonnaise, ces deux Mars Divanno et Dinomogetimarus, dont une belle inscription nous a récemment révélé l'existence (2). Si le culte de Mercure était, comme l'affirme César, le culte dominant de la Gaule, celui de la Gaule des plaines au moins, dont l'agriculture et

---

(1) Caton nous a conservé le nom d'un dieu Mars Silvanus, qui devait avoir plus d'un trait de ressemblance avec les Mars rustiques et locaux dont nous parlons ici. Il ajoute que les esclaves étaient admis comme les hommes libres à l'exercice et aux cérémonies de son culte : « Eam rem divinam vel servus vel liber licebit faciat. » (Cato, *de Re rustica*, c. 83).

(2) L. CORNELIVS RVFVS || IVLIA SEVERA VXOR || L. CORNELIVS MANGIVS F. || DIVANNONI || DINOMOGETIMARO || MARTIB || V. S. L. M. Cette belle inscription, qui provient, à ce qu'il paraît, de Saint-Pons de Tomières, où elle est encore, a été publiée pour la première fois par M. Du Mège (Recueil de quelques Inscript. Rom.; Mém. de la Société Archéol. du Midi de la France, tom. VII, pag. 36 et 37). Mais nous n'admettons point la conjecture de notre savant confrère, qui voudrait changer le mot de MARTIB (martibus) en celui de MATRIB (matribus), et étendre jusqu'à la Narbonnaise, où il est encore inconnu jusqu'ici, le culte des déesses Mères (Mairæ, Matres, Matræ, Matronæ). Dans la longue argumentation à laquelle il s'est livré pour justifier cette correction, M. Du Mège nous paraît oublier : 1° que les Déesses mères ne sont jamais désignées sous un nom propre, quoique leur titre de Déesses mères soit fréquemment suivi d'une épithète géographique; 2° que les noms masculins de Divanno et de Dinomogetimarus (la chose est certaine au moins pour celui-ci) répondraient assez mal à ce titre de *Matres*; 3° enfin, que rien n'est plus commun que des noms propres d'hommes et même des noms de dieux au pluriel, lorsqu'il s'agit de personnes du même sang ou de la même race : M. AEL. M. F. RVSTICVS RECTOR ||

Digitized by Google

le commerce avaient pris depuis longtemps possession (1), on voit par ces exemples qu'il y aurait de nombreuses exceptions à mettre à ce principe en faveur des régions montagneuses, où les mœurs plus simples et plus barbares se traduisaient par des cultes plus grossiers et plus violents, comme ceux de ces Mars et de ces Hercules locaux que l'on retrouve en grand nombre dans toute l'Aquitaine des montagnes. Dans les *faides* héréditaires qui ont divisé pendant des siècles, qui divisent encore sur quelques points les populations de deux vallées voisines, quelquefois celles de deux villages situés dans la même vallée, c'était au dieu Leherenn que s'adressait la jeunesse du *vicus*, à la veille de quelque course de représailles, ou de quelque coup de main aventureux; à lui que l'on offrait, au retour, les prémices du butin et la dîme du bétail (2). Si le temps, qui a respecté les textes arides que nous interrogeons, souvent sans réponse, nous avait conservé quelqu'une de ces légendes divines que possédaient probablement ces cultes locaux, que l'on se transmettait de bouche en bouche, comme au moyen âge, dans les veillées d'hiver (3), nous saurions de quelle manière et sous quelle forme miraculeuse s'exerçait souvent cette intervention du dieu local; comment dans telle foire, où les couteaux avaient été tirés sur un prétexte frivole, les gens du village s'étaient fait jour au milieu de la foule, en

---

IMM. II (immunis iterum) HON. IIII (honoratus quartum) || IN DIEM VITAE SVAE (natalitium) || MESORIBVS MACH. F. P. (mensoribus machinariis fori pistorii?) QVIB. EX S. C. COIR. LIC. (quibus ex senatus consulto coire licet) || CASTORES (Castoris et Pollucis effigiem) D D, etc. (Romæ; Gruter, XCVIIII, 1. — Orelli, 1567). — Il s'agit évidemment, dans l'inscription de Saint-Pons, de deux Mars (Martes ut Castores supra), frères ou jumeaux, comme les Dioscures de l'Olympe greco-romain.

(1) « Deum Mercurium maxime colunt..... post hunc Apollinem et Martem et Jovem et Minervam. » (Cæsar, *de Bell. Gall.*, lib. VI, c. 16.)

(2) « Martem bella regere... huic ea... quæ bello ceperunt plerumque devovent. » (Cæsar, *de Bell. gall.*, lib. VI, c. 16). — «... Vovere de nostrum militum præda Marti suo torquem. » (Ann. Flor., lib. 11, c. 4.)

(3) Nous aurons l'occasion de reparler ailleurs de l'hymne cosmogonique des Borouch, que les vieillards des Pyrénées chantaient encore au commencement de ce siècle.

Digitized by Google

jonchant la prairie de blessés et de mourants, comment, une autre fois, serrés de près dans une retraite de nuit, ils avaient fait face à leurs adversaires et ramené avec le bétail enlevé ceux qui voulaient le leur reprendre (1). C'était tantôt par des songes (*somno monitus*, pass.), tantôt par des voix ou des signes venus d'en haut (*e visu, e dictu, ex monitu, ex imperio, jussu imperioque.* Inscr. pass.), que l'assistance du dieu se faisait sentir. Mais on affirmait qu'il s'était plusieurs fois manifesté lui-même et qu'il avait bravement payé de sa personne dans certaine occasion solennelle, où ses dévoués (*devoti*) avaient besoin de quelque chose de plus que de bons conseils et de paroles encourageantes (2) :

..... *Misceturque viris, neque cernitur ulli* (Virg., *Æn.*)

Dans la vie rude, active, violente même à laquelle ces populations se trouvaient condamnées, au pied de montagnes et de forêts vierges, peuplées de bêtes sauvages et d'hommes aussi avides que les ours et les loups, c'étaient par ces côtés que se révélaient d'abord la puissance et la nature des dieux. Mais autour de ces traits saillants de leur physionomie dont les étrangers étaient exclusivement frappés, se groupaient d'elles-mêmes quelques idées accessoires ou secondaires, d'autant plus faciles à supposer ici que c'était au dieu local que se réduisait, à ce qu'il paraît, l'olympe tout entier du village. Puisque son bras était fort et toujours prêt, comme le disent énergiquement les pierres inscrites (*Deus pollens, deus præsens.* Insc. pass.), et qu'il avait fait ses preuves de vigueur et de sagesse dans mainte circonstance périlleuse dont on n'était

---

(1) Securum deæ cultorem etiam inter hostes præstat (Tac., *de mor. Germ.*, 45).

(2) «... Qui tibi queat tum in somniis, tum in signis, tum etiam fortasse coram, quum usus postulat..... » (Apul., *de Deo Socratis lib.*, édit. Nisard, p. 143); comme le faisait, à l'occasion, la Παλλας Αθήνη d'Homère,

οἵῃ φαινομένη, τῶνδ' ἄλλων οὔτις ὁρᾶτο ;

ou la Juturna de Virgile, qui a bien l'air elle-même d'une divinité topique.

Digitized by Google

sorti que par ses inspirations et sous sa conduite (*Te duce et auspice*, Hor.), n'était-on point en droit de compter sur sa protection en temps de paix comme en temps de guerre? Ne devenait-il point ce que l'on appelait, dans la langue religieuse du polythéisme, le *Genius* ou la *Tutela loci*, divinité privée en même temps que publique que l'on invoquait dans les grandes comme dans les petites choses, dans les contrariétés ou les embarras du ménage, comme dans les maladies ou les années de disette (1)? Quel autre que lui nous a jusqu'ici entourés de sa force et de son bras, disaient aux pieux disciples de saint Co-

---

(1) Cette idée de divinité tutélaire, de dieu protecteur et défenseur, s'associe fréquemment à celle du dieu Mars, surtout chez les peuples jeunes de civilisation et de culture : I. O. M. || ET MARTI CA || TVRIGI GEN || IO LOCI... (Beckingæ, Orelli, 1980. — Ce Mars Caturix était probablement le dieu local ou topique des Caturiges; civitas ou Castrum Caturigum, Chorges, dans les Alpes Cottiæ). — MARTI ET GENIO || TALLIATIVM || (les Vicani de Dollendorf) CLAVDIVS VERINVS || AD PERPET. TVTELAM || TALLIATIB. DEDI X. CCL || QVAM AEDEM MARTIVS SIMILO || DE SVO POSVIT. (Dollendorf, Grut. LV, 8; Orelli, 183). Une belle inscription du Nord de la Gaule nous montre les *Remi* s'adressant à leur Mars local, à l'occasion d'une maladie de l'empereur Claude, et lui bâtissant un temple en reconnaissance de la santé qu'il avait rendue à l'empereur : MARTI CAMVLO || SACRVM PRO SALVTE TIBERI || CLAVDI || CAESARIS AVG GERMANICI IMP || CIVES REMI QVI || TEMPLVM CONSTITVERVNT : ab altero latere, Corona civica his cum notis O. C. S. (*ob cives servatos*) : à Rhynern, près de Clèves, auj. à Bonn; Orelli, 1977. v. à Rome, une autre inscription du même genre et adressée au même dieu : ... PRO SAL IMP. CAESARIS || M. AVREL COMMODI || AVG... (Ib. 1978). Les platoniciens, qui cherchaient à épurer les divinités du polythéisme, distinguaient et séparaient ces génies du dieu lui-même, dont ils devenaient les δαιμόνες ou les ἄγγελοι, espèce d'intermédiaires officieux entre l'homme et la divinité (Apul., *de Deo Socrat.*, pass.). Les dieux qu'adoraient les philosophes étaient des dieux supérieurs et sereins, étrangers aux agitations et aux orages de la terre « quæ omnes turbelæque tempestatesque procul à deorum tranquillitate exulant. » (*Id. ib.*, pag. 143.) Ceux du peuple, au contraire, étaient avant tout des dieux utiles, des dieux de service et d'action. Ce que les *rustici* d'Ardiège aimaient par-dessus tout dans leur Mars, c'était ses bras rougis de carnage, son *telum* rouillé de sang « ... cruentos deos, dexteram cædibus fessam, telumque sanguine rubiginosum. » (*Id. ib.*, pag. 148.) Ce n'était blesser en rien leur majesté absente que de leur demander, comme le faisaient familièrement les *vicani*. les mille bons offices dont nous parlons ici. « ... Mala averruncare, bona prosperare, nutantia fulcire, obscura clarare... adversa corrigere. » (*Id. ib.*, pag. 143.)

Digitized by Google

lomban les *rustici* du lac de Constance, encore païens au commencement du VIIe siècle de notre ère? n'est-ce point par lui que tout dure et que tout prospère depuis le premier jour dans nos champs comme dans nos maisons (1)?

Groupée ainsi autour de son dieu local dans un échange incessant de bons procédés et de bons offices réciproques, la population du *vicus* finissait par se trouver liée à lui par une sorte de clientèle dont les devoirs devenaient aussi précis et aussi réguliers que ceux de la clientèle politique, de la vieille clientèle gauloise ou aquitaine, transformée plutôt que détruite par la conquête (2). A l'exception des rouliers, des muletiers et des colporteurs, qui oubliaient quelquefois dans les grandes villes de la plaine les anciens dieux du pays, et des riches *possessores* des *villæ*, qui croyaient de bon ton de s'en moquer, il n'y avait personne qui ne se crût en reste envers ce dieu protecteur (*patronus*) (3) et qui ne fût prêt à le

---

(1) « Isti sunt dii veteres et antiqui hujus loci tutores, quorum solatio et nos et nostra perdurant usque in præsens. » (Walafrid. Strabo, vit. S. Galli : ann. Bened., sec. 11, pag. 233).

(2) « Adcantuanus (rex Adietuanus, in numis Sotiatum), qui summam imperii tenebat, cum DC devotis, quos illi soldurios appellant : quorum hæc est conditio ut omnibus in vita commodis una cum his fruantur quorum se amicitiæ dederint : si quid eis per vim accidat, aut eumdem casum una ferant, aut sibi mortem consciscant. Neque adhuc hominum memoria repertus est quisquam, qui, eo interfecto cujus se amicitiæ devovisset, mori recusaret. » (Cæsar, *de Bell. gall.*, lib. III, c. 22).

(3) Je retrouvais, il y a quelques jours, dans les murs de Narbonne, ce Musée inédit dont chaque année emporte ou efface quelque chose, l'épithète de *patronus* accolée au mot *genius* : GENIO PATRONO, au-dessous d'un bas-relief, où le patron est représenté debout sur un cippe, et vêtu de la toge drapée à la romaine (bastion Saint-François). La même image est reproduite, mais sans inscription cette fois, sur une autre pierre du même genre, encastrée dans un autre endroit des murailles. C'était bien à ce titre de patron que s'adressait à son dieu protecteur : *deo suo*, à son Mars topique ou local comme celui d'Ardiége, une femme du pays des Bituriges, dont le nom rappelle involontairement celui de notre Dannonia, fille de Harsp : FLAVIA CVBA FIRMANI FILIA || COSOSO DEO MARTI SUO HOC || SIGNVM DICAVIT AVGVSTO (Bourges ; Reines, Syntagm., p. 121, 84). Je remarque, du reste, que le dieu Mars, probablement parce qu'il était regardé comme

Digitized by Google

témoigner par quelque acte formel de reconnaissance, comme ceux dont nous retrouvons les formules sur nos autels (*votum solvit lubens merito*) (1). Depuis les plus pauvres jusqu'aux plus aisés, tous auraient donné du leur pour subvenir à l'entretien de son culte; car si l'on était fier dans le village de ce dieu plus puissant et plus heureux que tous les dieux d'alentour (2), on était aussi fier au moins de la richesse ou de l'éclat de son temple, de ses statues et de ses lambris de marbre, de ses offrandes et de ses autels qui devenaient le signe matériel de cette supériorité, et ajoutaient, comme le dit un Ancien, à l'autorité de la religion elle-même (3).

La plupart de ces traits intimes, que nous ne faisons plus qu'entrevoir aujourd'hui, devaient nécessairement disparaître

---

plus fort et plus puissant que d'autres dieux, prend souvent dans les monuments privés ce caractère assez inattendu de *deus patronus*, de dieu bienveillant et protecteur... *Marti amico et consentienti* (Orelli, 1344) : *Mavorti custodi, conservatori* (*Ib.* 1345 (; *Mavortio patri conservatori* (*ib.* 1347).

(1) Puisque nos ancêtres prenaient, comme nous, le nom de leur saint patron, *sancto Cocideo*..... (Orelli, 1983)..... *Sanctæ Sironae* (*ib.* 2001)..... *Mavortio Camulo, deo Sanctiss...* (*ib.* 1978), etc., et que l'on trouve fréquemment dans les inscriptions de la Gaule, les noms de Camul, de Camulius, de Camulia, de Camulogenus ou Genes, évidemment empruntés au nom divin de Camul, un des Mars topiques de la Gaule septentrionale (*v.* une Inscription de Grenoble, chez Orelli, 3571), il était au moins vraisemblable que nous rencontrerions un jour ou l'autre le nom de notre dieu porté par quelqu'un de ses *cultores* ou par quelque paysan de la plaine de Valentine, et ce n'est point sans plaisir, nous l'avouerons, que nous l'avons retrouvé tout récemment assez loin d'Ardiége, il est vrai, mais dans une ville que devaient visiter souvent les marchands forains et les rouliers du pied des Pyrénées, à Narbonne : LAERENA... || . CCI... DA || VXOR PIA ..VCI (*pia frugi*) || HIC EST S.P..TA (*sepulta*) || P. Q. XV (*Pedes quadrati quindecim*). Cette inscription, malheureusement oblitérée comme la plupart des inscriptions murales de Narbonne, est encastrée dans la courtine qui fait suite au bastion Saint-François. L'orthographe Laerena, au lieu de Leherena n'a rien que de fort excusable pour un *marmorarius* qui n'avait point sous les yeux les nombreux monuments d'Ardiége.

(2) « DEO ENDOVELICO || PRAESTANTISSIMI ET PRAESEN || TISSIMI NVMINIS... » (villa Vizosa in Lusitania ; Gruter, LXXXVII, 9 ; Orelli, 1992).

(3) «..... Superstitionem loci operis dignitate servabat. » (Sulpic. Sever., dialog. III, c. 9.)

Digitized by Google

sous les formes officielles et banales dont l'art romain affublait ces divinités locales, comme le nom de Leherenn disparaît sous le nom romain de Mars dans le petit autel d'Attia Faustina. C'est ainsi que s'explique, si nous ne nous trompons, l'apparence vulgairement uniforme sous laquelle se présentent à nous, sur des points très-éloignés de la Gaule, ces images divines qui recouvrent au fond des idées ou des nuances très-distinctes. Mais il suffit d'un trait, d'un geste, d'une attitude, d'un détail caractéristique de costume ou d'armure, pour laisser entrevoir, sous ce vêtement emprunté, quelque chose de la vieille personnalité qu'il nous cache, et ces bonnes fortunes archéologiques deviennent plus communes dans les régions excentriques où les populations plus disséminées restaient plus fidèles aux traditions et aux mœurs nationales, où les dieux du pays maintenaient obstinément leur nom indigène à côté du nom romain sous lequel on les voit s'abjurer ailleurs, où ils s'affranchissent quelquefois sans façon de ce voisinage et de ce commentaire officiel (1).

Si c'est comme tout l'indique, le dieu Leherenn lui-même que le lapicide de l'autel votif de Dannonia a voulu représenter sur les parois latérales de ce petit monument, il faudrait conclure de cette effigie (elle est malheureusement mutilée d'un côté et à peu près méconnaissable de l'autre), que c'était sous des formes toutes romaines que les *vicani* d'Ardiége se représentaient leurs dieux dès le commencement du second siècle de notre ère.

---

(1) V. ci-dessus, dans le Recueil des inscriptions d'Ardiége, les nombreux *tituli* où le nom de Leherenn est accolé à celui du dieu Mars (nos IV, V, VI?, VII, X, XV?, XX?), et ceux, beaucoup plus nombreux encore, où le dieu est exclusivement désigné sous son nom indigène de Leheren, Leherenus, Leherenis, Leherennus, Leherennis (nos I, II, III, IX, XI, XII, XIII, XIV, XVIII, XXVI). On le trouve désigné sous le nom unique de Mars, *Marti*, dans l'inscription d'Attia Faustina (no XXI), et probablement dans celle de Gemellus et Festina : *Deo Marti*.... (no VIII).

Digitized by Google

Le trait le plus caractéristique, le seul trait caractéristique que nous offre cette image tracée probablement d'après la statue dressée dans la *Cella*, serait le geste du dieu qui paraît serrer de la main droite la poignée de son épée, tandis que le bras gauche se replie et que la main s'ouvre sur la poitrine comme nous l'avons observé dans d'autres effigies des Pyrénées (1).

---

(1) Nous pensons, en écrivant ceci, à un curieux bas-relief sculpté sur la face principale d'un autel, récemment découvert à Loures, à quelques kilomètres d'Ardiége, et que nous reproduisons à la fin de ce travail. Quant à la figure cuirassée, sculptée sur la paroi de l'autel de Dannonia, si l'on se refusait à y reconnaître avec nous l'image du dieu Leherenn lui-même, on serait conduit à y voir celle de quelque dieu parèdre, comme sur certains autels de Nehalennia, ou bien encore celle du légionnaire (père, frère ou amant), pour lequel Dannonia était venue supplier le dieu, c'est-à-dire à des hypothèses bien autrement hardies que celle à laquelle nous nous sommes arrêté.

Digitized by Google

Le bas-relief de Strasbourg, qui paraît avoir été sculpté de mémoire et dans la Gaule du Nord, car il rappelle de très-près les images divines du célèbre autel des *Nautæ Parisiaci*, où le nom de chaque divinité est inscrit de la même manière et au nominatif sur un bandeau étroit formant saillie au-dessus de chaque tableau, diffère par plus d'un trait de l'image locale que nous venons de reproduire. Nous ne doutons point pour notre part que le monument qui nous l'a conservé ne soit antérieur d'un siècle, d'un demi-siècle au moins à celui de Dannonia, et cette circonstance nous expliquerait seule les différences assez tranchées qui les séparent.

Schœpflin, qui l'a décrit le premier, et longuement décrit selon son habitude, insiste sur chacun des détails caractéristiques de ce costume idéal et barbare tout à la fois, dont M. Merimée est aussi vivement frappé que lui, sur cette

Digitized by Google

tunique courte et lâche que recouvre une espèce de *paludamentum* agraffé sur l'épaule et retombant à longs plis derrière le dos, sur la forme arrondie et bombée du bouclier (*clypeus*) qui ne ressemble pas plus au vaste bouclier long des Gaulois qu'au *scutum* en forme de tuile des légionnaires romains ; sur celle du casque surmonté d'une aigrette flottante et percé de deux yeux à la manière du casque héroïque des Grecs (1)? Il n'y a point jusqu'au *gallus gallinaceus* dressé sur une espèce de perchoir à côté de l'image du dieu, que l'on ne soit tenté de regarder, en dépit des souvenirs mythologiques qu'il réveille. comme un attribut indigène et aquitain (2), puisque l'on retrouve des symboles de ce genre sur les autels de plusieurs divinités locales qui ne paraissent point avoir obtenu le droit de bourgeoisie dans l'olympe des Romains, sur celui du dieu Bæsert, par exemple, qui aurait eu pour animal sacré le sanglier ou le porc, et sur celui d'un dieu Ele que l'on serait tenté de prendre lui-même pour une espèce de Mars local, en retrouvant le coq de Leherenn gravé, non sans élégance, sur une des parois de son autel (3).

---

(1) « Tunica laxa est cujus manicæ cubitum fere attingunt, inferior ejus pars autem infra genua descendit, atque cincta est cingulo laxiore. » (Ne serait-ce point le *subarmale*, espèce de *cămisia* ou de blouse qui se portait au-dessous de la cuirasse, et que l'on désigne quelquefois sous le nom d'*armilausa*?) « ... Longius hoc sagum ex illo genere videtur esse quod Galli celtica sua lingua *gauna-cumma* appellarunt... Clypeus more Gallico grandior et quidem rotundus est. In marmoribus parisiensibus ann. MDCCXI detectis visuntur oblongi qui frequentius scuta vocantur. » — Il rapporte, comme nous, le monument au premier siècle de l'ère chrétienne... ad sæculum primum referre vix dubito. (Schœpflin, *Alsat. illust.*, § 137, pag. 521.)

(2) « Les habitudes belliqueuses du coq sont d'une observation si facile qu'on peut supposer que les Gaulois avaient consacré cet oiseau au dieu des combats. » (M. Mérimée, *loc. cit.*, pag. 251).

(3) L'inscription du dieu Bæserte (Musée de Toulouse) a été publiée plusieurs fois. — Celle du dieu Ele, reproduite assez inexactement dans le Recueil de M. Castillon (tom. II, pag. 508), et dans celui de M. Cénac-Moncaut (pag. 20), est conçue en ces termes : SEMBETTEN || BIHOSCIN || NIS F. ELEI (*Ele deo?*) V. S. L. M. Elle fait partie de la collection épigraphique de M. Caze à Saint-Bertrand, comme une autre inscription dédiée au même dieu et provenant aussi du village d'Eup (Éoup), près de Saint-Béat.

Digitized by Google

A en juger par la belle inscription de Valeria Severa et du prêtre Pac (atus?) Patroclus, que l'on peut regarder comme le monument le plus ancien et le plus positif du christianisme dans la région centrale des Pyrénées, la petite métropole des *Convenæ* aurait eu déjà son église établie et sa hiérarchie constituée avant le milieu du IVe siècle de notre ère (1). La longue et vague inscription métrique du chrétien Nymfius que possédait le village tout voisin de Valentine (2), appartient, suivant toute apparence, aux premières années du Ve siècle, et nous avons remarqué à Ardiége même, au milieu des débris tout païens que nous essayons d'interpréter, un monument d'apparence chrétienne qui ne doit pas être postérieur de beaucoup à la grande inscription de Valentine que nous venons de signaler. C'est une dalle tumulaire de marbre blanc dont l'inscription, complétement adirée aujourd'hui, était gravée, dans le style du IVe siécle, sur un petit cartouche encadré dans un portique d'assez mauvais goût, et enguirlandé de symboles chrétiens en partie, de ceps de vigne chargés de pampres, de raisins et d'oiseaux. Est-ce dans l'intervalle de ces deux dates que se placent le déclin et la chute du culte populaire dont nous essayons de ressaisir l'histoire? Est-ce à la fin du IVe siècle que se sera élevée, sur l'emplacement du *fanum* abandonné ou détruit de vive force, la première église du village, qui a passé longtemps pour la plus ancienne de la plaine (3)? Ce qui paraît à peu près certain,

---

(1) Cette inscription, que nous avons publiée le premier d'une manière exacte et complète (Annuaire de l'Acad. des Sciences, Inscript. et Bell. lett. de Toulouse, pour l'année 1857, pag. 24), est datée du consulat de Rufinus et d'Eusebius, qui répond, suivant la chronologie d'Eckhel, à l'année 347 de notre ère.

(2) Elle est aujourd'hui au Musée de Toulouse.

(3) Ces inductions seraient confirmées encore par les caractères épigraphiques des inscriptions d'Ardiége, dont le plus grand nombre paraissent appartenir au IIe et surtout au IIIe siècle de notre ère. Nous en avons à peine remarqué deux ou trois que l'on puisse attribuer avec vraisemblance à la première moitié du IVe siècle, dont les traits distinctifs, à quelques rares exceptions près, sont le défaut d'aplomb et l'inégalité des lettres, l'alour-

Digitized by Google

indépendamment de ces données ou de ces inductions chronologiques, c'est qu'un sanctuaire aussi renommé que celui d'Ardiége, situé au bord d'une grande route, dans un village florissant et aisé, à quelques milles seulement de la *Civitas* ou du chef-lieu des *Convenæ*, devait attirer de très-bonne heure l'attention des zélateurs et des ministres du nouveau culte, et a dû disparaître l'un des premiers sous l'ascendant officiel du christianisme, qui paraît n'avoir atteint que beaucoup plus tard d'autres cultes plus obscurs ou plus éloignés.

IV.

On croit généralement à Ardiége, que le temple du dieu Leherenn était situé à l'extrémité de la place actuelle du village, qui répondrait elle-même à la *platea* du *vicus* antique (1). Il est certain, au moins, que c'était de ce côté et sur la rive gauche du Loung'Ardiége que se pressaient les maisons aisées et les monuments publics du *vicus* dont le pied heurte sur plusieurs points les substructions et les murailles encadrant encore des mosaïques en place, d'un travail plus ou moins grossier (2). On pourrait ajouter à l'appui de cette opinion, purement traditionnelle du reste, que c'est sur le même point

dissement général des ligatures ou des traits déliés, et un air de gaucherie vigoureuse qui annonce de loin l'épigraphie du moyen âge.

(1) Le nom de *forum* était, comme on le sait, réservé aux *civitates*.

(2) Les murailles de ces constructions qui rappellent celles des *vici* antiques de la plaine, celles de Martres Tolosane, par exemple, détruites aussi à raz du sol, ont habituellement de $0^m,50$ à $0^m,60$ d'épaisseur. Les rectangles qu'elles encadrent au nord de l'église, mesurent $1^m,50$ et 2^m de côté. Les mosaïques grossières qui en forment le pavé dessinent le plus souvent des arabesques noires sur fond blanc; quelquefois des animaux courant dans des cadres plus ou moins ornés.

Digitized by Google

et à quelques pas du même ruisseau qu'est située, depuis un temps immémorial, l'église paroissiale du village, que l'on regarde à Ardiége comme une des plus anciennes du pays, et que l'on croit avoir été bâtie elle-même sur l'emplacement du temple païen, dont les apôtres du nouveau culte tenaient à effacer jusqu'aux vestiges (1).

Les autels votifs, les chapiteaux mutilés, les tronçons de colonnes, les débris des statues qui avaient servi à la décoration du monument antique et dont le sol était encore jonché, trouvaient naturellement place dans la construction un peu hâtive parfois de la basilique chrétienne, dont ils ont ici traversé les vicissitudes et les transformations successives. Mais en admettant comme une chose indubitable que ces restes antiques aient tous appartenu à un seul édifice, et que cet édifice ne puisse être autre chose que le *sacellum* du dieu Leherenn, qui oserait entreprendre, à l'aide de ces débris déplacés, et quelquefois méconnaissables, la restitution du monument dont ils faisaient partie ? Les fouilles des dernières années qui auraient pu nous apprendre quelque chose sur ses dimensions et sur sa forme, ont été, comme nous l'avons dit, strictement limitées au périmètre de l'église, et nos lecteurs auront été surpris, comme nous l'avons été nous-même, de ne trouver au milieu des nombreux documents épigraphiques qu'elles nous ont fournis (v. § II), aucun de ces textes historiques qui nous apprennent par qui, dans quel but, et à quelle époque avait été bâti le monument auquel ils ont survécu (2). La *tabella* du sculpteur Vennonus Verus, à

---

(1) Henric. Huntingdon, *Hist.* p. 313. — Aug. Thierry, *Histoire de la conquête de l'Angleterre*, t. I, p. 86.

(2) Voici quelques exemples de ces inscriptions, réellement historiques. On les trouve généralement sur l'autel principal ou sur le fronton d'un temple : AVG. ACIONNAE // SACRVM // CAPILLUS ILLIO // MARI F. PORTICVM CVM SVIS ORNA // MENTIS V. S. L. M. (à la source thermale de Fontaine-l'Étuvée, près d'Orléans, Orelli, 1955). MARTI CAMVLO // SACRVM PRO SALVTE TIBERI // CLAVDI // CÆSARIS AVG. GERMANICI IMP. // CIVES REMI QVI // TEMPLVM CONSTITVERVNT (à Rhynern, près de Clèves, Orelli 1977).

Digitized by Google

laquelle nous en sommes à peu près réduits en fait de documents écrits, n'est en réalité qu'une signature d'artiste (*Vennonus Verus marmorius posuit*), qui perd une grande partie de son intérêt, détachée du monument, au-dessous duquel elle devait être encastrée.

A l'époque de notre premier voyage à Ardiége (juillet 1857), où nous a ramené plus d'une fois l'examen de ces petits problèmes assez difficiles à résoudre dans cette pénurie de renseignements et de documents positifs, notre attention s'était involontairement arrêtée sur une sorte de substruction d'apparence circulaire, que l'on avait découverte en face du porche masqué de l'église, au-dessous du campanile auquel elle servait de base. Pourquoi le sanctuaire d'Ardiége n'aurait-il pas été tout simplement une de ces stèles massives et carrées (on les désigne dans la France du Nord, sous le nom populaire de piles) (1), dont le faîte pyramidal atteignait quelquefois à une hauteur considérable (de 4 à 10 mètres), et que l'on creusait au sommet d'une niche cintrée, destinée visiblement à abriter une idole contre les outrages des passants ou les intempéries des saisons (2)? On voit encore à Labarthe-de-

---

(1) Les hagiographes du IVe et du Ve siècle les décrivent quelquefois d'une manière très-reconnaissable : « *In vico ambatiensi* (Amboise sur la Loire, tout près de la pile encore subsistante de Cinq-Mars) *politissimis saxis moles turrita surrexerat, quæ in conum sublime procedens*, etc... (Sulp. Sev. Dialog. III, c. 9.)

« Idolicæ effigiem celsisissima fulcra columnæ
Tollebant junctis procul ad sublimia saxis (S. Paulin, opp., p. 317). »

Les petites chapelles de pierre que l'on rencontre encore, de loin en loin, au bord des grandes routes, dans la France du centre et dans celle du nord, ne seraient-elles pas une dégénérescence et une forme dernière de ces *bildsaulen* que les Germains (Ermin-Saül, Irmensul) avaient probablement empruntées aux Gaulois, et qui, chez les Gaulois, devaient remonter à une époque très-ancienne, puisqu'elles semblent calquées sur le type primitif des Menhir ou des pierres fichées de l'époque druidique? Carrées à la base, pyramidales au sommet, elles sont percées, comme les piles des *Garumni*, d'une petite niche grillée, destinée à recevoir une image sainte.

(2) On aperçoit encore dans quelques-unes de ces niches la barre de fer qui retenait et fixait l'idole à quelque distance du mur.

Digitized by Google

Rivière, à deux milles romains du village d'Ardiége, une de ces chapelles aériennes, contemporaine ou peu s'en faut des monuments que nous étudions, comme l'atteste l'appareil très-régulier de petites pierres cubiques, dont la maçonnerie est encore revêtue sur plusieurs points. Le village de Bauchalot, beaucoup plus éloigné de celui d'Ardiége, mais assis comme lui sur la voie romaine qui menait de Dax à Toulouse, possédait encore, il y a quelques années, le tronçon inférieur d'une de ces stèles à images (bildsaulen), aussi communes évidemment chez les *Garumni* que dans le reste de l'Aquitaine et dans la Gaule proprement dite, où l'on en a signalé et décrit de nombreux exemples (1).

Si l'on tenait absolument à placer à côté du Mars Leherenn le dieu en titre (*deus publicus, deus patrius*) des *vicani* d'Ardiége, l'idole barbue, dont on a retrouvé le torse et la tête dans les murs de l'ancienne église, rien ne serait plus facile que de supposer la stèle creusée au sommet de deux niches adossées ou contiguës, ou d'élever à ses pieds, dans l'enceinte murée dont les monuments religieux étaient presque toujours entourés (v. plus loin), un cippe monumental, destiné à lui servir de base, ou une colonnette engagée dans un disque de marbre blanc (2). Un passage formel de Grégoire de Tours nous apprend que les Romains eux-mêmes, devenus les maîtres de la Gaule, accouplaient encore de cette façon deux statues au faîte d'une même colonne, les statues de deux divinités très-distinctes quelquefois, celles de Mercure et de Mars, par exemple (3). Reste à savoir seulement si l'on est en droit

---

(1) Quelques-uns de ces monuments aquitains ont été publiés et décrits par M. du Mège dans ses *Monuments religieux* (pass.), et par M. Cénac-Moncaut, (*Voy. Arch. et Hist. dans l'ancien comté de Comminges*, p. 30, 31, pl. 3.) qui nous signale dans une note (p. 31) « deux monuments entièrement semblables (à la pile de Labarthe), à Artigues, près de Mirande, Gascogne. » — La pile de Cinq-Mars, sur la Loire, est décrite et gravée dans une foule d'ouvrages archéologiques.

(2)..... *Altarium cum columellâ..... orbiculum cum columellâ.* (Inscr. chez Muratori, p. 344.3.)

(3) *Hæc matrona construxerat* (*in vico Brivatensi*) *grande delubrum ubi*

Digitized by Google

de regarder comme antique, comme indubitablement antique, puisque c'est sur cette base que tout repose ici, une substruction informe dont les revêtements avaient complétement disparu, et où l'on a trouvé noyés dans la maçonnerie beaucoup moins consistante que les maçonneries gallo-romaines, de nombreux débris antiques qui ne peuvent provenir que du sanctuaire lui-même (1).

Quelque répandue que paraisse d'ailleurs dans la Gaule du Sud, comme dans celle du Nord, cette forme architecturale, probablement gauloise ou celtique d'origine, tout semble indiquer qu'elle avait elle-même perdu de sa popularité, qu'elle passait de mode, comme nous le dirions aujourd'hui, au IIe et au IIIe siècle de notre ère, à l'époque où le culte du dieu Leherenn était à l'apogée de sa réputation et de son éclat. A l'exemple du polythéisme romain, dont nous rappelions tout à l'heure la diffusion et les progrès, l'art spécial du polythéisme, la sculpture et l'architecture gréco-romaine avaient pénétré rapidement des *civitates* dans les *oppida*, des *oppida* dans les *vici*, qui imitaient, suivant leurs lumières ou leurs ressources, les institutions, les arts, les monuments des grandes villes, et l'on serait en droit de s'étonner, au milieu de ce rapide mouvement d'assimilation, qu'un culte aussi bien posé que celui d'Ardiége, en soit resté longtemps à des formes architecturales qui semblaient abandonnées aux cultes les plus obscurs et les plus pauvres, aux divinités de grandes routes et de carrefours. N'eussions-nous à tenir compte ici, ni

---

in columnâ altissimâ simulacrum Martis Mercuriique celebrabatur (Greg. Tur. Mirac. II, 5.)

(1) Je retrouve dans des notes écrites en février dernier, sous la dictée de l'Architecte de l'Eglise, M. Loupot, cette phrase très-péremptoire : « La tour ronde, à l'origine, ne nous a offert extérieurement ni traces ni débris d'appareil régulier antique. Le blocage était formé, à l'intérieur, de cailloux roulés, alternant avec des moellons et des débris d'autels et de marbres antiques, les uns brisés, les autres intacts. » Entre autres débris antiques, trouvés et recueillis dans le blocage de cette construction, M. le Curé d'Ardiége nous a signalé notamment le bel autel d'*Osson, Priami libertus* (nº XIV).

Digitized by Google

du voisinage des riches carrières de Saint-Béat et de leurs ouvriers nomades, qui rendaient les constructions si faciles et si peu coûteuses, ni de la variété des débris recueillis aux abords du *delubrum* antique, ni du costume tout romain, sous lequel le dieu se présentait tout à l'heure à nous, nous inclinerions encore à penser que le sanctuaire d'Ardiége était un véritable temple, un de ces petits temples *à la romaine*, auxquels font allusion les monuments épigraphiques et les hagiographes chrétiens du IVe et du Ve siècle, qu'ils désignent constamment sous les noms identiques au fond de *fanum*, de *templum*, d'*ædes*, d'*ædicula* (1). Ne serait-ce point à cette ædicule dont il nous révélerait à la fois l'emplacement et la forme, qu'aurait appartenu un dallage de marbre blanc, dont les échantillons nous ont vivement frappé à notre dernier voyage à Ardiége (février 1859), et que l'on aurait trouvés encore en place, d'aprés les renseignements, très-précis cette fois, que nous

(1) Le nom de *fanum* que nous citons le premier, paraît avoir été le nom le plus usité de ces petits temples rustiques. On le trouve aussi souvent dans les inscriptions païennes (*v.* notamment la belle inscription de Moux, où il est question des revenus du temple *ex reditu fani : infra*, p. 53, n. 2, et dans une inscription d'Agen, que nous citons plus loin § V, *juvenes à fano Jovis*) que dans les récits des légendaires chrétiens : *arborem pinum quæ fano erat proxima* (Sulp. Sev. de vit. B. Martin, c. 13)..... *quum.. fano antiquissimo et celeberrimo ignem immisisset*, (ib. c. 14)... *fanum igne comburi* (Baudonivia, vit. Radegund. † 586, Act. Ben. sec. I, p. 327)... *fanum quoddam diversis ornamentis refertum ... ad fanum applicat et succendit* (Greg. Tur. Vit. patr. 6)... *fanum quoddam arboribus consitum... fani cultores* (Vit. S. Bertulf. Bobb. † 640, Act. Ben. sec. II, p. 164)... *fana in quibus dæmoniis sacrificabant;* (Walaf. Strab. vit. S. Gall. † 640 ib. p. 220)... *ubi olim profano ritu veteres coluerunt fana... agrestium fanis quos vulgi faunos vocant*, sans doute, parce qu'ils étaient souvent consacrés à ces dieux rustiques (Vit. S. Agili Resbacensis † 650 ib. p. 319)... *fana in morem gentilium circumquaque erecta* (Vit. S. Willehad † 789, Pertz. II, 381,) etc... C'est de ce mot qu'est derivée l'épithète injurieuse de *fanaticus*, *fanatici*, (les gens du *fanum*, les *fani cultores*, comme on les appelle plus haut), qui remonte elle-même à cette époque de persécutions religieuses (*templa fanatica à decurionibus culta* (Vit. S. Lup. Senonensis, Bouqnet III, p. 491... *castrum... fanaticorum cultui dicatum* (Vit. S. Agili ib. p. 317), et qui devait être à peu près synonyme alors de *paganus*, *pagani*, les gens du *pagus*, dans lequel se trouvaient compris les *vici* avec leurs petits temples.

Digitized by Google

avons recueillis sur les lieux, à l'angle N.-O. de l'ancienne église, à une profondeur de 0m 60 ou 0m 70 au-dessous du sol actuel (1)?

Les plus simples de ces petits monuments, modestes comme les dieux dont ils abritaient les images, ne se composaient que d'un toit de planche, recouvert de tuiles imbriquées et supporté par quatre poutres fichées en terre (2). Ailleurs, c'était sur deux murs de pierre ou de brique, terminés d'un côté par deux pilastres plus ou moins ornés, réunis de l'autre par un mur de fond rectiligne ou circulaire que reposait cette toiture (3). Et nous remarquerons à ce sujet, que le motif architectural que nous venons de décrire, se trouve exactement reproduit en manière d'encadrement sur un assez grand nombre de monuments épigraphiques des Pyrénées (sur les inscriptions funéraires particulièrement) (4), ce qui semble in-

---

(1) Les pavés de marbre, par larges carreaux régulièrement disposés (*pavimentum sectile*), que l'on remplaçait, dans les maisons privées, par un pavage en petits cubes (*pavimentum tessellatum*, *vermiculatum*), paraissent spécialement réservés aux édifices publics, et surtout aux monuments religieux. On les trouve mentionnés d'ordinaire dans les inscriptions relatives à la construction ou à la restauration des temples..... BASEM CVM || PAVIMENTO MARMORATO..... D. D. (Gruter XXXIX, 4.)... AED || PAVIMENTVM || D. S. P. F. C. (à Carentino : Gruter CLVIIII, 9).

(2) C'est à une de ces chapelles, en forme de hangar, que fait probablement allusiou le texte suivant, pnblié par Schœpflin : DEO MERCVRIO ATTEGI || AM TEGVLICIAM COM || POSITAM SEVERINIVS || SATVLLINVS C. F. EX VO || TO POSVIT L. L. M. (Près du village de Niederbronn, Schœpflin, Alsat illustr., p. 437.)

(3) Ces chapelles étaient si peu de chose quelquefois, que l'*ædicula* n'est citée qu'après le *signum* et l'*ara* qui semblent le principal; dans cette inscription, par exemple DEO SLVANO (sic) || ... || .... || ARAM ET SIG || NVM INTER DVOS (*sic*) || ARBORES CVM AEDICVLA E VO || TO POSVIT (de Boissieu, inscr. de Lyon, p. 42), et de même chez Ovide : *Ara mihi posita est parvo conjuncta sacello* (Ovide, Fast. 1, 213). Les esclaves pouvaient en élever un avec leur modeste pécule : FAVSTVS VERSENNI P. || SER (*procurator servus*) PRIAPVM ET TEMPLVM D. S. PECUL. || F. C. (Pézaro. Orelli, 1623). Elles devaient dans certains cas se réduire à une simple niche.

(4) Le temple des Mânes que nous offrent, suivant toute apparence, ces petits monuments si communs dans les Pyrénées (*Dis Manibus*, *Dis Manibus sacrum* : pass.) se modelait naturellement sur les temples habituels des dieux

Digitized by Google

diquer que c'était bien sous cette forme que se présentaient le plus souvent les chapelles et les temples des dieux locaux du pays, les seuls monuments à peu près dont les lapicides pussent s'inspirer (1). Mais il n'était point interdit aux magistrats du *pagus* (2) ou à ceux du village, surtout si le temple était arrivé à une certaine notoriété, s'il avait, comme on le voit quelquefois, ses revenus et sa caisse à lui *(reditus, arca)*; d'ajouter quelque chose à ce type élémentaire dont les proportions et

---

du pays, dont ils nous rappellent ainsi les formes. Au IIIe et au IVe siècle, lorsque l'usage de l'inhumation se substitua à celui de l'incinération décréditée avec le paganisme, c'est sous la même forme souvent que se présente l'*arca* ou le cercueil de marbre, dont l'auge est presque toujours encadrée à chaque angle de pilastres cannelés, et dont le couvercle est formé par un véritable toit, par un toit à quatre pans couvert de tuiles arrondies *(pavonaceum)*. L'*arca* des gens riches devenait elle-même une maison, mais une maison divine, comme celle que se donnaient en effigie les pauvres *vicani* des vallées pyrénéennes.

(1) On retrouve assez fréquemment sur les monnaies romaines de bronze et surtout d'argent, des représentations de ces édicules, conçues en général sur un type uniforme. Elles deviennent surtout communes à partir du milieu du IIIe siècle, où commencent, comme on le sait, les insurrections provinciales, consommées deux siècles plus tard par les invasions germaniques. Voy. entre autres exemples, le revers rare de Caracalla : *Jovi sospitatori* et celui de Salonine : *Deæ Segetiæ*. Les Hercules gaulois des *Denarii* de Postume : *Herculi Deusoniensi* et *Herculi Macusano* sont complétement romains en apparence et ne sont point encadrés dans une édicule surmontée d'un fronton.

(2) Nous savons aujourd'hui, grâce à la belle inscription découverte il y a quelques années au village de Moux (Aude), et publiée peu de temps après par M. du Mège (Mém. de l'Acad. des Sc. Insc. et Bell. Let. de Toulouse, IVe série, tom. II, 1852, pag. 51, 52), que la surveillance et l'entretien de ces temples locaux appartenait, dans certains cas au moins, aux magistrats du *pagus (magistri pagi)*, qui décidaient de l'emploi des revenus du temple, et ordonnaient les réparations ou les additions qui devaient y être faites : T. VALERIUS SC (se ?) F. SENECIO || P. VSVLENVS VEIENTONIS L. || PHILEROS || T. VFIDIVS T. L. STABILIO || M. VSVLENVS M. L. CHARITO || MAGIST. PAGI EX REDITV FANI || LARRASONI CELLAS FACIVND. || CVRAVERVNT IDEMQVE PROBAVERVNT. Une autre inscription connue et publiée depuis longtemps (elle provient de la petite ville d'Aleth près de Limoux, Aude), nous a conservé le nom du *curator* d'un temple d'Isis, que cette petite ville possédait à l'époque romaine : MATRI DEVM || CN. POMP. PROBVS || CVRATOR TEM || PLI (Musée de Toulouse, *e schedis meis*).

Digitized by Google

la décoration surtout se modifiaient de lieu en lieu suivant une foule de circonstances. Ici c'était le toit lui-même, ce toit transversal de planches et de tuiles, qui disparaissait pour faire place à une voûte de pierre ou de béton, décorée intérieurement de fresques voyantes (*opus tectorium*), ou à une toiture en charpente (*materiatio*) terminée de chaque côté par un fronton (*fastigium*) couronné d'acrotères, d'un goût plus ou moins pur. Ailleurs, on intercalait deux colonnes cannelées ou nues entre *les antes*, c'est-à-dire entre les deux pilastres cannelés d'ordinaire, qui terminaient les murs latéraux de la *cella* (1) (le petit temple était alors *in antis* ou ἐν παραστάσει, comme disaient les Grecs); ou bien on les masquait par un portique de quatre colonnes (2), (il devenait alors πρόστυλος, τετράστυλος) que couronnait un fronton triangulaire décoré ici de bas-reliefs, ailleurs d'une inscription monumentale (3).

---

(1) Nous permettra-t-on de remarquer, sans prétendre tirer de cette remarque aucune induction formelle sur le caractère du temple d'Ardiége, que parmi les débris exhumés des murs de l'ancienne église, figuraient deux fûts de colonnes de marbre blanc, l'une intacte, l'autre mutilée (je n'ai pas revu celle-ci à mon dernier voyage à Ardiége), dont les dimensions (longueur du fût, 2^m 35, diamètre à la base 0^m 35, au sommet 0^m 25), répondraient assez bien aux dimensions des petites dalles du *pavimentum* que nous signalions tout à l'heure (0^m 17 sur 0^m 21). Nous devons ajouter, du reste, que ce n'était point à ces colonnes que s'adaptait une base de marbre blanc (elle a 0^m 18 de diamètre à l'emmanchure), et plusieurrs chapiteaux corinthiens d'un assez bon travail quelquefois (l'un d'entre eux a 0^m 20 de diamètre), découverts également dans les démolitions des dernières années. Ces détails d'ornementation que nous avons tant de peine à restituer ici, sont quelquefois indiqués minutieusement dans les inscriptions antiques qui ont survécu à ces petits édifices: MATRI DEVM.. || T. ALBIVS ATTIVS ARAM || CREPIDINES COLVMNAS || TECTVM PRO... (Belley, en Bresse, Greppo, *eaux therm. de la Gaule*, p. 78)... HS LM. N. (*Sestertiorum quinquaginta millia numorum*) LEGAVIT AD EXORNANDAM || AEDEM POMONIS || EX QVA SVMMA FACTVM EST || FASTIGIUM INAVRATVM PODIVM PAVIMENTA || MARM. OPVS TECTORIVM. (Salerne, Gruter. XCIV, 11).

(2) Un autel du Musée de Toulouse, consacré à Minerve par M. Attius Sabinianus, a été découvert à Saint-Guiraud, village de l'ancien comté d'Astarac, à côté de quatre colonnes cannelées qui faisaient probablement partie, dit M. du Mège, de l'édicule ou du petit temple dédié à Minerve, par Sabinianus lui-même. (*Catalog. des Antiq. du Musée de Toulouse*, p. 49).

(3) Parmi les inscriptions acquises à Ardiége, en 1831, par la Société

Digitized by Google

A côté de la statue du dieu principal qui conservait la place d'honneur au centre ou sous l'abside de la *cella* (1), se groupaient les cippes et les statues des *dieux assesseurs*, comme les appelaient les Grecs (θεοὶ πάρεδροι, σύνθοκοι), de ces divinités étrangères ou subalternes que la piété des fidèles ou la libéralité de quelque voyageur introduisait de loin en loin dans le sanctuaire. Dans le temple païen du *vicus* de Brégenz, près du lac de Constance, qu'un hagiographe de VII^e^ siècle nous décrit avec une attention et un intérêt que l'on témoignait rarement, à cette époque, aux monuments et aux souvenirs du paganisme, on voyait trois statues de bronze doré, adossées ainsi aux murailles du temple, et entre lesquelles se partageaient les offrandes (*oblata*) et les sacrifices des *vicani* (2). Nous n'avons point, à coup sûr, la prétention de déterminer, en l'absence de tout attribut et de toute indication épigraphique, ce que représentait la statue dont on a retrouvé dans le

---

archéologique de Toulouse (*v.* plus haut, p. 16 note 2), figure un fragment d'inscription monumentale qui diffère par la taille, comme par le style des lettres (elles n'ont pas moins de 0^m^ 11 de hauteur), de toutes les inscriptions d'Ardiége que nous avons citées jusqu'ici :

..OXVMVS.

Sans chercher si ce fragment qui se rédnit à un nom propre mutilé en partie (PROXVMVS), appartenait à un *ex voto* d'une taille exceptionnelle, ou s'il provient du temple lui-même, où il aurait pu figurer, à en juger par la forme de la pierre, dans la frise inscrite qui supportait le fronton, nous nous contenterons de rappeler que le tympan de ce fronton était quelquefois décoré d'une inscription monumentale, comme celle que l'on a trouvée à Clermont en Auvergne, sur le couronnement d'une édicule dédiée aussi à un Mars barbare CAMVLO VIROMANDVO (Mérimée : *sur un bas-relief du Musée de Strasbourg*, *Rev. arch.*, t. I, p. 253, note 1).

(1) VISVCIO || AEDEM CVM SIGN || ... (près Heildelberg; Orelli, 206). — APOLLINI ET SIRONAE || AEDEM CVM SIGNIS (Orelli 2047) — DONVM DEDIT COLLEGIO AESCULAPII ET HYGIAE LOCVM AEDICVLAE CVM PER || GVLA ET SIGNVM MARMOREVM AESCVLAPII. (*Lex collegii Æsculapii et Hygiæ*. Orelli, 2497).

(2) « Repererunt autem in templo... tres imagines æreas, deauratas, parieti affixas, quas populus..... adorabat et oblatis sacrificiis..... (Walafr. Strab. vit. S. Galli : Ann. Bened. sec. II, p. 233). »

Digitized by Google

mur de l'église récemment démolie, le torse mutilé et la tête barbue, couronnée de laurier. Si la formule I. H. D. D. (*in honorem domûs divinæ*), n'était aussi rare dans les vallées un peu perdues de la haute Aquitaine, qu'elle est commune sur la Moselle et sur le Rhin, au voisinage des camps retranchés et des armées de Germanie, nous aurions été tenté d'y reconnaître, à défaut de quelque Hercule barbare, une effigie ou une image impériale, le portrait de l'empereur Commode, par exemple, ou celui de quelque prince de la famille des Sévère, que les artistes contemporains représentaient volontiers sous les traits d'Hercule (1). On peut au moins supposer, sans trop de hardiesse, qu'elle figurait parmi les statues de divinités inférieures qui se groupaient dans la *cella*, autour du dieu Leherenn. et que c'était à quelqu'une de ces images que s'adaptait la *tabella* du sculpteur Vennonus Verus, que nous pourrions, à ce titre, ranger parmi les artistes inconnus qui avaient travaillé à la décoration du *fanum* d'Ardiége.

Ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut se faire une idée exacte de ces petits temples, si communs au pied des Pyrénées et dans les plaines ondulées de l'Aquitaine, c'est qu'ils étaient toujours entourés d'un espace gazonné ou complanté d'arbres (*locus religiosus, locus sacer, sacrum*), fermé lui-même par un mur de clôture (*maceries, maceria, murus, septum, conseptum*, pass.), dont on retrouve souvent les substructions ou les vestiges aux abords de l'édifice sacré (2).

---

(1) Les traits de la figure encadrée, comme nous l'avons dit, d'une chevelure et d'une barbe crépue, ne répugneraient point à cette attribution; autant que la mutilation de la tête permet d'en juger aujourd'hui. Comme faire et comme art, la statue elle-même rappelle involontairement les sculptures de la *villa* de Martres (IIIe siècle), dont les bas-reliefs mutilés (les voir au Musée de Toulouse), sont aussi relatifs à l'histoire et aux travaux d'Hercule.

(2) Voir les preuves de ces assertions dans les monuments figurés, et surtout dans les inscriptions antiques..... HIC LOCVS SACER EST (Venise, Orelli, 2477). — LOCVM RELIGIOSVM || PER INSOLENTIAM ERVTVM.. (Orelli, 2468)—... HIC LVCVS SACER MACERIE || CINTVS (sic) CVM SVIS ADITIS || AGRO NON CEDIT..... (Capoue, Orelli, 2450). Il est

Digitized by Google

Tout ce qui se trouvait dans l'intérieur de cette enceinte, que les anciens ne distinguaient pas de la *cella* ou du temple lui-même, était regardé, à moins de stipulation contraire (1), comme la propriété du dieu, comme placé au moins sous sa garde ; et des inscriptions, gravées d'ordinaire sur le linteau de la porte, dont le mur du *septum* était percé, menaçaient de la peine des sacriléges celui qui oserait en déplacer ou en emporter quelque chose (2).

Les autels votifs (*ara, arula ; aræ, arulæ*) qui ont survécu, ici comme partout, au petit temple que nous essayons de reconstruire, et dont les légendes monotones forment encore la partie la plus positive de son histoire, se plaçaient le plus souvent (*ponere, aram ponere, constituere*) sous le portique qui précédait le temple (πρόναος), autour de l'autel monumental, sur lequel se faisaient, aux grands jours, les libations et les sacrifices officiels (*publicè*) (3). Mais lorsque l'aire, souvent étroite, de ce portique était embarrassée de ces petits monuments, qui se multipliaient rapidement dans les temples en renom (4), force était bien de les dresser en dehors de

---

incontestable que ce fut souvent dans cet état que les missionnaires du christianisme trouvèrent les petits monuments que nous essayons de rétablir.... *aras et fana idolorum cum septis quibus erant circumdata..... fanum cum omnibus septis suis.* (Beda., *Hist. eccl.;* II, 13, ann. 627).

(1) On lit par exemple, sur des pierres trouvées dans une enceinte sacrée près de Tibur : LAPIDES PROFANEI INTVS SACRVM (Fabretti, p. 674, 14).

(2) EXTRA HOC LIMEN ALIQUID DE SACRO || SILVANI EFFERRE FAS NON EST (Rome, Orelli, 1518). — Les petites enceintes fermées aussi d'un mur dont sont entourées la plupart de nos églises rustiques, ne sont-elles pas elles-mêmes un souvenir et un débris des *septa* et des *loci sacri* que nous décrivons ? Presque partout ces enceintes ont été converties en cimetières, et de modestes croix de bois ou de pierre remplacent les autels votifs qui se pressaient jadis autour du *fanum*.

(3) Dans le temple de la Fortune, encore debout à Pompeï, l'autel (*ara*) est placé sur un soubassement au pied de l'escalier de marbre qui mène au portique. Nous ne nions pas cependant qu'il ne pût être quelquefois dressé dans la *cella* elle-même, surtout lorsque l'édicule se réduisait à une simple niche et que l'autel remplaçait la statue.

(4) Il ne faut pas oublier que les *cultores*, ou les dévots d'un sanctuaire, pouvaient dédier et dédiaient souvent plusieurs autels à leur dieu préféré :

Digitized by Google

l'édifice, le long des murs extérieurs de la *cella*, par exemple, sur les degrés (*gradus*) du portique, et même dans l'enceinte gazonnée du *septum*, qu'ils finissaient quelquefois par obstruer et par remplir à son tour (1). A moins d'empêchement légitime ou de quelque circonstance particulière, l'*ara* devait être dressée par le donateur lui-même (*aram posuit*, pass.), qui prononçait, debout et la tête voilée, les paroles sacramentelles de la dédicace, *do*, *dico*, *dedico*, et faisait, de sa main, sur l'autel qu'il venait d'élever, une libation d'eau, de lait ou de vin, suivant le rite du lieu (2) : « Je suis venu devant ton temple (*ad tua templa*), dit à un de ces dieux locaux de la Gaule, un pieux voyageur, dans une inscription en vers, trop peu connue, et je me suis acquitté du vœu que j'avais contracté (*vota suscepta peregi* : c'est le *votum solvi* ou *solvit libens merito* de nos légendes), en répandant une libation sur cet autel (*lybans*, sic.). Puisse ta divinité que j'adore par son nom (*nomen adoro tuum*), l'accueillir et la tenir

---

deo suo (v. *supra*); ce qui expliquerait, dans certains cas, la répétition du même nom sur des autels différents; celui de Primulus, par exemple, que nous offrent les autels XVIII et XXII. Le nom de Mandatus y figure trois fois (nos III, XII et XXIII). Mais il paraît, dans chacun de ces trois cas, porté par des personnages différents, par un esclave au no XXIII, par un colon au no III, par un homme libre au no XII, où ce Mandatus est le *manumissor* du donateur lui-même (*v.* à ce sujet les règles que nous posons au § suivant). Je vois dans une inscription italienne un marbrier, esclave de l'Empereur, offrir d'un seul coup cinq autels, qui ne lui coûtaient guère, il est vrai, à la déesse Feronia qui présidait, comme on le sait, aux affranchissements : HERMEROS || T. CLAVDII CÆSARIS AVG. || GERMANICI SER. || THEMIDIANVS A MARMORIB. || MAGISTER || FERONIÆ ARAS QVINQVE || D. S. D. D. (Gruter. XXV, 12.)

(1) C'était probablement dans ce cas, et pour les garantir du contact immédiat de l'herbe ou de celui du sol, tour à tour poudreux et détrempé, que l'on plaçait au-dessous de chaque cippe un petit soubassement de marbre légèrement creusé au sommet, de manière à recevoir et à assujettir la base de l'autel, dont il devenait ainsi le socle distinct et mobile. Rien de plus commun, dans les Pyrénées, que ces soubassements de forme cubique en général, qui se multiplient surtout aux abords des sanctuaires en renom.

(2) « Pro regionibus et cætera in sacris differunt. » (Apul. de Deo Socrat., lib. édit. Nisard, p. 141.)

Digitized by Google

pour agréable (1) !... » Les images du *præfericulum* et de la *patera*, sculptées d'ordinaire sur les parois latérales de nos autels, indiquent suffisamment que c'était de cette manière, à quelques variantes près, que les choses se passaient dans le sanctuaire d'Ardiége. Le trou vertical, et plus ou moins profond dont ils sont souvent percés au sommet, était destiné à recevoir les charbons allumés, au-dessus desquels on répandait la libation en soulevant lentement la patère, quelquefois à assujettir une figurine de bronze ou de marbre, dont le donateur, dans certains cas, se réservait expressément la propriété (2).

Comme la plupart des sanctuaires renommés du pays, le *fanum* d'Ardiége avait probablement ses marbriers attitrés et permanents, chez lesquels on trouvait des autels taillés et polis d'avance, comme on trouve aujourd'hui, à l'entrée de nos cimetières, des ateliers ou des dépôts de monuments funèbres. C'est ainsi que s'expliquent, si nous ne nous trompons, les ressemblances matérielles de forme, de taille, de style même que présentent assez souvent ces petits monuments sortis du même atelier, sinon du même cîseau (3). Gens gros-

---

(1) L'autel votif sur lequel était gravée cette intéressante inscription, que je n'ai encore vue ni citée ni traduite, avait été dédié au dieu Pœninus (la cime déifiée du grand Saint-Bernard, dans les Alpes), par un pieux voyageur, du nom de Caïus Julius Rufus : C. IVL. RVFVS PŒNINO V. S. L. M. || AT (sic) TVA TEMPLA LYBANS (sic) VOTA SVSCEPTA PEREGI || ACCEPTA VT TIBI SINT NOMEN ADORO TVVM ||. La conclusion du *Carmen*, qui ne manque point dans son incorrection d'une certaine élégance, conviendrait elle-même à la plupart des *cultores* du dieu Leherenn : IMPENSIS NON MAGNA QUIDEM TE LONGE PRECAMUR || MAIOREM SACVLO NOSTRVM ANIMVM ACCIPIAS. (Haller, t. 1, p. 506. — Orelli, n° 246.)

(2) SANCTO SILVANO SACR || EVTYCHES..... ARAM MARMOREA (sic) || CVM SVO SIBI SIGILLO SILVANI. (Rom. Fabretti, 120, 11. Orelli, 2386.)

(3) On pourrait remarquer, par exemple, indépendamment des affinités générales de l'écriture, souvent lourde, profonde, massive, élargie (au IIe siècle surtout), que le fût de la plupart des autels, un peu étroit d'ordinaire, est chaussé d'un socle élevé ou rigide, et coiffé parfois d'une corniche surchargée de moulures. Nous nous contenterons d'ajouter, sans en tirer encore d'induction sur la fortune ou la condition sociale des donateurs,

Digitized by Google

siers et sans lettres, les indigènes (*incolæ*) et les étrangers (*peregrini*, pérégrins, pélegrins, pèlerins) qui venaient à Ardiége remercier le dieu (*Gratiarum agendarum causa*. Inscr. pass. : .. *tibi hasce grates dedicamus*..... Inscr. métrique d'Aime en Tarentaise, Orelli 1613), se contentaient de choisir, suivant leur goût ou leur fortune, l'autel qu'ils voulaient lui consacrer. Presque tous s'en remettaient aux lapicides de la rédaction des légendes que l'on croirait calquées sur un type commun, et qui l'étaient en réalité, puisque ces ouvriers se bornaient, le plus souvent, à copier textuellement les formules sacramentelles qu'ils trouvaient gravées sur des autels plus anciens, en ayant soin seulement de les choisir, dans l'intérêt de leurs clients, aussi générales et aussi laconiques que possible (1). Rédigées, ne serait-ce qu'en substance, par les donateurs eux-mêmes sous l'émotion d'une grâce inespérée, d'une faveur miraculeuse, obtenue par l'intervention du dieu, ces légendes s'empreindraient involontairement d'une lueur de sentiment ou de personnalité. Il leur échapperait, de loin en loin, quelque apparence d'indiscrétion, quelque velléité de confidence, et nous n'en serions plus réduits à glaner, au milieu de ces formules stéréotypées, comme les refrains d'une litanie, quelques rares indications dont il est difficile de tirer parti sans leur faire dire plus de choses qu'elles n'en ont pensé.

---

que s'ils ne s'élèvent jamais à des proportions monumentales, ils ne descendent que très-rarement aux dimensions exiguës des *arulæ* de Monsérié, dont nous retrouverons le type aux eaux thermales de Luchon (Lixo) et de Lez (Lexis).

(1) Il est singulier, en effet, que les autels d'Ardiége ne nous apprennent jamais, comme le font souvent les inscriptions votives (*pro salute*, *pro salute sua et suorum*, *pro itu et reditu*, etc. pass.), dans quel but et à quelle occasion ils avaient été dédiés. La principale cause de ce laconisme intentionnel est évidemment que la gravure des autels se payait, comme aujourd'hui, à tant la lettre, et que les *cultores* d'Ardiége avaient, comme l'avouait tout à l'heure l'inscription de Caïus Julius Rufus, le cœur mieux garni que la bourse.

Digitized by Google

V.

Quels que soient le laconisme et l'uniformité de ces formules, où les variantes se réduisent, à peu de chose près, aux noms des donateurs (1) nécessairement distincts d'autel en autel, il n'est point impossible pourtant, en interrogeant attentivement ces noms eux-mêmes et les indications qui les complètent accidentellement, de se faire une idée approximative au moins de ce que nous appellerions volontiers *la clientèle* du dieu; d'entrevoir à quelle classe de la société provinciale son culte s'adressait de préférence, dans quelle zone même, et jusqu'à quelles limites s'étendait son action religieuse. Le moyen, par exemple, de ne point remarquer, en parcourant la liste déjà longue de ces noms propres (v, § II), qu'on ne les trouve jamais accompagnés d'une de ces épithètes géographiques, si communes sur les marbres de Luchon, d'un de ces noms de *civitas* ou de province éloignée, qui nous fourniraient la preuve irrécusable, à notre sens, de la réputation dont jouissaient déjà ces eaux thermales au II^e^ et au III^e^ siècle de notre ère (2)? Le fait que nous signalons

---

(1) Ces noms, intéressants à plus d'un égard, sont à peu près la seule chose personnelle de nos légendes, la seule au moins qui appartienne en propre aux donateurs. Le lapicide les écrivait, probablement, sous leur dictée, sur des tablettes de cire et les reproduisait ensuite sur le marbre de l'*ara*.

(2) Nous nous contenterons de rappeler ici quelques-unes de ces indications géographiques : NYMPHIS || CASSIA || TOVTA || SEGVSIAVI. || V. S. L. M. (Musée de Toulouse ; *è schedis meis.*) — NVMI.... || MANV.... || SACRA || RVTAEN... || V. S. L. M. (ib. ib., que j'interprète, avec M. d'Orbessan, Mel. t., II, p. 293, par numpis ou numphis manu (tia ?) sacr (a) Rutæn (a), etc.... — Une autre *arula*, découverte également dans le Comminge, est signée par une femme du pays des Trévères : DEO || JOVI || CLAM || OSA CI || VIS TR || EVERA || V, S. L. M. (Gruter XIII, 5).

Digitized by Google

ici nous paraît d'autant plus significatif, que le *vicus* d'Ardiége était situé à peu de distance de ces thermes déjà célèbres, et sur une des grandes routes qui y conduisaient (1).

Dans le pays lui-même qui avait, dès cette époque, de nombreuses et élégantes *villæ*, dont nous retrouvons, au pied de la montagne, les assises et les ruines toujours intéressantes à étudier (2), qui possédait, chez les *Consorani* et chez les *Convenæ*, de petites *civitates* dotées d'institutions politiques et municipales, analogues à celles des grandes villes de la plaine; ce n'était pas davantage aux classes supérieures ou officielles de la société que s'adressaient ces cultes locaux, car on ne trouve pas une seule fois, à la suite de ces noms propres, l'indication formellement énoncée d'une dignité religieuse, d'un grade militaire ou d'un emploi administratif exercé par le donateur. Nous y avons même inutilement cherché la mention ou l'indice (quelque vague qu'elle soit) de quelqu'une de ces dignités municipales que possédaient certainement les petites villes du pays, et que l'on ne négligeait guère à cette époque de mentionner comme un titre d'honneur. Si quelque personnage important par sa condition, par sa naissance ou par sa fortune, avait à dédier un autel à la suite de quelque avertissement venu d'en haut, ou de quelque vœu miraculeusement exaucé, c'était, presque toujours, à une divinité étrangère qu'il s'adressait, à une divinité romaine d'origine, comme l'était le *deus Silvanus* ou la *Diana Augusta*, la divinité protectrice des croupes boisées et des vallons solitaires, à laquelle était dédié un bel autel de marbre blanc, découvert à Ardiége même, à côté des *arulæ*

---

(1) *V.* le § 1, pass.

(2) Sans parler de la célèbre *villa* de Martres, dont les bas-reliefs et les bustes impériaux décorent aujourd'hui le Musée de Toulouse, on a découvert plusieurs fois des vestiges importants d'antiquité romaine dans la plaine (*lou plan*) qui entoure la petite ville de Saint-Bertrand, et sur les flancs des collines riantes qui encadrent cette plaine, du côté d'en Barsous particulièrement.

Digitized by Google

du dieu Leherenn, dont il diffère autant par ses formes monumentales que par le nom du dieu auquel il était consacré (1). Parmi les *cultores* ou les dévots du dieu Leherenn, dont les autels d'Ardiége nous ont conservé les noms, nous n'en avons trouvé que trois (toute lecture incertaine écartée) qui joignent à leurs noms un titre formellement énoncé : Bambix, Publi. lil. (n° 7), Maximus mandati l. (n° 12), Osson Priami l. (n° 14), et il est remarquable que tous les trois appartiennent à la classe des affranchis (*liberti, libertini*), qui formaient, comme on le sait, une sorte de classe intermédiaire entre la liberté et l'esclavage dans lequel elle se re-

---

(1) Cette inscription, qui provient incontestablement du village d'Ardiége, où l'on n'a rencontré jusqu'ici, sauf deux ou trois cas douteux, que des mouuments relatifs au culte du dieu Leherenn, était encastrée dans le montant de la porte de l'église, récemment démolie, et a été publiée plusieurs fois, par M. du Mège notamment, qui a modifié, dans son Mémoire de 1831 (Mém. de la Soc. arch. de Toulouse, t. 1, p. 7), et dans son Catalogue du Musée de Toulouse, la lecture inexacte qu'il en avait donnée dans ses Monuments religieux (p. 299). Elle est gravée en caractères de 0m08 de hauteur, sur un autel de marbre blanc, qui n'a pas moins de 0m42 de largeur, mais qui est, comme l'inscription elle-même, brisé et tronqué par la base. Nous la reproduisons d'après un estampage comparé, lettre à lettre, avec l'original.

·IANÆ
A·V·C·
L·POMP·PA
VLINIANVS
.....

Quant à l'interprétation de ce texte, assez clair par lui-même, nous nous contenterons de remarquer qu'il ne serait pas impossible que les sigles de la seconde ligne appartinssent au même mot : *Dianæ Augustæ*, tout séparés qu'ils sont par des points les uns des autres (M. du Mège complète les trois sigles par les trois épithètes, *augustæ, cœlesti, victrici*), et que le mot *pomp.* de la troisième ne pourrait, dans aucun cas, se compléter, comme il le propose, par le mot *pomponianus*, puisque le donateur de l'autel se trouverait ainsi avoir deux *cognomina* d'adoption et n'aurait plus de *nomen* ou de nom de famille. Il faut indubitablement lire Lucius Pompeius Paulinianus, et voir dans la famille de ce personnage une des familles les plus considérables du pays où l'on ne porte guère plus de trois noms agroupés, un *prænomen*, un *nomen* et un *cognomen*.

Digitized by Google

crutait légalement par l'émancipation (1). Ceux de nos lecteurs qui ont quelque habitude de la langue légale des Romains, remarqueront même, comme une circonstance caractéristique, que ces affranchis n'ajoutent jamais à leur nom le nom de la famille (*gens*) sous le patronage de laquelle ils se trouvaient placés par suite de leur affranchissement; ce qui semble indiquer que la distance n'était pas très-grande ici entre le *patronus* et le *libertus*, et que la plupart de ces patrons n'étaient eux-mêmes que des affranchis déliés des obligations du libertinat, dont ils n'étaient plus astreints à prendre le titre (2).

Les grammairiens et les jurisconsultes de Rome avaient remarqué, bien longtemps avant nous (3), que les noms étaient composés, chez les Romains, de plusieurs parties séparées et distinctes qui avaient chacune leur sens et leur valeur,

---

(1) L'assertion serait contestable pour le INGENUS SIRICCONIS I || (n° 4), qui pourrait être aussi bien le fils (*Filius*), que l'affranchi (*Libertus*) de Siricco, plus contestable encore pour le..... ALIS..... ⁻RRIS du n° 19.

(2) Ce n'en est pas moins quelque chose de caractéristique et d'exceptionnel, il faut le reconnaître, que ces affranchis, désignés, comme leurs *manumissores*, par un simple *prænomen*, d'apparence barbare, comme *Bambix*, ou d'apparence servile, comme *Priamus* : « Nunc Priamo nostro, si quis est emtor, coemtionalem senem — vendam ego venalem quem habeo » (Plaut. Bacchid. IV, IX.. 926), tandis qu'ils le sont, d'ordinaire, par un double nom. Sans l'indication formellement énoncée du libertinat on se demanderait en quoi ces noms d'affranchis diffèrent des noms franchement serviles d'apparence dont nous nous occuperons au paragraphe suivant. Peut-être la *manumissio* qu'implique nécessairement le titre de *libertus*, n'était-elle ici que la *manumissio minùs justa* dont les effets étaient tellement restreints et les prérogatives tellement conditionnelles, que l'esclave qui en était l'objet était, comme le dit un ancien jurisconsulte, moins libre, de droit et de fait, qu'en permission ou en congé dans la liberté : « Non esse liberos sed domini voluntate in libertate morari... » et restaient esclaves tout en paraissant libres... « Hi tamen sui domini voluntate (sans les formes légales qui donnaient quelque chose de légal à l'expression de cette volonté) in libertate erant, manebant servi. » (Dosithei fragm. 4-6, p. 325, édit. M. Blondeau).

(3) Un des textes les plus célèbres et les plus souvent cités est celui de Quintilien. « ... Propria liberi, quæ nemo habet nisi liber, prænomen, nomen, cognomen, tribum : habet hæc addictus. » (Quintil. inst. orat. lib. VII, c. 3, p. 86, édit. Lemaire).

Digitized by Google

parce que chacune d'elles répondait, pour ainsi dire, à une prérogative de naissance ou de rang, à la possession de droits civils et politiques qui sont toujours, dans une société aristocratique, le monopole de certaines classes privilégiées, et qu'à défaut de renseignements plus précis et plus explicites, l'épigraphie avait eu plus d'une fois d'utiles enseignements à tirer du nombre de ces noms ou de ces diverses parties du nom, de leur caractère et de leur agencement lui-même, qui ont, presque toujours, quelque chose de significatif. Si dans le nom bien connu de Publius Cornelius Scipio Africanus le nœud et le faîte de l'agroupement nominal, aristocratique comme la constitution de l'ancienne société romaine, est incontestablement le nom de Cornelius, le nom héréditaire (*nomen gentilitium*), de la famille ancienne et puissante (*gens*), dont l'Africain était sorti, ce ne sont point des détails sans valeur dans cet agroupement que l'*agnomen* de Scipio, qui indique une branche particulière de *la gens* Cornelia, les *Scipiones*, et le *prænomen* de Publius qui désigne individuellement cette fois un membre de la *gens* Cornelia et de la branche des *Scipiones*. Le surnom d'Africanus (*cognomen*), dont tout le monde connaît l'origine glorieuse, est remplacé quelquefois par un autre surnom géographique, comme Balearicus, Creticus, Numidicus, Achaïcus, quelquefois par une qualification accidentelle et purement personnelle à l'origine : Barbatus, Crassus, Macer, Naso, Piso, Rufus, Rufinus, Torquatus, Maximus, etc., bien qu'on voie, dans certains cas, ces espèces de surnoms se transmettre de père en fils (Crassus, Piso, etc.) et devenir à leur tour la rubrique d'une branche spéciale, comme celle des Scipions, ou d'un rameau secondaire issu et détaché de cette branche principale.

Dans le nom de Publius Cornelius Scipio Æmilianus, tout aussi connu que celui de Scipion l'africain, l'adjectif Æmilianus, qui termine l'agroupement appellatif a un sens et une valeur particulière. Il indique, comme le font la plupart de ces adjectifs nominaux terminés en *anus*, un acte légal, ce que les Romains appelaient une transition d'une famille à une autre (*à gente*

Digitized by Google

ad gentem transire), transition dont le surnom lui-même devenait le signe et la preuve, puisqu'il nous rappelle que Scipion Emilien appartenait par le sang à la gens Æmilia (il y était connu sous le nom de Paullus Æmilius), d'où il avait passé, par adoption, dans la branche la plus illustre de la *gens* Cornelia, dont il avait pris le nom, Cornelius Scipio, en y ajoutant le *prænomen* de Publius. C'était par le même principe que l'affranchi, sorti de l'esclavage par un acte légal d'émancipation, ajoutait à son *prænomen* ou à son *cognomen* servile le *nomen gentilitium* de son ancien maître devenu son patron. Mais il est à peine nécessaire d'ajouter que ces noms, essentiellement romains, c'est-à-dire, essentiellement aristocratiques, que ces noms, à trois ou quatre membres, n'appartenaient point, et ne pouvaient appartenir, même sous l'empire, à toutes les classes de la société romaine. Sans parler de la désignation de la tribu, *tribus*, que l'on intercalait, comme le *nomen patris*, entre les divers membres du nom complet, et que les citoyens (*cives romani*), avaient seuls le droit de prendre. puisqu'ils étaient seuls inscrits dans les tribus romaines, à quel titre des gens de condition médiocre se seraient-ils attribué ces épithètes en *anus* (Æmilianus, Octavianus, Paulinianus), réservées, en général, aux grandes maisons et aux familles opulentes, les seules qui eussent quelque intérêt aux adoptions dont nous parlions tout à l'heure (1)? Le nom de famille lui-même, le *nomen gentilitium*, devenu universel chez nous, était, comme le remarque Quin-

(1) On trouve assez souvent dans les inscriptions antiques, dans les *columbaria*, par exemple, des noms d'esclaves suivis d'un adjectif en *anus*, comme ceux dont nous parlons ici, Drusianus, Licinianus, Aggripinianus, Mœcenatianus, Epaphroditianus, etc. (*v.* les recueils épigraphiques, pass.) Ces épithètes ne sont ici que de simples indices d'origine, destinés à rappeler que tel ou tel esclave sortait de telle ou telle maison, qu'il avait passé, par donation ou par testament, de la maison de Licinius ou de Mécène dans celle d'Auguste. C'est ainsi que l'on a trouvé dans le *columbarium* de Livie l'urne de marbre d'un Aug. Licinian. Pistor (Gori, Columb. liv. Aug. 177), d'une Anna Liviæ Mœcenatiana (ib. 97), d'une Parmœno || Liviæ à purpura || Mæcenatiana (ib. 93).

Digitized by Google

tilien, l'apanage et l'attribut exclusif de la classe libre, qui avait seule le droit d'y ajouter un *prænomen*. L'affranchi n'en avait un que parce qu'il était entré par l'affranchissement dans la *gens* de son patron. C'était ce qu'on appelait, d'un mot caractéristique, à Rome, *in nomen alienæ gentis intrare* (1).

Le nom, se modelant ainsi sur la condition sociale et politique, se tronque et s'écourte logiquement à mesure que diminuent les prérogatives politiques et sociales dont la condition n'est, en réalité, que le résultat et l'expression. Si des exceptions accidentelles que mille circonstances expliquent, ne venaient à tout moment déranger et intervertir cette espèce d'ondulation, nous verrions les noms aller, en se restreignant ou en se mutilant par degrés, comme la vie politique et les droits qui la révèlent, de Rome au Latium (*jus latinum, Latini*), du Latium à l'Italie (*jus italicum, Italici*), de l'Italie aux provinces (*provinciales*), où se maintenaient obstinément les formes indigènes et nationales des noms propres, sur lesquelles nous aurons à revenir bientôt. A Ardiége, c'est une distinction déjà très-rare, chez les *cultores* du dieu Leherenn au moins, que de doubles noms, comme ceux d'Attia Faustina (n° 21) et de Vennonus verus (n° 25), où nous chercherions vainement trace des prérogatives de famille et de position, que nous offraient tout à l'heure les noms patriciens des Scipions, que nous offriraient ceux de simples légionnaires dont on retrouve les inscriptions funéraires dans la Gaule du sud, comme dans celle du nord. Ces doubles noms indiqueraient tout au plus de petites gens de condition libre (*ingenui*) (2), d'anciens affranchis émancipés, depuis peu de temps peut-

(1) Dans une intéressante inscription du Musée du Louvre (première salle, n° 109), deux frères sont désignés sous deux noms complétement différents... C. ATTIUS VENVSTUS || ET M. ABVDIVS || SELEVCVS || FRATRES... Ce n'est même que d'après cette diversité de noms bizarrement réunie au titre de *fratres* que nous savons qu'ils étaient affranchis.

(2) La raison qui nous détermine ici est l'absence significative de la sigle du libertinat qui est énoncée d'ordinaire, quand le libertinat existe, sur les monuments des Pyrénées.

Digitized by Google

être, des devoirs et des charges du libertinat (*officium, obsequium*), qui pesaient encore sur les trois affranchis que nous signalions tout à l'heure (*v.* p. 415), et l'on arrive ainsi, de degré en degré, à des noms rudimentaires, composés, comme ils le sont dans les neuf dixièmes de nos légendes, d'un simple *prænomen*, qui ressemble plutôt aux noms de fantaisie sous lesquels on désignait, dans les grandes maisons romaines, les animaux favoris, les oiseaux, les chiens de chasse et les chevaux de selle (1), qu'aux *prænomina* traditionnels des Romains de naissance (Caïus, Martius, Lucius, Cneius, Publius, Tiberius, etc.), avec lesquels il est impossible de les confondre.

L'esclave, qui n'était point un homme aux yeux de la loi romaine, puisqu'il était le bien et la chose de son maître (*dominus*); était aussi incapable d'un acte civil, quel qu'il fût, que les bêtes de somme ou les animaux domestiques dont nous venons de parler (2). Il ne prenait et ne pouvait point prendre de nom de famille (*nomen gentilitium*) puisque la loi lui interdisait le mariage légal, dont la famille n'est, à son tour, que le résultat ou la conséquence légale. Le nom sous lequel on le désignait dans la maison de son maître, sous lequel il était inscrit dans le registre (*instrumentum*) de la *familia urbana*, aussi nombreuse dans les grandes maisons que l'était le peuple des esclaves attachés à la culture du do-

(1) A l'exception de quelques noms d'apparence libre, comme Seranus, Tertullus, Sabinus, la plupart des *prænomina* d'Ardiége : Rufus, Masuetus, Amœnus, Domesticus, Mandatus, Gemellus et Festina, ne paraissent être que des sobriquets, analogues aux noms des chevaux que nous ont conservés de curieuses inscriptions antiques : Geminator, Silvanus, Saxo, Dandus, Oceanus, Victor, Vindex, etc. (*v.* entr'autres, la belle inscription de Rome, publiée par Muratori, 623, 3; Fabretti, p. 276; Orelli, 2593.) Si la robe du cheval est soigneusement indiquée à la suite de son nom, on ne trouve trace ni d'un côté ni de l'autre du *nomen patris*, que nous ne négligerions plus aujourd'hui, pour les chevaux de course au moins.

(2) « Ad servum nulla lex pertinet. » (Quintil. Inst. orat. VIII, III, 26, 27, et une foule d'autres textes du même genre.

Digitized by Google

maine (*familia rustica*) (1), n'était qu'un simple *prænomen* emprunté tantôt au pays d'où il était sorti, tantôt à quelque qualité de caractère, à quelque aptitude d'esprit ou de main, à quelque particularité de teint ou de taille, de difformité ou grâce (2). Essentiellement personnels et viagers, ces noms d'esclaves ne sont jamais suivis, dans les inscriptions antiques, de la formule significative que l'on désigne, en épigraphie, sous le titre de *nomen patris* (3); et en retrouvant, à Ardiége, quelques-unes de ces appellations solitaires, marquées de la plupart des caractères que nous venons de signaler, on est involontairement amené à en conclure que c'était à la classe servile proprement dite, à l'esclavage domestique, comme nous l'appellerons désormais, qu'appartenaient plusieurs des donateurs de nos autels. A côté du Gemellus, qui s'associe à Festina sa sœur ou sa *contubernalis*, pour dédier au dieu Leherenn un des monuments que nous avons reproduits plus

---

(1) Dans l'une comme dans l'autre, les esclaves étaient divisés en décuries, sous les ordres de *decuriales* et de *principes*, comme nous l'apprend le curieux passage de Pétrone, où Trimalchion interroge un de ses esclaves sur son origine et sur la place qu'il occupe dans sa maison : « Ex quota decuria es ? — Ex quadragesimâ.— Emptitiusne an domi natus ? — Neutrum, respondit Cocus, sed testamento Pansæ tibi relictus sum. » (Petron. Satyricon, c. 47.

(2) Nous allons retrouver à Ardiége même, parmi les *cultores* du dieu, quelques-uns de ces sobriquets serviles que nous caractérisons ici : Amœnus, Masuetus, Festina, etc. Quant aux appellations géographiques des esclaves, rien de plus commun ni de plus connu, même chez les poëtes, que les noms de Syrus, de Thessalus, de Cylix, etc. (*Voy.* le Théâtre de Plaute. pass.)

(3) Ne pas confondre avec le *nomen patris* indiqué presque constamment par la sigle F, l'initiale du mot *filius* ou *filia*, précédé d'un *prænomen* au génitif, le génitif solitaire, que l'on trouve dans plusieurs inscriptions italiennes à la suite du *prænomen* servile, dans l'inscription de Celeja, par exemple, publiée par Duelli dans ses Lucubr. epist. 8, 9 et reproduite depuis dans plusieurs recueils épigraphiques. Ce n'est même que très-rarement que l'on voit des esclaves s'approprier le *prænomen* de leur père, comme dans cette inscription publiée par Muratori, pag. 946, 3 : T. CLAVDIO THREPTO || CLAVDIA SPES ET TREPTVS || SER. PUBLIC. PARENT. || FILIO DVLCISSIM. FECERE. La condition de la mère de Threptus, qui était probablement une affranchie (Claudia spes), pouvait ici expliquer et excuser jusqu'à un certain point cette licence.

Digitized by Google

haut (n° 8), à côté du Tertullus (n° 2), dont le nom n'est suivi non plus d'aucune indication de descendance, nous rangerions dans cette catégorie un Mandatus dont le nom termine, sans complétif aucun, un des fragments récemment découverts à Ardiége (n° 23), et le Sabinus du petit autel classé sous le n° 13, si l'exiguité du monument ne permettait pas de supposer ici quelque suppression dans l'énoncé du nom ou dans celui des titres qui l'accompagnent d'ordinaire (1).

Exclu de la société et même de la famille, par des lois injustes, l'esclave reprenait, sous l'œil plus équitable des dieux, quelque chose de ses prérogatives et de sa dignité d'homme; et nous pourrions citer à ce sujet les albums heureusement retrouvés de plusieurs confréries religieuses où les esclaves sont confondus, sans distinction aucune, avec les hommes libres, investis quelquefois des dignités et des magistratures de l'association (2). Au temps le plus aristocra-

---

(1) Nous nous sommes bien des fois demandé, dans le cours de ces recherches que domine la grave question que nous venons de soulever, si les lapidicides ne se permettaient point, dans certains cas, de tronquer et d'écourter les noms qu'ils gravaient sur leurs autels; s'ils ne les écourtaient point, dans d'autres cas, faute d'indications suffisantes que les donateurs étaient tenus de leur fournir; si ce n'étaient point par leur fait que les inscriptions d'Ardiége nous offraient tout à l'heure des noms d'affranchis ou d'hommes libres, réduits à un simple *prænomen* d'apparence servile; et nous devons déclarer que c'est à la négative que cet examen nous a conduits. Sans nier d'une manière absolue que quelques suppressions aient pu se produire, par la faute des donateurs surtout, qui tronquaient et estropiaient leurs noms de bien des manières, comme le font encore les paysans d'aujourd'hui, il est facile de se convaincre en parcourant les *tituli* des Pyrénées, où les moindres indications d'état, le *nomen patris* et le *nomen domini*, sont mentionnées avec beaucoup de soin sur les plus petits autels; qu'ils ne se permettaient jamais, de parti pris, des suppressions qui pouvaient avoir de graves conséquences, fixées par l'écriture sur des monuments publics, et que l'on peut, dans le plus grand nombre de cas, accorder une confiance entière à leurs affirmations comme à leur silence. Les quatre ou cinq donateurs dont nous rapprochons ici les noms et les destinées, n'étaient *diminuti nomine*, comme on le dirait dans la langue gravement pittoresque des Romains, que parce qu'ils étaient, selon toute apparence, *diminuti capite*.

(2) Dans l'album de Celeia dont nous venons de parler, l'I final du nom des propriétaires de chaque esclave est rejeté à l'extrémité de la *tabella* où il al-

Digitized by Google

tique de l'ancienne Rome, les Potitii n'abandonnaient-ils point aux esclaves de leur *gens* l'entretien des autels et le soin des sacrifices qui leur étaient confiés (1) ? Dans certains sanctuaires, dans celui de Larinum, par exemple (ancienne Campanie), dont le dieu était aussi une sorte de Mars topique, plus célèbre seulement, et mieux connu que celui d'Ardiége, c'était à ces esclaves, organisés en confréries, et désignés ici sous le nom de *Martiales*, qu'était exclusivement réservé le soin du culte et l'entretien du temple (2). Comme nous trou-

---

terne avec l'S final du nom des hommes libres, composé d'un *prænomen* et d'un *nomen* au nominatif; il sert à désigner au premier coup d'œil les hommes des deux conditions, rapprochés et confondus dans le *sodalitium*.

MAXIMVS TERT	I
IVLIVS SECVND	I
ALILIVS FIRMV	S
CASSIVS SENILI	S
SECVNDIN. MAXIM	I

Il ne restait d'indécision possible que dans le cas où le nom du maître se termine lui-même par un S comme dans

MAXIMVS VIATORI	S

mais elle est levée bientôt par la forme génitive de ce nom. Orelli remarque avec raison que les esclaves et les hommes libres sont déjà confondus dans les *sacra* de ces colléges obscurs, comme ils l'ont été depuis dans ceux des chrétiens (Orelli, Insc. t. I, pag. 417.) Quant aux droits reconnus aux esclaves d'exercer les *honores* de ces confréries, nous citerons entre autres preuves le texte suivant : DIANÆ AVG. || COLLEG. LOTOR. SACR. || PRIMIGENIVS R.P. (reipublicæ) || ARICINORVM SER.(servus) ARC.(arcæ) || CVRATOR II CVM M. ARRECINO GELLIANO || FILIO CVRATORE T. (tertium) D.D. (dedit, dicavit) — (Falconieri, not. ad inscr. athlet. pag. 24).

(1) « Eodem Appio auctore, potitii, gens cujus ad aram maximam Herculis familiare sacerdotium fuerat, servos publicos ministerii delegandi causa sollemnia ejus sacri docuerat. » Il est vrai que le dieu se montra blessé de ce sans-façon, et que les douze familles dont se composait alors la *gens Potitia*, s'éteignirent toutes dans la même année, disait la légende : « Cum duodecim familiæ ea tempestate Potitiorum essent, puberes ad triginta, omnes intra annum cum stirpe exstinctos. » (Liv. IX, c. 29).

(2) « Martiales quidam Larini appellabantur, ministri publici Martis atque ei deo veteribus institutis religionibusque Larinatium consecrati. Quorum quum satis magnus numerus esset... » (Cic. pro Cluentio, c. 25).

Digitized by Google

vions tout à l'heure parmi les *cultores* d'Ardiége de pauvres affranchis, d'apparence servile, rien ne serait plus naturel, à coup sûr que d'y rencontrer de véritables esclaves, des esclaves domestiques (*vernæ, servi vernæ*) qui avaient certainement à Ardiége, comme dans les sanctuaires voisins, le droit de faire des offrandes ou des sacrifices au dieu du pays, et que n'auraient point arrêtés à coup sûr la dépense d'un modeste autel, comme ceux que nous décrivions tout à l'heure (1). Ne perdons point de vue cependant que, dans la plupart des monuments épigraphiques des Pyrénées, où figurent indubitablement des esclaves, le *prænomen* servile dont nous venons de parler est toujours suivi de la qualification formellement énoncée de l'esclavage, et que, dans tous les cas, il serait impossible d'étendre cette interprétation à la classe la plus nombreuse des *cultores* d'Ardiége, qui ajoutent constamment au *prænomen* sous lequel ils sont désignés la qualification formellement énoncée de fils ou de fille d'un tel : Domesticus Rufi F. (n° 1), Mandatus Masueti F. (n° 3), Titullus Amœni F. (n° 5), Dannonia Harspi filia (n° 6), Bambix Sori F. (n° 9), Seranus..TIIIIF (n° 10), Ingenus Siricconis F. ? (n° 4).

A côté de l'esclavage domestique, sur lequel devait s'arrêter d'abord notre attention, se maintenait, il est vrai, une autre forme de l'esclavage, une autre classe servile plus nombreuse et plus intéressante à tous les égards que celle dont nous venons de nous occuper. Nous voulons parler de ces esclaves des champs, de ces serfs de la terre ou de la glèbe que les lois romaines désignent sous les noms divers, selon les lieux ou les temps, d'*originarii* ou *inquilini* (les indigènes), d'*adscripti* ou *adscriptitii* (sur les rôles du domaine ou de l'état) de

(1) Nous nous contenterons de citer à l'appui de cette assertion les quelques textes suivants : PHILETVS || POMPEI SERV. || HERCVLI || V. S. L. M (L'Isle-en-Dodon, publiée par M. du Mège).—GEMINVS || Q. IVL. BALBI SER. || V-S-L-M (Musée de Toulouse, *e schedis mss. meis*). D.. (Deo) || CARR. (o) GEMIN || VS SER. || VT-S-L-M || . T PRO S. || .ONSER (et pro suorum conservatione. || (*Ibid., ib.*).

Digitized by Google

rustici (les gens de la campagne), de *coloni* (les cultivateurs) (1). Quoiqu'il ressemble, par quelques côtés à l'esclavage, puisque les serfs de la glèbe étaient, comme les esclaves proprement dits, en possession et en puissance d'un maître (2); qu'il leur était interdit par quelque motif, et sous quelque prétexte que ce fût, de quitter le sol où ils étaient nés (*natale, genitale solum*, pass.), et que leurs enfants, voués héréditairement à la même condition, appartenaient de droit à cette terre dont ils étaient les esclaves, suivant la forte expression du droit romain (*quasi servi terræ... quadam dediti servitute*. L. 2 [Arcad, et Honor.], C. J., XV, XLIX); le colonat en différait pourtant par des traits bien marqués, qui rapprochaient à plus d'un égard la condition des colons de celle des hommes libres (*liberi, ingenui*), sous le nom desquels on les trouve plus d'une fois désignés dans les lois romaines (3). Leur mariage, par exemple, n'était plus, comme le *contubernium* des esclaves, une relation accidentelle, un rapprochement fortuit et purement physique dont il ne pouvait sortir que des choses, puisqu'il était non-seulement dépourvu mais incapable de sanction. C'était un mariage légal,

---

(1) Les textes les plus importants et les plus étendus relativement au colonat sont, dans le Code Théodosien, au liv. V, les tit. IX, X, XI; dans le Code Justinien, au liv. XI, les tit. XLVII, XLIX, L, LI, LII, LXIII, LXVII; les Novelles LIV, CLVI, CLVII, CLXII, c. II, III; la quatrième constitution de Justinien, *de adscriptitiis et colonis*, celle de Justin, *de filiis liberarum*: celle de l'empereur Tibère Constance, *de filiis colonorum*. Nous les réunissons ici d'après M. Guizot (*Hist. de la civilisat. en Fr.*, 37e leçon), pour n'avoir point à les citer en détail et à tout moment. On sait que cette belle question a été étudiée et traitée plusieurs fois depuis le commencement de ce siècle et à divers points de vue, par M. de Savigny, par M. Guizot qui ne fait guère que mettre en œuvre les faits rassemblés et interprétés par l'historien jurisconsulte de Berlin, plus récemment par M. H. Wallon, dans sa belle et savante histoire de l'esclavage dans l'antiquité (t. II et III, pass.).

(2) « Quum uterque domini sui positus sit potestate » (liv. II, C. Justin. XI, XLVII). A plusieurs reprises, la loi les distingue formellement des personnes : *sui juris*, *sui arbitrii* (Codd. pass.)

(3) « ... Licet conditione videantur ingenui. (L. unic. [Theod. et Valent.]. C. Just., XI, 12 et *ib.*, tit. 41).

Digitized by Google

sinon complet, qui avait des effets civils, qui conférait à leur femme le titre d'*uxor*, sous lequel la loi les désigne à plusieurs reprises (1), qui donnait à leurs enfants le droit de se dire *les fils d'un tel*, comme dans nos inscriptions, s'il ne leur donnait pas celui de prendre un nom de *gens* ou de famille, et de le transmettre héréditairement à leurs descendants. Leur avoir, qu'ils pouvaient accroître par leur industrie et leur travail personnel jusqu'à un certain degré d'aisance; de bien-être même, car ils ne devaient au propriétaire du sol auquel ils étaient attachés qu'une rente en nature, déterminée une fois pour toutes, et dont le chiffre ne pouvait pas être élevé (2), n'appartenait plus absolument à leur maître, malgré le nom servile de *peculium*, sous lequel on le désigne encore. Il n'était plus placé que sous sa tutelle ou sa surveillance (3); et ce qui prouve que la loi regardait le colon comme légalement capable de propriété, c'est qu'il était soumis à l'impôt comme l'étaient en principe tous les hommes libres de l'empire, tous ceux au moins qui ne jouissaient point d'une immunité légale (*provinciales, tributarii*) (4). Par une dernière prérogative, qui tient de très-près à celles que nous venons d'indiquer, les colons étaient légalement admis dans les armées dont les esclaves étaient rigoureusement exclus. A défaut des légions où l'on ne rencontre que rarement, dans

---

(1) « ... Uxores sibi conjunxerint. » (Cod. Just., tit. XLVII, l. XXIV).

(2) « ... Domini prædiorum id quod terra præstat accipiant, pecuniam non requirant, nisi consuetudo prædii hoc requirat » (L. 5, [Valent.] C. Just. XI, XLVII de agricol.) « ... Caveant autem possessionum domini aliquam innovationem vel violentiam eis inferre. (C. Just., l. 20 § 2, et l. 23 § 1.)

(3) V. L. unic. (Valens) C. Theod. V. XI, « ne colonus inscio domino peculium alienet. »

(4) Obnoxii censibus, censiti., capite censi, »,(Codd. pass.). Ils pouvaient de leurs économies (*peculium*) acquérir une petite propriété, des terres même pour lesquelles ils étaient inscrits séparément et sous leur propre nom dans le cadastre de l'Empire. « ... Sane quibus terrarum erit quantulacunque possessio qui in suis conscripti locis, proprio nomine libris censualibus detinetur. » L. 14. (Valent. et Valens) C. Th. XI. 4 : cf. Just. novell. CXXVIII, 14.

Digitized by Google

les premiers siècles de l'empire, des noms d'apparence servile et de forme barbare, comme ceux que nous offrent nos légendes (1), ils pouvaient figurer au moins dans les escadrons (*alæ*) ou les cohortes auxiliaires que chaque province était tenue de fournir aux armées romaines, que l'Aquitaine fournissait pour sa part aux armées de Germanie, et qui y conservaient, avec leur costume et leur armure. leurs habitudes et leurs croyances nationales, dont nous avons retrouvé sur les bords du Rhin de curieux vestiges.

Quelles que soient les raisons qui se réunissent pour arrêter notre attention sur cette classe intéressante des colons ou des serfs de la glèbe, nous sommes loin de prétendre pourtant qu'elle ait formé à elle seule la population des campagnes, celle des *vici* particulièrement, dont l'histoire, à peu près inconnue, aurait pour nous tant d'intérêt. A côté de ces affranchis que nous y rencontrions tout à l'heure, désignés sous le titre de *liberti*, et qui devenaient complétement libres à la troisième génération, nous y trouverions bien certainement des gens d'origine et de condition diverses, des colporteurs et des artisans nomades qui quittaient, chaque année, le village pour travailler aux carrières ou pour battre le pays, des étrangers mariés et établis dans le *vicus*, où ils exerçaient

(1) Les noms des légionaires sont d'ordinaire très-complets, sinon très-romains. Ils sont composés habituellement du *prænomen* et du *nomen* que suit immédiatement le *nomen patris* et la *tribus*, puis vient l'*agnomen* ou le *cognomen* suivi lui-même de la *patria* énoncée quelquefois d'une manière très-précise et très-détaillée, comme dans ce texte :... NAT. (*natione*) BESSVS NA || TVS REG. (*regione*) SERDICA VI || CO MAGARI... (Naples, Gruter. DCXXVI. 3). Une indication de ce genre, sur le monument lehérennique de Strasbourg, ne nous laisserait pas de doute sur le nom antique du *vicus* d'Ardiége que nous ignorons encore. Quelquefois cependant (une fois sur cent peut-être), on trouve des légionnaires désignés sous un simple *nomen* d'apparence barbare, comme dans ces exemples que j'emprunte au beau recueil de M. de Boissieu :... ALVSIDAS VET. LEG. I M. (*veteranus legionis primae Minerviae*, inscr. antiq. de Lyon, p. 304).—D M || ET MEMORIÆ A. || TERNÆ VROGENO || NERTI VET. LEG. XXII..... *Ib.*, p. 330. Nous avons cité plus haut (p. 383, note 2), le texte épigraphique qui nous a révélé l'existence des quatre cohortes que l'Aquitaine fournissait, à la fin du premier siècle, aux armées de Germanie.

Digitized by Google

quelque modeste industrie (1), de petits propriétaires libres que la conquête romaine avait affranchis en partie des anciennes obligations de la clientèle où ils allaient retomber dans les malheurs et l'anarchie qui marquèrent la seconde moitié du IIIe siècle. En dehors des *vici*, dans les *prædia*, où vivaient la plus grande partie des colons ou des *rustici*, comme on allait les appeler au IVe et au Ve siècle, les maîtres travaillaient eux-mêmes à effacer ou à atténuer les traits originels que nous essayons de ressaisir en confondant, de parti pris, les obligations et les devoirs très-distincts en principe de la *familia rustica* et de la *familia urbana*, en retirant de la charrue ou de la bergerie les fils de leurs colons pour les appliquer, suivant leurs aptitudes, aux divers emplois de la domesticité intérieure (*culina*, *cubiculum*, *scrinium*, &c.), aussi nombreux dans les élégantes *villæ* du pied des Pyrénées que dans les riches maisons des *civitates* de la plaine (2). Les noms d'apparence servile, Domesticus, Masuetus, Amœnus, Rufus, Festina, &c., qui alternent sur nos autels avec les noms franchement barbares de Sorus, de Osson, de Harspus, de Bambix, de Dannonia (3), s'expliqueraient, en partie, par ces déplacements arbitraires et fréquents qui n'allaient à rien

(1) Les professions ne sont presque jamais indiquées dans les inscriptions funéraires des Pyrénées. Mais on rencontre quelquefois des stèles où sont sculptés au-dessous du buste du défunt, les instruments de la profession qu'il exerçait, une tenaille et deux marteaux, par exemple.

(2) « Opera autem eorum terrarum domini libera (esse sciant)... nullique liceat velut donatos eos a jure census (in se) rvitutem trahere urbanisque obsequiis addicere. » (Loi d'Honorius, récemment découverte par M. Peyron, chez M. Laboulaye, *Hist. de la prop. fonc. en Occid.* p. 110). C'est à cet usage cruel quelquefois que font allusion les vers éloquents de Juvénal;

> ... Incultus puer atque a frigore tutus...
> Pastoris duri est hic filius, ille bubulci;
> Suspirat longo non visam tempore matrem
> Et casulam, et notos tristis desidera thædos.
>
> (JUVÉNAL, Sat. XI, v. 146-53).

(3) Nous essaierons de réunir ailleurs ces noms barbares des Pyrénées, trop peu nombreux ici pour qu'il soit possible d'en tirer aucune induction historique ou ethnographique.

Digitized by Google

moins qu'à confondre la liberté conditionnelle des colons avec la servitude sans condition des esclaves, et qui avaient leur importance dans un pays où la petite propriété n'avait point complétement disparu, et où les riches *possessores* vivaient habituellement sur leurs domaines.

Ce que l'on peut affirmer, en dépit de ces altérations qu'il nous suffit de signaler d'une manière générale, c'est que les instincts, les traditions et les habitudes de la race indigène ne se conservaient nulle part avec autant de fidélité que dans ces classes obscures, protégées dans les campagnes par la dispersion et l'isolement des habitations, dans les villages par la pauvreté et l'ignorance, sur lesquelles sont venues s'émousser l'une après l'autre bien des révolutions et des tentatives de réforme. Attachés jusqu'à l'entêtement, comme le disait, en parlant des Vascons, un poëte du IVe siècle, à ces superstitions locales qui ne sont autre chose, en réalité, que les anciennes religions du pays, formulées et traduites, pour ainsi dire, par l'art idolâtrique des Romains (1), ces pauvres gens étaient restés fidèles aux usages et aux habitudes traditionnelles qu'effaçait tous les jours dans les classes élevées l'influence et l'exemple de la civilisation romaine, à leurs chaumières de terre battue, par exemple, aussi répandues du temps de Vitruve, dans l'Aquitaine gauloise que dans l'Ibérie proprement dite (2), et à leur costume national, dont on retrouverait quelques détails caractéristiques sur les monuments figurés du pays, dans les effigies grossières de ses dieux, que les hommes conçoivent et habillent toujours à leur image (3). Les noms

---

(1) « ... Bruta quondam Vasconum gentilitas... » (Aur. Prudent. Peristephanon : hymnus 1. v. 187-8.)

(2) « His rebus (Fronde, arundine, luto), ædificia constituuntur ut in Gallia, Hispania, Lusitania, Aquitania, scandulis robusteis aut stramentis... sine tegulis, subacta cum paleis terra tecta. » (Vitruv., l. 1, c. 1).

(3) La description la plus complète que nous connaissions du costume aquitain, quoiqu'elle soit d'une date relativement récente, est celle que nous a laissée l'historien anonyme de Louis le Débonnaire, que l'on désigne habituellement sous le nom de l'Astronome : « Habitu Wasconum cum

Digitized by Google

que nous ont conservés les monuments épigraphiques des Pyrénées, ces noms d'apparence servile qui semblent flotter comme le colonat entre la liberté et l'esclavage, n'étaient eux-mêmes qu'un souvenir et qu'un débris de cette nationalité effacée, qui se survit pour ainsi dire à elle-même dans ces régions oubliées de la société provinciale. N'y avait-il pas eu un temps où ces noms, abandonnés aujourd'hui aux gens de la plus basse condition, étaient ceux de tout le monde, en Aquitaine comme en Gaule, ceux des hommes puissants et des grandes familles du pays, où le roi des Nitiobriges, par exemple, s'appelait Theutomatus, Olloviconis filius, comme les pauvres colons dont nous retrouvons les noms sur nos autels (1)?

Ce fut, nous le savons, un moment de crise pour le colonat, comme pour la Gaule tout entière, que les révolutions de la fin du IIIe siècle, où les émeutes et les soulèvements des Bagaudes se mêlent aux insurrections des provinces contre l'Italie, et aux essais d'indépendance nationale qui en furent la suite (2). Si les esclaves et les colons de certains domaines se trouvèrent émancipés quelquefois, momentanément émancipés par ces réactions haineuses et violentes, beaucoup d'affranchis, de petits artisans et de propriétaires libres se trouvèrent d'un autre côté réduits à l'esclavage par la pauvreté et par

---

coævis sibi pueris indutus, amiculo scilicet rotundo, manicis camisiæ diffusis, cruralibus distentis, calcaribus caligulis insertis, missile manu ferens. (*Anonymi vita Ludov. Pii imp.* C. IV. Bouquet VI, p. 89). Quelques traits de ce costume, les *Manicae camisiae diffusae*, par exemple, se retrouvent assez exactement dans certains monuments figurés du pays, notamment dans le bas-relief d'un autel anépigraphe, dont nous avons parlé plus haut, et dont nous donnons le dessin à la fin de cette monographie. (*v.* p. 439.)

(1) ... « Interim Theutomatus, Olloviconis filius, rex Nitiobrigum... » *Cæs. de Bell. Gall.*, l. VII., c. 31.

(2) « Omnia pene Galliarum servitia in Bagaudam conspiravere. » (Prosper Aquitan. *Not. ad Eumen. orat. pro restaur. Scholis* VIII, 4 : *v.* aussi Eutrop. IX, 13 et P. Oros. VII, p. 25). — « Quibus aliis rebus Bacaudæ facti sunt... nisi improbitatibus judicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis qui exactionis publicæ nomen in quæstus proprii emolumenta verterunt. » (Salv. *De gubernat. Dei*. V. p. 104.

Digitized by Google

la misère, qu'aggravaient graduellement, au IVe siècle, les lois fiscales de l'Empire à bout d'expédients comme de ressources (1). Ce que nous raconte Salvien, en termes malheureusement déclamatoires et vagues, de ces pauvres gens réduits à abjurer eux-mêmes leur propre liberté, à se donner comme clients ou comme esclaves aux hommes puissants qui pouvaient les faire vivre et les protéger contre la loi elle-même (2), devait être aussi vrai de l'Aquitaine que de la Gaule, où renaissaient sous des formes diverses les obligations personnelles de l'ancienne clientèle. Ce que l'on peut affirmer au moins, en s'autorisant des textes très-nombreux et des dispositions très-formelles des deux codes, c'est que le colonat ne disparut point au milieu de ces révolutions qui diversifiaient, pour ainsi dire, la population agricole, et que la condition légale des colons n'en fut pas plus modifiée que leur genre de vie (3). A l'époque où le christianisme essaya de sortir des villes où il était né, et de prendre sérieusement possession des campagnes, ils y vivaient encore de la même manière à peu près que leurs pères y avaient vécu, astreints aux mêmes obligations et désignés souvent sous les mêmes noms (*coloni*, *rustici*, *rusticani*, *incolæ*, synonyme de *originarii* et *d'inquilini*), dispersés ici sur les domaines (*latifundia*, *fundi*, *prædia*) des

---

(1) V. pass. les lois des deux Codes et Salv., *ib.*. lib. v et pass. : « Plurimi proscribuntur a paucis quibus exactio publica peculiaris est præda : qui fiscalis debiti titulos faciunt quæstus esse privatos, et hoc non summi tantum sed pene infimi (V. p. 109)... pauperculos homines tributa divitum premunt.... » (*Id.*, *ib*).

(2) « Tradunt se ad tuendum protegendumque majoribus, dedititios se divitum faciunt et quasi in jus eorum ditionemque transcendunt (Salv., *ibid.*, *ib.*, p. 110),,. Cum domicilia atque agellos suos aut pervasionibus perdunt, aut fugati ab exactoribus deserunt... fundos majorum petunt et coloni divitum fiunt (*Id. ib.*. p. 111.). Jugo se inquilinæ abjectionis addicunt, in hanc necessitatem redacti, ut extorres non facultatis sed etiam conditionis suæ... suscipiuntur advenæ, fiunt præjudicio habitationis indigenæ... quos esse constat ingenuos vertuntur in servos (*Id. ib.*, p. 112).

(3) *V.* les Codes Théod. et Justin. aux titres indiqués et énumérés plus haut.

Digitized by Google

possessores du pays qu'ils cultivaient par familles et par lots de terre à peu près égaux (1), agglomérés ailleurs dans des villages plus ou moins peuplés (*vicatim*) , où le servage de la glèbe se complique d'éléments étrangers ; et si les historiens ecclésiastiques nous avaient conservé le souvenir des résistances quelquefois très-vives que provoquaient ces premières entreprises, dans les villages surtout où elles menaçaient, comme à Ardiége, d'anciens et de puissants intérêts (2), ce seraient probablement nos colons que nous verrions accourir les premiers à la défense de leur temple, et repousser « armés d'épées et de bâtons » les missionnaires d'une religion qui n'offrait plus à leurs dieux, ni transactions, ni alliances (3).

---

(1) Ce sont les *mansi* du moyen âge (*ingenuiles, serviles, absi*); on les a désignés longtemps, dans certaines provinces, sous le nom de *colonica (Renovatio testament. patricii Abbonis in pago Viennensi, ann* 805, : *ap. Mabillon, De re diplom.*, p. 507, seqq.) Quant à leur vie intérieure, la source principale est incontestablement celle des hagiographes réunis et publiés dans le grand Recueil des Bollandistes et dans les *Acta ordinis sancti Benedicti*

(2) « Templum opulentissimum superstitione religionis... » (Sulp. Sev., de *Vit. S. Martin.*, c. 2.)

(3) « In pago Æduorum... dum templum ibidem everteret, furens gentilium rusticorum in eum irruit multitudo ; quumque unus audacior cæteris stricto eum gladio peteret... » (Sulp. Sev. *Vit. S. Martin.*, c. 14).— « Cum gladiis et fustibus vel omni fremitu conabant defendere. » (Baudonivia, *Vit. S. Radegundis*, † 587,: Act. Ben. sec. I, p. 317.)—« Sed undique illis certatim concurrentibus, cum armis et fustibus... ut quasi injuriam dei sui vindicarent. » (*Vita Walaric. Abbat. Leuconensis*, † 622, Act. Bened. sec. II, p. 84, 85.) Jacob Grimm a réuni une foule de textes du même genre dans sa Deutsche mythologie, c. VI; Gœtter und Bilder. Dans un livre d'une critique judicieuse, et d'une impartialité très-rare en pareille matière (*Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, Paris 1835, 2 vol.), M. A. Beugnot a fort bien montré ce qu'avaient de courageux et d'illégal tout à la fois ces entreprises des premiers missionnaires du christianisme contre une religion qui n'avait point cessé d'être, en droit comme en fait, la religion de l'Etat, puisqu'elle n'avait jamais été officiellement abolie ou interdite par les Empereurs chrétiens eux-mêmes, et qui pouvait toujours invoquer contre ces aggressions violentes les principes de liberté de conscience et de liberté de culte que Constantin avait proclamés pour assurer l'établissemeni légal du christianisme. (*v.* t. I, liv. I, c. 2 et 3, et liv, VI, p. 313). Personne n'avait encore mis aussi complétement en évidence le fait universellement admis aujourd'hui de la longue persistance du paganisme, dans les provinces surtout, et en dehors des villes romaines qui se sont ainsi trouvées deux fois les ins-

Digitized by Google

A défaut de prêtres attitrés et permanents que l'on chercherait en vain dans les sanctuaires des Pyrénées (1), dans ceux au moins de ces dieux topiques et locaux, nous nous sommes demandé plus d'une fois si ce n'était point sur les habitants du *vicus*, sur les *rustici* eux-mêmes, comme les appellent ordinairement les hagiographes, que retombaient directement le soin du culte et l'entretien du temple; s'ils n'étaient point, dans ce but, organisés en corporations ou en confréries (*collegia, sodalitia, contubernia*) qui devaient être aussi communes dans la Gaule que dans l'Italie (2), car nous en avons retrouvé des traces assez nettement marquées à peu de distance du pays que nous étudions, chez les Nitiobriges, par exemple (Aquitaine), où une inscription nous a révélé l'existence d'une confrérie de jeunes gens, placée ici sous le patronage d'un dieu romain, Jupiter (*juvenes a fano Jovis*) (3). Beau-

---

truments des conquêtes de Rome. Mais c'est de l'histoire et de la lutte générale des deux religions que se préoccupe particulièrement l'historien. Dans le très-court chapitre consacré à la Gaule romaine (t. I, p. 290-305), il ne paraît frappé que du druidisme gaulois et du polythéisme officiel des Romains, avec lequel il paraît confondre les cultes indigènes que nous essayons d'en distinguer, et en présence desquels allait se trouver, presque partout, le christianisme.

(1) On trouve pourtant, en Italie, des *sodales* qui s'intitulent à la fois, *cultor et sacerdos*, comme dans l'inscription citée plus haut de Celeia : MERCVRIO AVG. IVLIVS LVCIFER SAC. ET CVLTOR EIVS, etc. (Orelli, 2394). En Gaule même, Sulpice Sévère parle formellement de prêtres attachés à ces temples... *Quum in vico quodam templum antiquissimum diruisset et arborem pinum quæ fano erat proxima esset aggressus excidere; tum vero antistes loci illius, cæteraque gentilium turba cœpit obsistere...* (Vit. S. Martin., c. XIII.)

(2) *V.* les Recueils épigraphiques, aux titres : *Res sacræ*, *Collegia et Sodalitia sacra.*

(3) DIS MANIBVS || IVVENES A FANO || IOVIS || SIBI ET SVIS (Agen, Millin; Mag. encyclop. 1818, p. 324, et Orelli 4099.) Les *vici* possédaient ces confréries comme les villes. GENIO COLLEGII || IVENTVTIS (sic) VICI || APOLLINESIS (sic)... (Mayence, Fuchs 1, p. 28, et Orelli, nº 95.) C'est quelquefois à ces confréries qu'étaient destinées spécialement certaines chapelles dont les inscriptions antiques nous ont conservé le souvenir. ÆDICVLAM NOVAM A SOLO || SODALIBVS SVIS PECVNIA SVA DONVM DEDIT || DEDICAVIT, etc. (Rome, Orelli, 4092).

Digitized by Google

coup plus près du pays des *Convenæ*, sur les frontières orientales du territoire des *Tolosates*, une déesse locale Lahe, dont le sanctuaire était beaucoup moins populaire que celui du Mars d'Ardiége, avait sa confrérie de fidèles ou de dévots, dont les membres se désignaient eux-mêmes, sous le nom caractéristique de *consacrani* (1).

Ces congrégations qui se recrutaient en grande partie dans les classes inférieures de la population provinciale, chez les artisans libres ou affranchis, chez les colons et chez les esclaves, étaient placées d'ordinaire sous le patronage de quelque haut fonctionnaire, ou de quelque personnage riche et puissant du pays. Elles avaient à l'intérieur leurs dignitaires électifs et annuels selon toute apparence, que les inscriptions désignent sous les noms de *curatores*, de *quinquennales*, de *magistri collegii* (2), et se divisaient, suivant l'usage universel des associations romaines, en dizaines présidées chacune par

---

(1) LAHE || DEAE || CONSA || CRANI (Castelnau de Picampeau, ancien diocèse de Rieux, démembré de l'évêché de Toulouse : *e schedis meis*). Je crois retrouver ce nom de *consacrani* dans une autre inscription des *Tolosates*, probablement mal lue par Scaliger : ERDIT SEL || CONS ARCAN || BORODATES || V.S.L.M.(Gruter. MLXXIV, 11). M. du Mège ne voit dans tout cela qu'une divinité désignée par les mots *Erdit*, *Selcons*, *Arcan;* noms qui appartiennent peut-être à l'ancienne langue des peuples gaulois. (Monum. religieux, p. 205.) A une plus grande distance des Pyrénées nous pourrions citer encore le *sodalitium* des *cultores Uræ fontis*, la célèbre fontaine d'Eure, à Uzès, qui nous est connue par une intéressante inscription du Musée de Lyon (M. de Boissieu, Inscr. ant. de Lyon, p. 49, 50); celui du dieu Silvain à Saint-Maur, près Paris, dont l'inscription a été publiée par Montfaucon (Mém. Inscr., et B. L., t. XIII, p. 433). Je trouve, à Augsbourg, un *contubernium marticultorum* qui se rapporterait plus directement encore au culte guerrier d'Ardiége : IN H. D.D. || DEO MARTI || ET VICTORIAE || CONTVBERNI || VM MARTICV || LTORVM POSVE || RVNT V. S. || L. L. M. (Aug. Vind. Gruter. LV, 10 : Orelli, 2399.)

(2) Les preuves et les textes à l'appui de ces assertions, qu'il serait trop long de reproduire ici, les faits étant d'ailleurs connus et incontestés (voyez entre autres la belle et savante dissertation de M. Mommsen : *de Collegiis et sodalitiis Romanorum; Kiliæ*, 1843), nous sont fournis par de très-nombreuses et très-curieuses inscriptions disséminées malheureusement dans une foule de recueils épigraphiques (Gruter, Muratori, Marini, Orelli, etc.) sous les titres indiqués plus haut).

Digitized by Google

un dizainier, *decurialis*, *decurio*, qui n'a rien de commun que le nom avec les magistrats ou les membres des curies municipales (1). Sans parler de l'attrait mystérieux des choses saintes sur des hommes sans culture pour la plupart, et de l'espèce d'importance que leur donnaient à leurs propres yeux les assemblées régulières de l'ordre (*ordo*), où tout se décidait à la majorité des suffrages (2), le soin des cérémonies et des sacrifices, où ils figuraient, comme dans les processions, vêtus de robes blanches et la tête voilée (3), bien des choses se réunissaient pour attirer les *vicani* dans ces confréries (4), dont

---

(1) Je suis bien tenté de croire que c'est à ces *decuriales*, et non point aux décurions des anciennes curies municipales que s'applique ce texte du VII^e^ siècle, que l'on a cité bien des fois sans le comprendre... *In villa quæ dicitur Andesagina* (Ausenne) *super fluvium Ausciam* (la Bresle en Vimeux), *ubi erant templa fanatica à decurionibus culta.* (Vit. S. Lup. Senon. Bouq. III, pag. 492.)

(2) *Quo in conventu placuit universis ut... pleno conventu... ex decreto universorum.* Lex collegii Æsculapii et Hygiæ : Orelli, 2417 pass.)

(3) On pourrait citer, au sujet des processions, les textes bien connus de Sulpice Sévère et de Grégoire de Tours : *Quia esset hæc Gallorum rusticis consuetudo simulacra dæmonum candido tecta velamine misera per agros suos circumferre dementia* (Sulp. Sev. Vit. B. Martin., c. XIII) : *hanc* (Berecynthiam) *quum in carpento pro salvatione agrorum et vinearum suarum misero gentilitatis more deferrent... cantantes atque psallentes ante hoc simulacrum.* (Greg. Tur. de glor. confess. c. 77.) Quant au costume, nous songeons, surtout en écrivant ceci, au très-curieux bas-relief gravé sur un autel votif du Musée de Lyon (il provient des environs de Nîmes), qui porte pour légende : AVGVS. || LARIBVS || CVLTORES VRAE || FONTIS, et que M. de Boissieu a reproduit, avec son exactitude habituelle dans son beau recueil des inscriptions antiques de Lyon, p. 49. Cette curieuse figure, drapée et voilée, qui ne peut représenter ni le *Lar Augustus* dont tout le monde connaît le costume et la figure habituelle (*Ephebus capillatus et succinctus, summis pedibus cothurnatis et alatis leviter incedens, sinistra rhytona aut cornucopiam, dextra pateram gestans*), ni la fontaine d'Eure elle-même, que l'on ne représenterait guère sous ce costume, et à laquelle, d'ailleurs, le monument n'est point dédié, nous a toujours paru représenter un des dignitaires de l'*ordo* (*cultores Uræ fontis*), faisant une libation à la divinité tutélaire du *Sodalitium* et aux *Lares Augusti*, dont on associait alors le culte à celui de toutes les divinités obscures, que le nom de l'Empereur semblait légaliser. Pétrone dit de même : *Mulier operto capite... ego sum ancilla Quartillæ cujus vos sacra ante cryptam turbastis* (Satyric. c. XVII).

(4) Ce mot de confrérie que nous employons à défaut d'autre, s'appliquerait lui-même sans trop de violence aux associations religieuses que nous

Digitized by Google

l'album restait toujours ouvert, et où finissait par entrer une bonne partie, la majeure partie quelquefois, de la population du village. Les plus riches, qui étaient ordinairement les plus nombreuses, assuraient à tous leurs membres (*sodales, cultores, socii cultores* (1), *populus, plebs collegii*, pass.), aux esclaves eux-mêmes, une sépulture et des funérailles honorables (*funeratitium*), dans un cimetière commun acheté et décoré aux frais de l'association (2). Ici ils avaient droit à des distributions régulières de pain et de vin (*sportulæ*); ailleurs, à des repas en commun qui se célébraient une ou deux fois l'année, *au temps des violettes*, par exemple, et *au temps des roses*, sous un hangar (*solarium*) et sur des tables données par le patron ou par quelque bienfaiteur du *sodalitium* (3).

N'était-ce point à ce pieux usage que servait une table monumentale de marbre blanc, découverte, il y a près d'un siècle, dans la ville basse de *Lugdunum*, l'ancienne métropole des *Convenæ*, à quelques milles seulement du village d'Ardiége, et destinée aux habitants (*vicani*) d'un village (*vici Florentini*), dont rien dans le pays ne rappelle plus l'emplacement et le nom. Une inscription gravée en beaux caractères

---

étudions, car Morcelli a déjà remarqué que les *sodales* se désignaient quelquefois entre eux sous les noms de frères ou de fils, de sœurs ou de filles, dans les sodalités féminines particulièrement : *sororibus et filiabus... sorores piissisæ* (Morcelli, De styl. inscr. lat. I, p. 133).

(1) On retrouve chez les hagiographes eux-mêmes du Ve au VIIe siècle de notre ère les noms de *cultores*, *fani cultores*, ce qui semble prouver que ces confréries locales se sont maintenues autant que le paganisme lui-même. (Vit. S. Bertulf. Bobiensis † 640. Act. Bened. sec. II, p. 164).

(2) LOCVS || SEPVLTVRAE || CVLTORVM HERCVLIS || DEFENSORIS || POLLENTIS || INVICTI || IN FR. P. XXXV || IN AG. P. XXX (Interamn. Orelli, 2399). La grande inscription des *cultores Herculis somnialis, decuriæ* I, n'était elle-même qu'une inscription funéraire, comme l'ont remarqué avec raison Saumaise et Reinesius. Celle des *Juvenes a fano Jovis*, à Agen, appartenait également à un cimetière commun.

(3) « ... Et solarium tectum junctum in quo populus collegii s. s. epuletur... cenam (*sic*) quam Hermes q. q. omnibus annis dandam presentibus (*sic*) promisit.... die violarii... item V id. Maï, die rosæ, eodem loco presentibus dividerentur sportulæ vinu (*sic*) et pane... (lex collegii Æsculapii et Hygiæ. Orelli, nº 2417). »

Digitized by Google

du temps des Antonins, sur la tranche de ce disque de marbre qu'elle entoure tout entier, nous apprend que le monument avait été sculpté aux frais d'un personnage important du pays, Tiberius Publius Sabinus (remarquer incidemment ces trois noms, tous romains de caractère), et donné par lui avec d'autres tables du même genre (*mensas cum basibus*) aux habitants du *vicus Florentinus*. Les membres d'une décurie, présidés par leur *decurialis*, n'auraient-ils point trouvé place sur les trois lits de bois ou de pierre dont étaient entourées d'ordinaire ces tables monumentales qui se couvraient aux jours de fête de mets, de fruits et de fleurs (1)?

Ce ne sont là, nous le savons, que des conjectures auxquelles on pourrait opposer des conjectures tout aussi plausibles peut-être (2). Mais il suffirait de quelque découverte heureuse, de quelque texte un peu plus explicite que ceux que nous reproduisions tout à l'heure, pour les convertir en réalités ou en certitudes historiques. A côté du temple d'Ardiége

---

(1) La table de la *Trichila* (*Trichla*) de la maison d'Actéon, à Pompéï, à laquelle nous songeons involontairement ici (c'était un pavillon de verdure ou une salle à manger rustique), est entourée de trois lits de pierre, sur lesqnels on étendait de riches matelas aux jours de festin, et a de singuliers rapports de taille et de forme avec celle que nous décrivons.

(2) On pourrait nous objecter, par exemple, que c'est à *Lugdunum* qu'a été découvert ce curieux monument, confondu par M. du Mège avec une table d'autel carrée et sans légende, qui existe encore à Saint-Béat, où nous l'avons vue récemment (*Monum. relig.*, p. 324), que le nom des *vikani vici Florentini* n'est point précédé du nom du dieu sous lequel était placée l'association : deo Marti et *vikanis* (*quasi cultoribus aut sodalibus*, v. supra) *vici florentini*, ce qui laisserait songer avec autant de vraisemblance à un acte purement civil, à un acte de patronage ou de libéralité aristocratique (*patrocinium vicorum*). Sans discuter ici ces objections qui se représenteront lorsque nous étudierons les monuments épigraphiques de la petite *civitas Convenarum*, et sans trancher une question que nous avons posée avec beaucoup de soin dans les termes d'une simple hypothèse, nous nous contenterons de rappeler que c'est à un *collegium* que sont destinées les tables (au pluriel aussi), signalées dans une des très-rares inscriptions antiques, où il est question de *Mensæ* : TI CLAVDIVS DIVI CLAVDII LIB. ACTIVS || HONORATVS CVRATOR GERMANORUM || ET AEDITVVS DIANAE CORNIC. COLLEGIO MAGNO || TRIB. (LIB?) DIVAE AVGVSTAE TRICLAM CVM COLVMNIS || ET MENSIS ET MACERIA S. P. D. D. (Rom. Muratori, 119, 1).

Digitized by Google

dont nous essayons d'interpréter les monuments, remarquables par leur accord et par leur nombre, nous pourrions citer tel autre sanctuaire, comme celui de Monsérié, par exemple, dont les substructions sont encore à peu près intactes, dont les autels inscrits ou muets se comptent par centaines, sinon par milliers. Quelles lumières ne nous fourniraient point sur tous les petits problèmes que nous venons de soulever, ces mines à peu près vierges encore, exploitées comme elles devraient l'être, comme elles le seront quelque jour par des mains consciencieuses et intelligentes ?

Digitized by Google

P. S. Au moment où s'achevait l'impression de ce Mémoire, suspendue quelque temps par des occupations de plus d'un genre, un de nos confrères, M. du Mège, dont je suis heureux d'avoir à rappeler si souvent le nom et les travaux, a bien voulu me signaler l'existence de quelques monuments épigraphiques, relatifs au dieu Leherenn, et découverts, tout récemment (1) à ce qu'il paraîtrait, dans diverses localités très-éloignées quelquefois du village d'Ardiége. Il a même poussé l'obligeance jusqu'à m'envoyer le dessin d'un de ces autels, découvert au village de Huos, à quelques kilomètres d'Ardiége, et qui serait, à en juger, d'après ce dessin, d'une conservation et même d'un style remarquables. Tout en remerciant notre savant confrère de cette marque d'intérêt et de sympathie scientifique dont il m'a déjà donné d'autres preuves, je me suis décidé, après mûre réflexion, à ne point tirer parti de ces renseignements, dont j'ai pris bonne note, du reste, et à ne point publier le texte de l'autel qu'il a bien voulu me communiquer. Lorsque ce monument, égaré depuis peu de temps, à ce qu'il paraît, et que nous avons inutilement cherché chez lui à plusieurs reprises, sera enfin retrouvé et produit comme il le sera quelque jour, nous l'espérons bien, dans une collection publique ou privée, où tout le monde pourra vérifier l'authenticité du monument et l'exactitude de la lecture, rien ne sera plus facile que d'ajouter un paragraphe à cette monographie, à laquelle nous n'attachons point, à coup sûr, une grande importance scientifique, mais qui a le mérite, nous l'avons déjà remarqué, de ne s'appuyer que sur des textes irrécusables que nous pouvons offrir en toute confiance à la critique la plus sévère, en lui abandonnant complétement nos appréciations, nos interprétations et nos conjectures.

---

(1) Nos lecteurs n'ont certainement pas oublié (voy. pag. 10), que M. du Mège écrivait, il y a trois ans à peine, et dans les termes les plus affirmatifs : « Nous n'avons pas retrouvé d'autres monuments consacrés à Leherennus dans d'autres localités. » (Note sur plusieurs inscriptions gallo-romaines inédites : Mém. de l'Acad. des Sc. Insc. et Bell. Lett. de Toulouse, IVe série, t. VI, 1856, p. 385). Ce serait donc en trois ans, entre l'année 1857, où nous ne songions guère pour notre part à la monographie du dieu Leherenn, et l'année 1859 où elle se trouve terminée, que serait sorti de terre, sous le soleil créateur de l'Aquitaine, et près de ses eaux toujours fécondes... *prope flumina nota*, cette moisson de monuments lehérenniques qui nous avaient effrayé de prime abord.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AH 8514.10
Monographie du dieu Leherenn d'Ardi
Widener Library 003984873
3 2044 080 874 753

Digitized by Google